

# RAPPORT D'ACTIVITES



*Réservoir de Chenac*

**ANNEE 2014**

# **PRESENTATION GENERALE**

---

*En préambule, il convient d'indiquer que :*

- *l'arrêté préfectoral n° 13-3045-DRCTE-B2 du 18 Décembre 2013, a prononcé l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique (CARA) en matière d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 ;*
  
- *l'arrêté préfectoral n° 13-3107bis –DRCTE-B2 du 20 Décembre 2013, a :*
  - *entériné la modification des statuts du Syndicat des Eaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014,*
  - *prononcé la dissolution des syndicats d'eau et/ou d'assainissement,*
  - *autorisé l'adhésion de la CARA au Syndicat des Eaux, pour la compétence eau potable, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.*

## **1 – Ses compétences**

Le Syndicat des Eaux est un syndicat mixte dit « à la carte » qui possède trois compétences :

- Ⓢ la production, l'adduction et la distribution d'eau potable ;
- Ⓢ la collecte et le traitement des eaux usées domestiques ;
- Ⓢ l'assainissement non collectif.

## **2 – Son fonctionnement**

2014 a été l'année du renouvellement municipal entraînant le renouvellement de toutes les instances du Syndicat des Eaux.

## 2.1 – Le Comité (469 délégués)

Au cours de l'année 2014, celui-ci s'est réuni à quatre reprises :

**16 Mai** : Le Comité a procédé à :

- l'élection du Président,
- la composition du Bureau,
- la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- la désignation des représentants du Conseil d'Exploitation de la Rese.

**18 Juin** : le Comité a approuvé le Règlement Intérieur qui définit l'organisation territoriale du Syndicat et le fonctionnement des organes de celui-ci. Il indique que le territoire du Syndicat est découpé en 18 Commissions (Cf. carte). Celles-ci ont pour but de définir et d'exprimer les besoins et les attentes des communes.

Le Comité a procédé à la désignation des membres de la Commission de Contrôle et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le Compte Administratif 2013 et le Budget Supplémentaire 2014 ont été votés.

Lors de cette réunion ont également été présentés le rapport d'activités ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les décisions du Conseil d'Exploitation ont été entérinées.

Le délégataire pour l'exploitation du service d'assainissement de Beaugeay a été choisi lors de cette assemblée.

**6 Novembre** : cette réunion a été essentiellement consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire, au vote des Décisions Modificatives, à la prolongation de plusieurs contrats d'affermage. Les décisions du Conseil d'Exploitation ont été entérinées.

**8 Décembre** : cette assemblée a principalement voté les tarifs et les Budgets Primitifs 2015, procédé au lancement de plusieurs délégations de services publics et a choisi les délégataires pour l'exploitation du service d'eau potable de St Martin de Ré, La Flotte en Ré et Ste Marie de Ré et du service d'assainissement de St Martin de Ré et de La Flotte en Ré.

Des avenants techniques à plusieurs contrats d'affermage ont été approuvés.

Le Comité a voté les tarifs et les Budgets Primitifs 2015 de la Rese et a entériné les décisions du Conseil d'Exploitation.

## 2.2 – Le Bureau (Le Président et 26 Membres)

Suite à la modification des statuts et à la délibération du Comité du 16 Mai, le Bureau est composé comme suit :

- le Président,
- 15 Vice-Présidents,
- 1 Secrétaire,
- 10 Membres.

Au cours de l'année 2014, il s'est réuni 6 fois. Ses principales actions ont été, entre autres :

- ⊙ l'adoption du programme 2014 de travaux neufs eau et assainissement afin de solliciter les aides financières et de procéder à leur dévolution ;
- ⊙ d'arrêter les listes de travaux d'extensions, d'aménagements et de renouvellements de réseaux d'eau et d'assainissement ;
- ⊙ le suivi de la qualité de l'eau ;
- ⊙ la mise en place de périmètres de protection ;
- ⊙ le programme de zonages d'assainissement ;
- ⊙ l'achat des emprises foncières nécessaires à l'implantation des ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- ⊙ la conclusion de contrats de fourniture d'eau en « gros » ;
- ⊙ la gestion du personnel (recrutements, indemnités,...) ;
- ⊙ l'installation d'antennes radio sur les châteaux d'eau ;
- ⊙ etc.

## **2.2 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)**

### **2.2.1 - Sa composition**

Elle est composée de la façon suivante :

- de membres prenant part au vote :
  - membres élus de l'Assemblée (10)
  - représentants des associations locales des usagers du service (3 associations)
- de membres participant aux travaux et débats de la commission :
  - Conseil Général, Agences de l'Eau, ARS, Exploitants,
  - invités occasionnels (Maires et/ou Président de Syndicat) en fonction des questions évoquées à l'ordre du jour.

### **2.2.1 - Ses travaux**

Du fait du renouvellement des membres de la CCSPL, une seule réunion s'est tenue en 2014, le 17 Octobre.

Après avoir rappelé les fonctions principales de la CCSPL, les dossiers suivants ont été traités :

- mise en place du Règlement Intérieur,
- rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,
- rapport du médiateur du service de l'eau,
- avis de la commission sur le lancement de Délégations de Services Publics d'Eau et/ou d'Assainissement

### **2.3 – La Commission de Contrôle (le Président et 9 Membres)**

Elle s'est réunie une fois le 17 Octobre et a traité les sujets suivants :

- analyse et prospective financière : évolution des investissements, de la dette, PFAC,...
- redevances eau potable et assainissement : tarifs 2015.

### **2.4 – Les Commissions Territoriales**

Le Syndicat comprend 18 commissions dont le périmètre de chacune est défini en annexe.

La Commission Territoriale a pour objet l'animation de la vie du Syndicat au sein du territoire. Elle sera consultée par le Syndicat au sujet :

- du mode d'exploitation des services publics de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif et de contrôle, installation et gestion d'équipements non collectifs d'assainissement ;
- de la programmation pluri-annuelle des travaux concernant les services publics de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif et de contrôle, installation et gestion d'équipements non collectifs d'assainissement ;
- de l'examen des rapports annuels des exploitants.

Fin 2014, toutes les commissions territoriales ont été installées. Elles seront amenées à se réunir 2 à 3 fois par an.

---



- 1 Ré
- 2 La Rochelle Nord
- 3 Aunis Nord
- 4 Aunis Ouest
- 5 Aunis Est-Surgères
- 6 Oléron
- 7 Estuaires
- 8 Val Charente
- 9 Vals de Saintonge Nord
- 10 Vals de Saintonge Sud
- 11 Charente-Seudre
- 12 Saintes Est
- 13 Pays Royannais
- 14 Font Roman Nord
- 15 Font Roman Sud
- 16 Coteaux de Gironde
- 17 Haute-Saintonge Nord
- 18 Haute-Saintonge Sud

# ***FINANCES & RESSOURCES HUMAINES***

---

Le Service Finances/Ressources Humaines a en charge :

**1. L'élaboration et l'exécution des trois budgets du Syndicat : Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement non collectif :**

- *Paiement des entreprises dans le cadre des marchés publics passés par le Syndicat (environ 200 marchés par an) ;*
- *Suivi et encaissement des subventions du Conseil Général, Agences de l'Eau et autres financeurs ;*
- *Suivi et encaissement des redevances eau potable et assainissement collectif ;*
- *Encaissement des autres recettes (redevances du service public d'assainissement non collectif, inspection TV, PFAC,...) ;*
- *Gestion active de la Dette ;*
- *Gestion de l'actif du Syndicat.*

**2. La clôture des comptes et la production des comptes administratifs**

**3. La gestion des ressources humaines :** gestion de la paye, formation professionnelle, recrutement,...

**4. Le suivi des sinistres et la gestion des assurances**

Afin de mener à bien ces missions, le service dispose de 10 personnes : un chef de service et 9 agents.

## I – Le Personnel

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Syndicat des Eaux est de **69 salariés**.

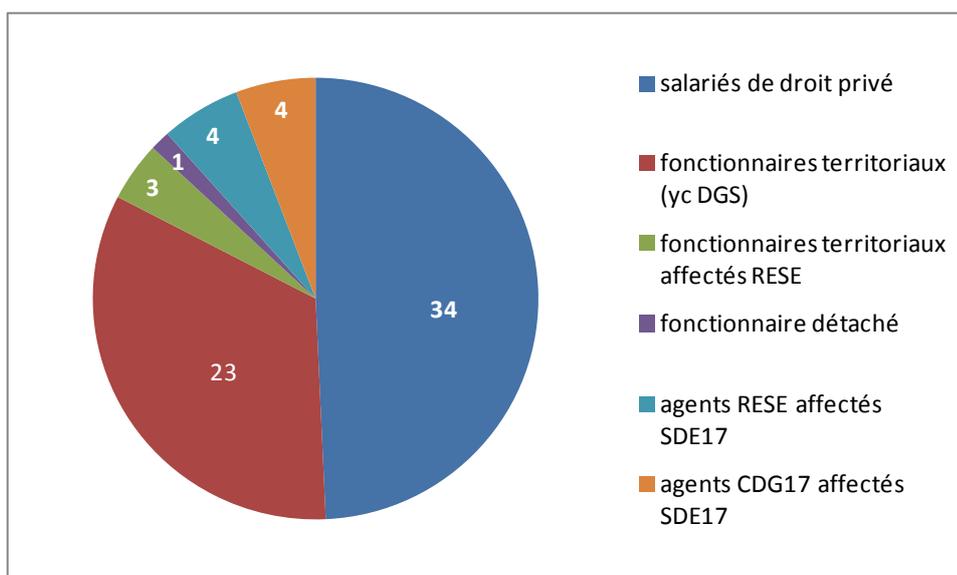
L'année 2014 a été marquée :

- Par la reprise des fonctionnaires territoriaux issus de trois syndicats dissous : syndicat de la Jarrie (une attachée principale et une adjointe administrative à temps non complet), syndicat des Rives de la Seudre (un ingénieur territorial et une adjointe administrative) et syndicat de Chenac (un rédacteur à temps non complet).
- Par la reprise des trois agents territoriaux (une adjointe administrative, et deux agents de maîtrise) en charge de l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Saint Georges de Didonne, ces derniers ayant été affectés à la RESE.

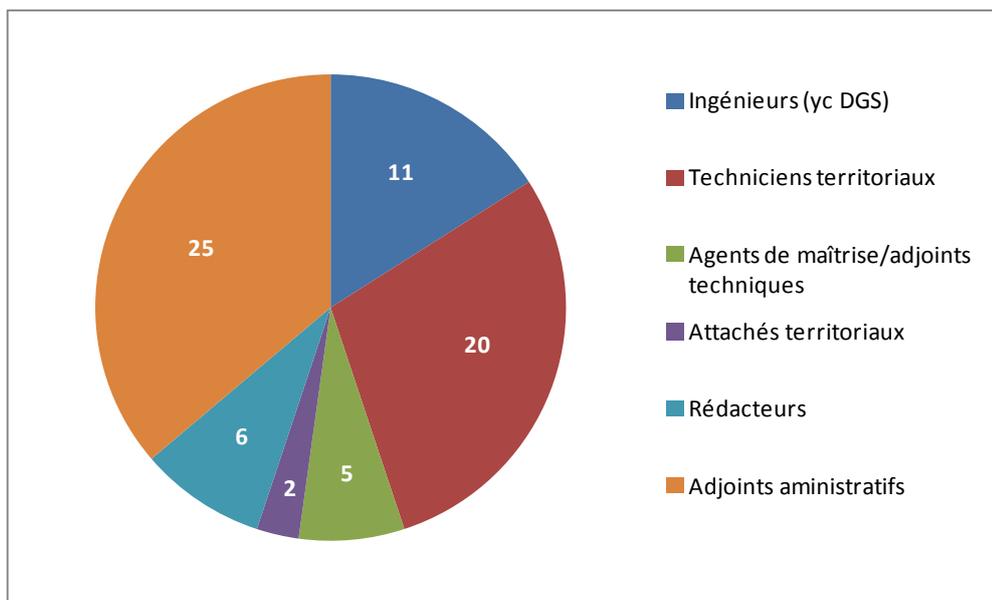
Les charges nettes de personnel s'élèvent pour cet exercice à **2 729 K€** contre **2 581 K€** en 2013.

Fruit d'une évolution de sa qualification juridique (établissement public administratif puis établissement public industriel et commercial), le Syndicat des Eaux emploie à la fois des personnels sous statut de droit public et des personnels de droit privé.

**Répartition  
par statut**



## Répartition par métier



## II – Budget EAU POTABLE

### 1 - Faits marquants

- L'exercice 2014 se singularise par des mouvements financiers exceptionnels aussi bien en recettes qu'en dépenses, trouvant leur origine, en premier lieu, dans la réforme statutaire du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime (SDE17). Cette réforme a entraîné la dissolution des syndicats de base et le transfert de leur actif et passif dans le bilan du SDE17.

Pour des raisons liées au système d'information Hélios du trésor public, le budget eau potable a repris tous les résultats de clôture (fonctionnement et investissement) des syndicats d'eau potable et des syndicats d'assainissement collectif dissous. Cette intégration a été effectuée par correction du résultat 2013 du budget eau potable du SDE17 lors de la séance du comité syndical consacrée au vote du budget supplémentaire 2014 (hormis les résultats de clôture du Syndicat des Rives de la Seudre qui ont été traités par crédit des comptes 778 et 1068).

Dans un second temps, par mouvement réel budgétaire (débit des comptes 678 et 1068), le budget eau potable a reversé au budget assainissement collectif, les fonds de roulement des syndicats d'assainissement collectif.

D'autre part, de manière concomitante, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a pris la compétence eau potable et a adhéré au SDE17 pour son exercice. Les syndicats de base dont le périmètre était inclus dans celui de la CARA ont été dissous et leurs fonds de roulement reversés au SDE17. En outre, le SDE17 a élargi son périmètre à la commune de Royan et a repris, à travers sa régie la RESE, l'exploitation du service de l'eau de la commune de Saint Georges de Didonne. Par délibération, ces deux communes ont délibéré pour transférer les résultats de clôture des budgets annexes via la CARA au SDE17.

#### Tableaux synthétiques des mouvements financiers exceptionnels

Mouvements exceptionnels	section	montant
Intégration des résultats de fonctionnement des syndicats dissous (correction résultat 2013 et R/778)	fonctionnement	5 450 647,94 €
Intégration des résultats d'investissement des syndicats dissous (correction résultat 2013 et R/1068)	investissement	2 184 312,49 €
Reversement du budget eau potable au budget assainissement collectif (D/678)	fonctionnement	- 982 835,48 €
Reversement du budget eau potable au budget assainissement collectif (D/1068)	investissement	- 611 795,58 €
Transfert des résultats de fonctionnement par la Communauté d'Agglo Royan Atlantique (R/778)	fonctionnement	1 190 159,25 €
Transfert des résultats d'investissement par la Communauté d'Agglo Royan Atlantique (R/1068)	investissement	1 010 074,57 €
remboursement Saint Georges de Didonne sur dépenses 2014 relatives à l'eau et honorées sur son budget principal (D/678)	fonctionnement	- 632 677,19 €

## 2 – Les chiffres clés du Budget EAU

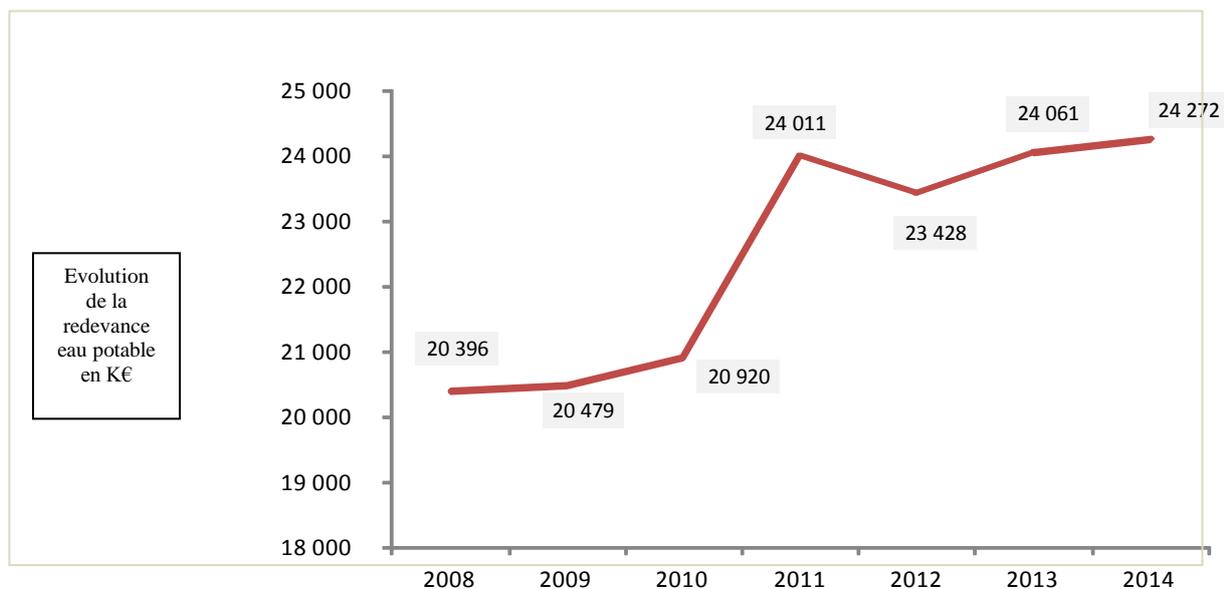
### Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

Recette de fonct.	2014	en %
Produits des services	28 504	76,48%
Participations budgets annexes*	2 788	7,48%
Subventions exploitation	225	0,60%
Autres produits exploit.	669	1,80%
Produits exceptionnels	3 646	9,78%
<i>dont résultat Royan</i>	452	
<i>dont résultat St Georges de Did.</i>	562	
<i>dont résultats syndicats dissous</i>	1452	
Quote part de subv./res.	1 234	3,31%
Divers	203	0,54%
<b>Total des recettes</b>	<b>37 269</b>	<b>100%</b>

(\*) Quote-part de charges de personnel et de charges générales des budgets assainissement collectif et assainissement non collectif + remboursement RESE

La redevance amortissement représente 24,2 millions d'euros en 2014, soit 70% des recettes de fonctionnement (\*). Les ventes d'eau en gros se sont élevées à 4,53 millions d'euros. Le montant important du poste « produits exceptionnels » a pour origine l'intégration des résultats de fonctionnement de syndicats dissous (SIAEP Rives de la Seudre, Chenac, Le-Chay Corme Ecluse, Médis-Semussac) et des communes de Royan et de Saint Georges de Didonne.

(\* ) la somme de 302 551,94 € de redevances 2013 issues des syndicats dissous a été comptabilisée en recettes exceptionnelles



## Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

Dépense de fonct.	2014	en %
Charges générales	5 524	25,10%
Charges de personnel	2 929	13,31%
Autres charges courantes	183	0,83%
Charges financières	1 136	5,16%
Charges exceptionnelles	2 578	11,72%
<i>dont reversement budget ass collectif</i>	983	
<i>dont reversement CARA</i>	633	
Dotat. au amort. et Prov.	9 654	43,87%
<b>Total des dépenses</b>	<b>22 004</b>	<b>100%</b>

48,3% des dépenses de fonctionnement de l'exercice sont consacrées aux dotations aux amortissements, soit plus de 9,6 millions d'euros. En augmentation par rapport à 2013, elle constitue une part fondamentale de l'autofinancement du Syndicat des Eaux.

Les charges à caractère générale recouvrent en particulier 1,74 million d'euros d'achat d'eau en gros et 2,091 millions d'euros de refacturation interne avec la RESE (facture « littorale »).

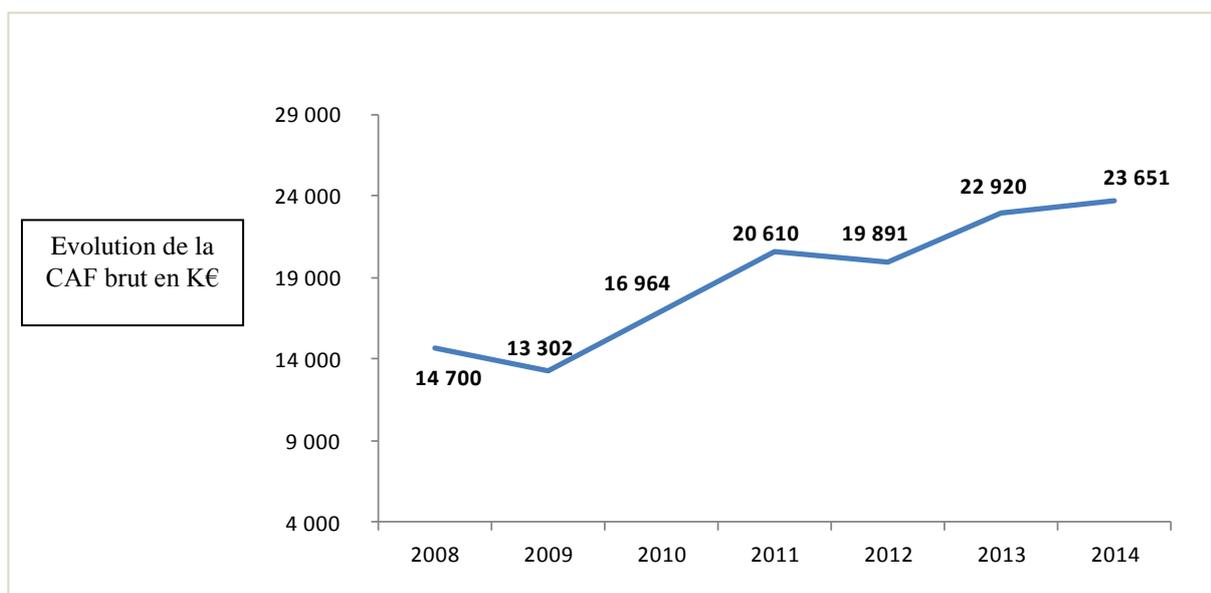
L'exécution de l'ensemble des dépenses du personnel s'effectue dans le budget eau potable. Lors des opérations de clôture des comptes, il est constaté dans ce dernier une recette correspondant à l'addition de la quote-part du budget assainissement collectif (1 122 K€) et de la quote-part du budget assainissement non-collectif (513 K€). Les dépenses de personnel du budget eau s'élèvent ainsi à 1 302 K€ et, déductions faites des recettes liées à l'encaissement des indemnités journalières et des remboursements de la RESE pour la mise à disposition de personnel, à une charge nette de 1 102 K€. L'augmentation constatée par rapport à l'exercice 2013 est liée à l'intégration dans les effectifs du Syndicat de 8 agents issus des syndicats dissous et de la commune de Saint Georges de Didonne.

Les charges financières 2014 (1,136 million d'euros) sont en diminution de 11.6% par rapport à 2013.

Le poste charges exceptionnelles recouvre notamment les mouvements internes entre le budget eau potable et le budget assainissement collectif (983 K€) ainsi que le reversement à la CARA (633 K€).

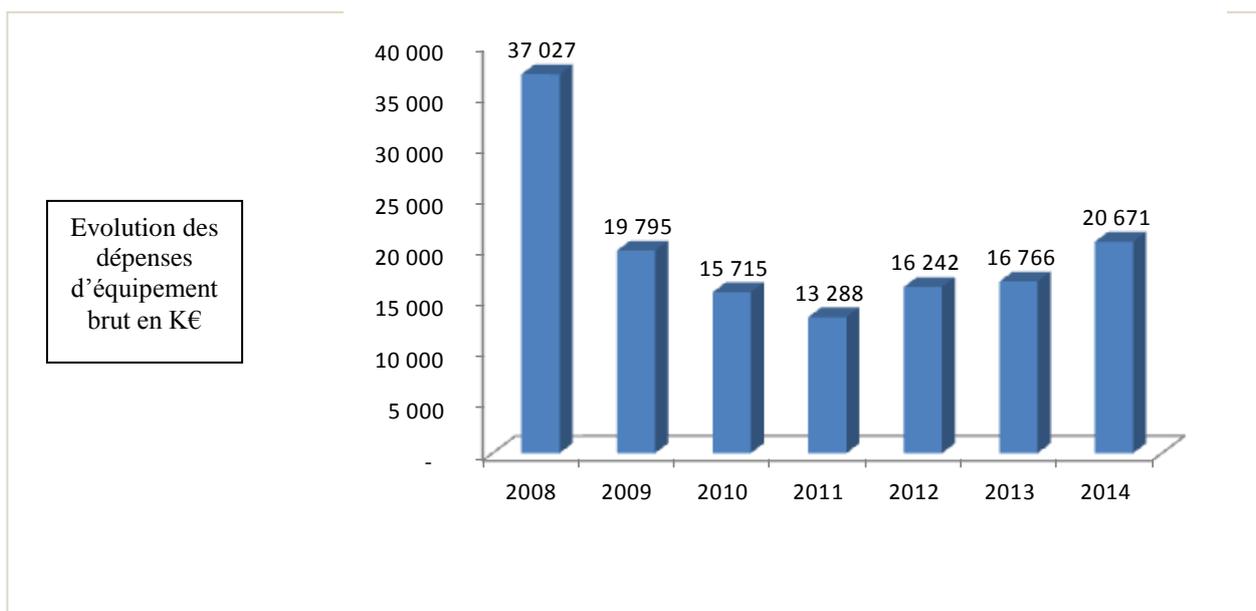
## Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

La section d'exploitation dégage un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2014 de plus de 15,2 millions € en augmentation de +5.36% par rapport à 2013, conséquence de l'apport de 1,8 million € de recette exceptionnelle nette liée à l'adhésion de la CARA au SDE17 et au solde de fonctionnement du SIAEP des Rives de la Seudre. L'autofinancement brut calculé ressort à 23,65 millions d'euros.



## Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2014, le Syndicat des Eaux a investi pour 20,6 millions d'euros.



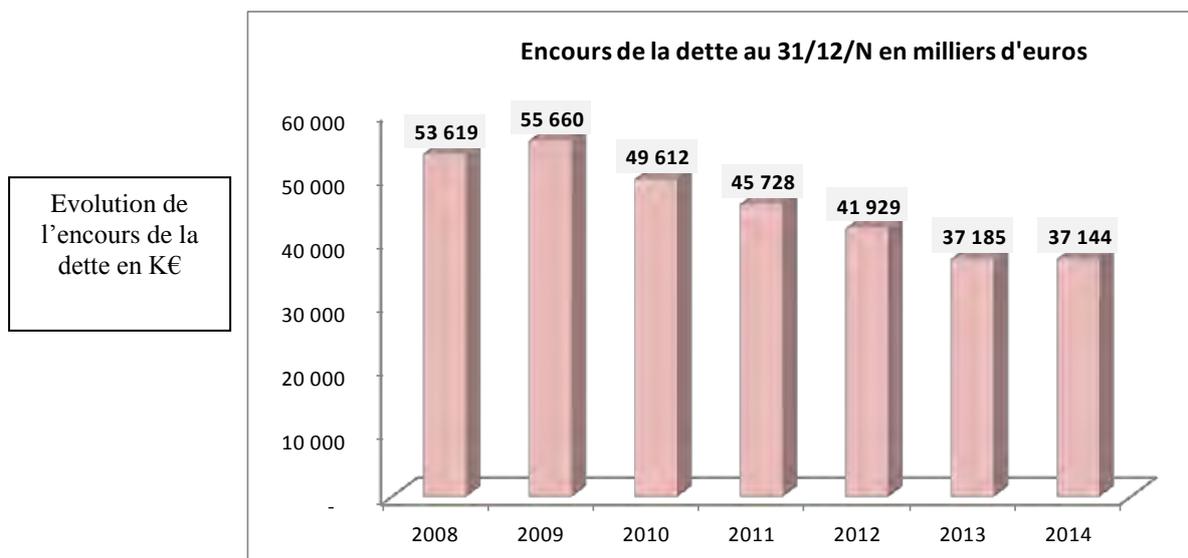
Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 666 K€ du Conseil Général de la Charente Maritime et 1 196 K€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire. Par contre, le Syndicat a bénéficié de 214 K€ d'avances remboursables de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Enfin, le transfert des résultats d'investissement des syndicats dissous et de la CARA est venu abonder de manière substantielle le fonds de roulement de clôture du budget eau potable.

Tableau de financement		2014
dépenses équipement brut		20 671
versement BA ass. Collectif		612
<b>dépenses d'investissement</b>		<b>21 283</b>
<b>recettes d'investissement</b>		<b>5 640</b>
<i>dont</i>		
<i>subvention CG17</i>		666
<i>subvention Agences Eau</i>		1 196
<i>Autres subventions</i>		735
<i>Avances remboursables</i>		214
<i>transfert résultat invest. SIAEP Rives de la Seudre</i>		1 703
<i>transfert résultats invest. CARA</i>		1 010
<b>autofinancement net</b>		<b>20 046</b>
<b>variation fonds de roulement</b>		<b>4 403</b>
<b>fonds de roulement de clôture</b>		<b>29 239</b>

## L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2014, l'encours de la dette sur le budget eau est de 37 185 k€ et représente une capacité dynamique de désendettement inférieure à 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut). La stabilité entre 2014 et 2013 a pour origine la reprise par le SDE17 de l'encours de la dette du budget annexe eau potable de la Ville de Royan (3.5 millions d'euros)



## III – Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 1 - Les faits marquants 2014

L'exercice 2014 se caractérise par des événements exceptionnels qui compliquent la lecture des résultats financiers du budget assainissement collectif :

- La mise en œuvre de la loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 (« loi RCT ») a eu notamment pour conséquence le retrait au profit des communautés d'agglomération de La Rochelle et de Royan Atlantique de 13 communes adhérentes du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime pour l'exercice de la compétence assainissement collectif. Ce retrait, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, représente une perte de recettes annuelles évaluée à 970 K€ par an. En contrepartie, le transfert des biens (stations d'épuration et réseaux) à ces deux intercommunalités s'est traduit par une recette de fonctionnement exceptionnelle de plus de 3,6 millions d'euros.

- La mise en œuvre effective des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a entraîné la dissolution des « syndicats de base », l'intégration de leur patrimoine (actif/passif) dans celui du Syndicat des Eaux et la reprise des éventuels soldes positifs de trésorerie au 31 décembre 2014. Le Syndicat des Eaux a ainsi constaté dans ses comptes une recette de fonctionnement exceptionnelle de 983 K€ et une recette d'investissement de 612 K€.

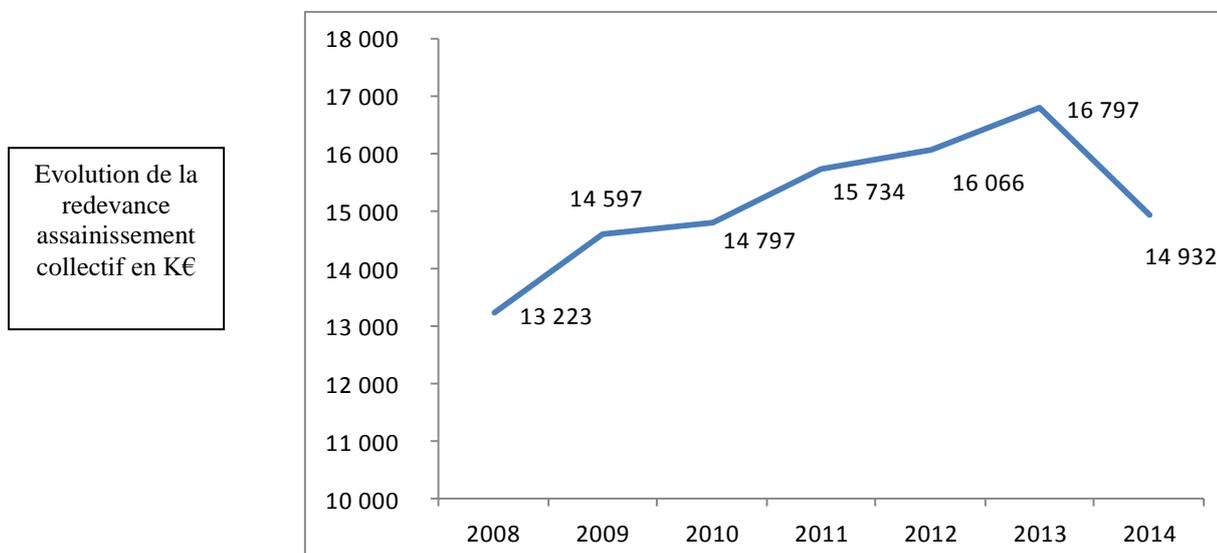
Au total, avec plus de 5,19 millions d'euros de recettes exceptionnelles, le résultat de l'exercice 2014 s'est fortement apprécié par rapport à celui de 2013.

## 2 - Les chiffres clés

### Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

	2014
Prestations de service	17 034
Subventions d'exploitation	8
Autres produits de gestion courante et divers	57
recettes exceptionnelles	5 094
<i>dont versement par Comm. Aggl.</i>	<i>3 632</i>
<i>dont resultats fonct. Syndicats dissous</i>	<i>983</i>
Quote part de subvention viré au cpte de résultat	941
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>23 134</b>

La redevance assainissement collectif est de 14,932 millions d'euros en 2014, très nettement en diminution par rapport à 2013 (cf « faits marquants »). La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) s'est établie en 2014 à plus de 1,6 million d'euros, niveau légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent.



## Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

Dépense de fonctionnement	2014
Charges générales	722
Charges de personnel	1 122
Charges financières	965
Charges exceptionnelles	528
Dotat. au amort. et Prov.	9 662

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	12 999
--	--------

Les dotations aux amortissements représentent  $\frac{3}{4}$  des dépenses de fonctionnement. C'est ainsi un montant de 9,662 millions d'euros qui vient alimenter la capacité d'autofinancement du Syndicat.

Les charges financières ont diminué par rapport à 2013 (-11,6%), conséquence d'une diminution de l'encours de la dette et des taux variables en baisse.

Bien qu'en augmentation de 5,2%, les dépenses de personnel ne participent qu'à hauteur de 8,6% des dépenses totales de fonctionnement (1 122 K€ contre 1 067 K€ en 2013).

Avec 722 K€, les charges générales se stabilisent sensiblement au même niveau que l'année précédente.

## Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

Résultat de fonctionnement	2014
recettes de fonctionnement	23 134
dépenses de fonctionnement	12 999

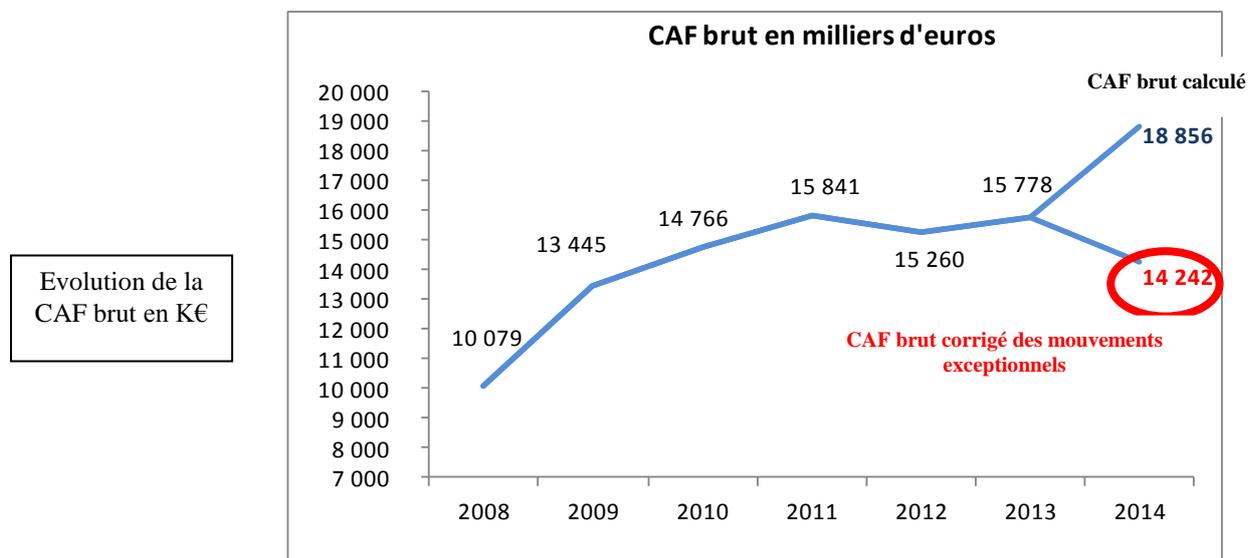
  

résultat de l'exercice	10 135
------------------------	--------

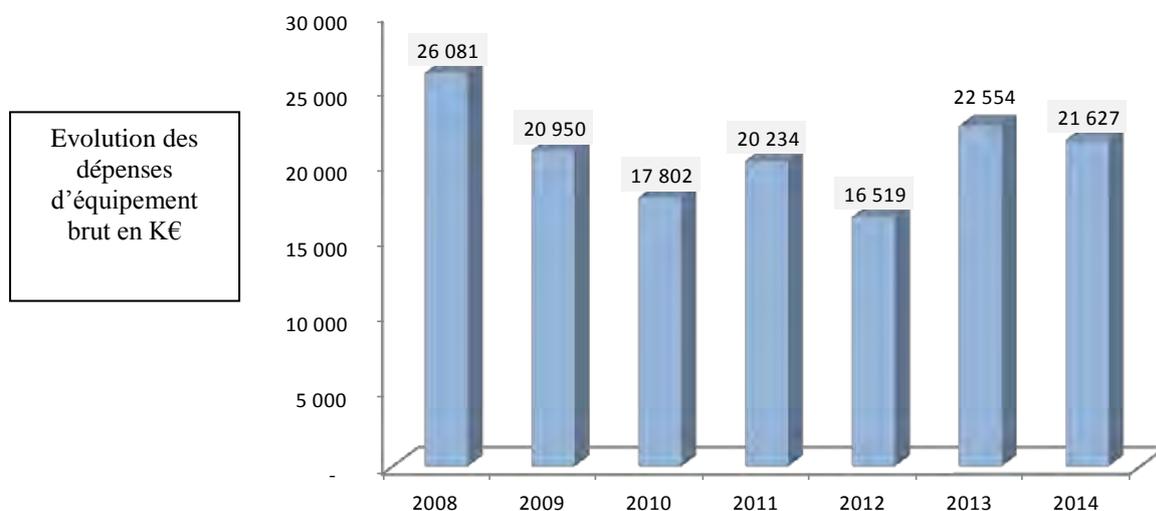
résultat de l'exercice corrigé des mouvements exceptionnels	5 521
---	-------

La section d'exploitation dégage un excédent de 10,135 millions d'euros. Toutefois, en retranchant les mouvements exceptionnels (cf « faits marquants »), le résultat découlant de l'activité normale du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime est en retrait de 1,6 million d'euros par rapport à 2013 (7.1 millions d'euros). Replacé dans une perspective pluriannuelle, l'autofinancement brut 2014 ainsi recalculé revient à un niveau proche de celui de 2010



## Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2014, le Syndicat des Eaux a investi pour plus de 21,6 millions d'euros.

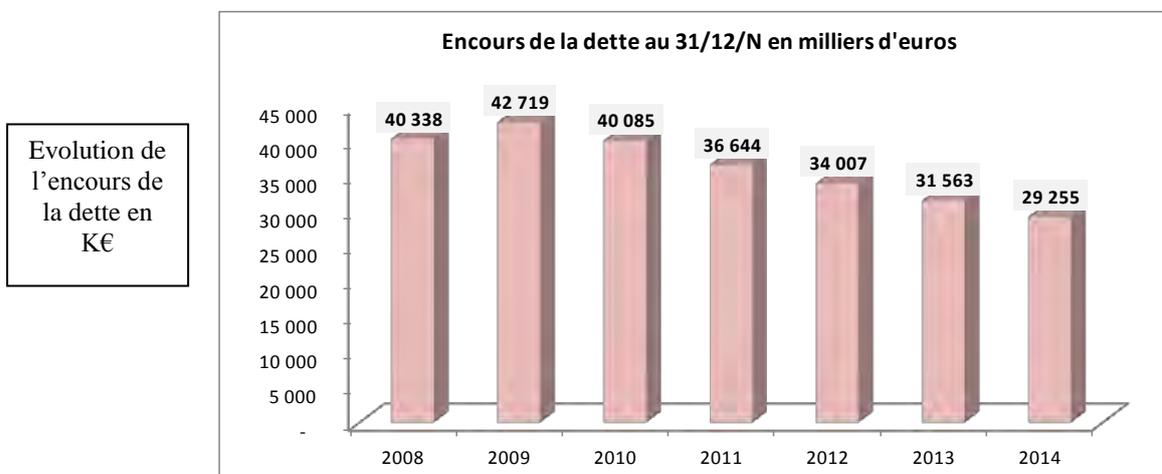


Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement net) abondées par les recettes exceptionnelles, par l'encaissement de subventions dont 3,698 millions d'euros du Conseil Général de la Charente Maritime et 3,474 millions d'euros des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire. Par contre, le Syndicat a bénéficié de 772 K€ d'avances remboursables des agences de l'eau.

Tableau de financement	2014
<b>dépenses équipement brut</b>	<b>21 627</b>
<b>recettes d'investissement</b>	<b>8 928</b>
<i>dont</i>	
<i>subvention CG17</i>	3 698
<i>subvention Agences Eau</i>	3 474
<i>Autres subventions</i>	309
<i>Avances remboursables</i>	772
<i>autres recettes</i>	675
<b>autofinancement net</b>	<b>11 162</b>
<b>recettes exceptionnelles</b>	<b>4 614</b>
(cf "faits marquants")	
<b>variation fonds de roulement</b>	<b>3 077</b>
<b>fonds de roulement de clôture</b>	<b>6 968</b>

## L'encours de la dette en milliers d'euros

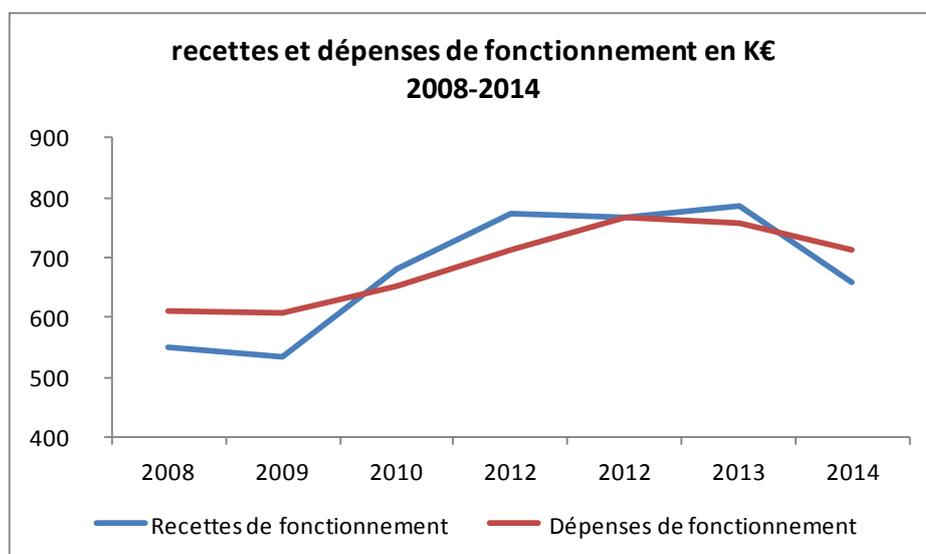
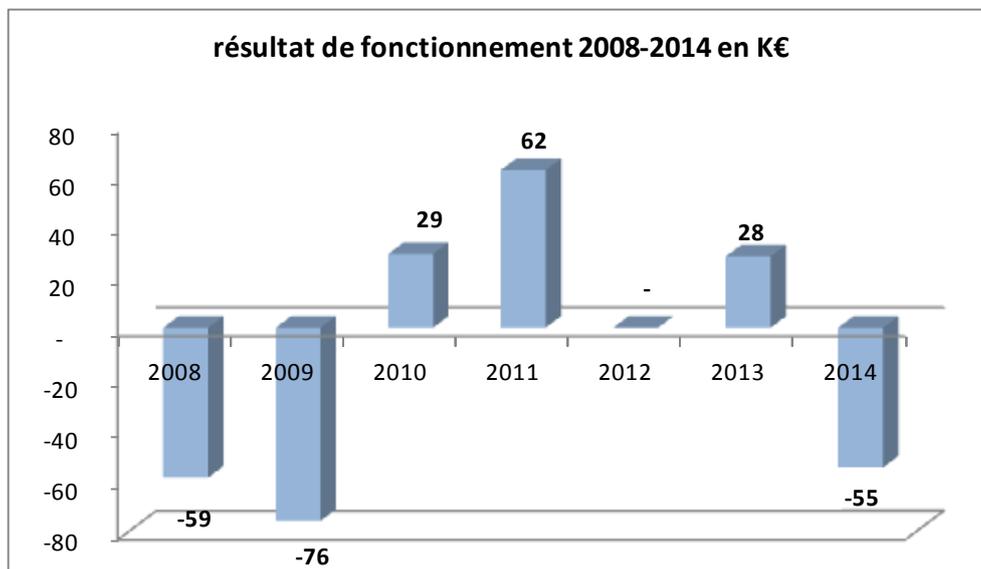
Au 31/12/2014, l'encours de la dette sur le budget assainissement collectif est de 29,3 millions d'euros et représente une capacité dynamique de désendettement de 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut – hors recettes exceptionnelles).



## 4 – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget assainissement non collectif est essentiellement un budget de fonctionnement. Les quelques dépenses d'équipement sont des dépenses liées à l'acquisition de véhicules de service et de mobiliers.

Ses recettes de fonctionnement sont très sensibles au marché de l'immobilier qui sur l'exercice 2014 a été morose (diminution du nombre de constructions et des mutations). Malgré la diminution de ses charges de fonctionnement, notamment par la baisse des frais de personnel (-5.5%), le résultat 2014 ressort déficitaire de 55 K€. Résultats négatifs déjà rencontrés sur les années 2008 et 2009 au plus fort de la crise financière.



En place depuis l'année 2006, le Service Foncier assure la rédaction des différents actes soumis à publicité foncière et des différentes conventions et baux liés aux opérations d'eau potable et d'assainissement traitées par le Syndicat des Eaux.

Il est composé d'un rédacteur principal et d'une assistante à 80 % et reçoit une aide ponctuelle d'une seconde assistante.

Pour la première fois cette année les acquisitions concernant l'eau potable ont dépassé celles concernant l'assainissement. Elles ont visé principalement des achats dans le cadre des périmètres de protection où les négociations menées par la SAFER sur les sites de LA CLISSE et de TRIZAY ont conforté la position du syndicat autour des captages pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Huit actes concernant la dissolution des Syndicats d'eau potable ont également pu être signés, ainsi que quatre suite à la dissolution de Syndicats d'assainissement.

Les acquisitions pour les stations d'épuration et les postes de refoulement sont constantes.

La rédaction des conventions de servitudes se fait majoritairement pour l'eau potable et se répartit pour environ moitié pour le passage de canalisations et l'autre moitié pour les périmètres de protection des captages. Une dizaine d'actes ont également été passés pour des canalisations d'assainissement.

La dissolution de certains Syndicats a amené le Syndicat des Eaux à devenir propriétaire d'ouvrages incendie qui ont été rétrocédés aux Communes qui en assure la compétence. Quelques terrains devenus inutiles ont aussi été rétrocédés soit à des particuliers intéressés soit aux Communes, et une parcelle a été vendue au Syndicat de Voirie pour ses nouveaux locaux.

Dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de « La Cotinière » à SAINT PIERRE D'OLERON, la procédure suit son cours. Vingt et une ordonnances d'expropriation ont été rendues, elles sont actuellement en cours de publication au Service de publicité foncière de MARENNES. Les offres aux propriétaires concernés seront faites prochainement. Les vingt-sept dernières ordonnances devraient être rendues cette année.

Le point négatif de l'année concerne les délais de publication, notamment sur les services de publicité foncière de MARENNES et LA ROCHELLE, qui atteignent presque six mois et rallongent désormais les délais de paiement des prix de vente et des indemnités.

Le bilan de l'activité de l'année 2014 s'établit comme suit :

**TABLEAU ANNUEL DES ACTES au 31/12/2014**

Années	Eau/Asst	Acquisitions			Servitudes			Rétrocessions		
		Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes
		signés	publiés	en cours	signés	publiés	en cours	signés	publiés	en cours
<b>2006</b>	Eau	3	3		51	48				
	Asst	23	21		2	2				
	<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>24</b>		<b>53</b>	<b>50</b>				
<b>2007</b>	Eau	15	14		137	140			2	
	Asst	44	40		10	9				
	<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>54</b>	<b>197</b>	<b>147</b>	<b>149</b>	<b>103</b>		<b>2</b>	23
<b>2008</b>	Eau	9	9		51	51			4	
	Asst	41	39		12	14				
	<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>233</b>	<b>63</b>	<b>65</b>	<b>80</b>		<b>4</b>	24
<b>2009</b>	Eau	8	7		35	37			4	
	Asst	43	41		8	9			1	
	<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>48</b>	<b>144</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>164</b>		<b>5</b>	25
<b>2010</b>	Eau	18	11		84	58			4	
	Asst	34	25		3	3				
	<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>36</b>	<b>134</b>	<b>87</b>	<b>61</b>	<b>246</b>		<b>4</b>	32
<b>2011</b>	Eau	4	4		49	51	199 (+ 155)		6	
	Asst	17	15		9	7	19			
	<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>108</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>218</b>		<b>6</b>	24
<b>2012</b>	Eau	6	6	23	156	152	157		2	25 dont
	Asst	24	20	80	3	3	21			1 RESE
	<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>103</b>	<b>159</b>	<b>155</b>	<b>160</b>		<b>2</b>	
<b>2013</b>	Eau	8	8	56	106	115	214		3	28 dont
	Asst	18	14	90	11	8	39			2 RESE et 1 SDEER
	<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>146</b>	<b>117</b>	<b>123</b>	<b>253</b>		<b>3</b>	
<b>2014</b>	Eau	25	16	32	84	59	124	7	4	29
	Asst	19	8	93	9	10	31	4	3	3
	<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>23</b>	<b>125</b>	<b>93</b>	<b>69</b>	<b>155</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>32</b>

Années	Eau/Asst	Echanges		Conventions d'occupation temporaire Syndicat des Eaux/Particulier			Conventions d'occupation temporaire Particulier/Syndicat des Eaux		
		Nb d'actes terminés	Nb d'actes en cours	Nb d'actes établis	Nb COT reconductibles	Nb COT avant travaux	Terminées	Nb COT reconductibles	Durée des travaux
<b>2006</b>							2		2
<b>2007</b>			3	3	3				
<b>2008</b>	Eau	2	3	4	4				
	Asst	1							
	<b>Total</b>	<b>3</b>							
<b>2009</b>	Eau	2	2	1	1		1		1
	Asst	1							
	<b>Total</b>	<b>3</b>							
<b>2010</b>	Eau	2	1	2	7	2	1 + 1 en cours		1
	<b>Total</b>	<b>2</b>							
<b>2011</b>	Eau		1	4	8	5	1		1
<b>2012</b>	Eau		3				1	1	
	Asst	1	2						
	<b>Total</b>	<b>1</b>			8				
<b>2013</b>	Eau	2	1						
	Asst	1	2						
	<b>Total</b>	<b>3</b>			8				
<b>2014</b>	Eau	1		2	2				
	Asst	1	3	1	1		3		3
	<b>Total</b>	<b>2</b>		<b>3</b>			<b>3</b>		

Années	Eau/Asst	Expropriations					DUP	Baux ruraux			
		Dossiers prop	Nb dossiers	Nb de dossiers	Ordonnances	Traités d'adhés		Dossiers	Nb d'actes	Baux	Cahiers des
		Terminés	en cours	de propriétaires	expro publiées	signés		terminés	établis	en cours	Charges
2006								1			
2007	Asst	1		1	1						
2008	Asst	1	4								
2009	Asst		4					2			
2010	Asst		2		5	5	2		3	2	
2011	Asst	1	1	82	Actes : 7			4	3 et 1 MAD		
2012	Asst	25	1	71	Actes : 25			1	2		
2013	Asst	2	1	47	Actes : 2						
2014	Asst	21	27					2	1		

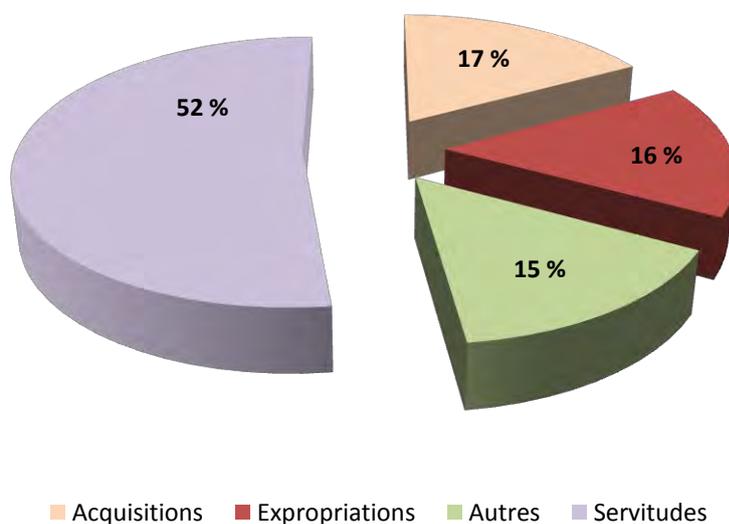
En cours de publication

et 1 bail d'habitation

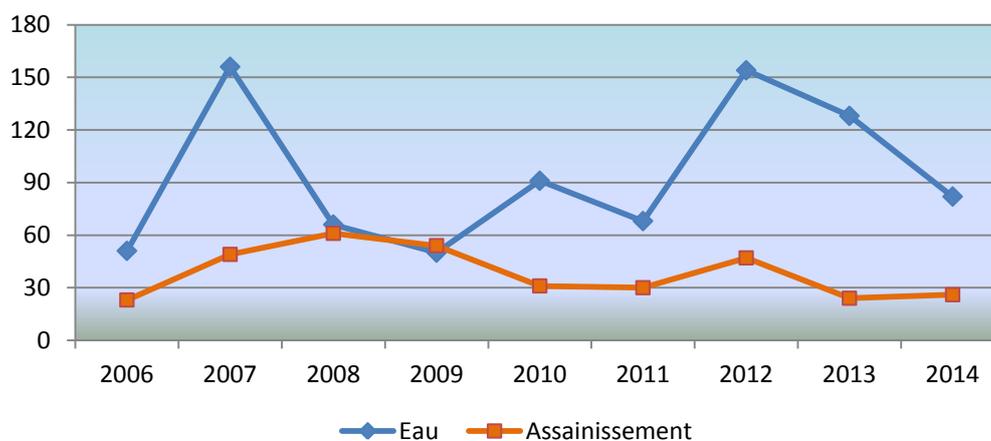
#### Actes pour Communes, Syndicats ou Etablissements publics

Années	Acquisitions		Echanges		Rétrocessions		Servitudes courantes		Servitudes PPC	
	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours
2007					1					
2008								3		
2009	8						1	7		
2010	3	2		1	1		1	7	16	235
2011	2	3		1				7	220	24
2012	4	3	1				6	4	24	4
2013	1	1					2	4	4	
2014	3	4								

### Actes publiés en 2014



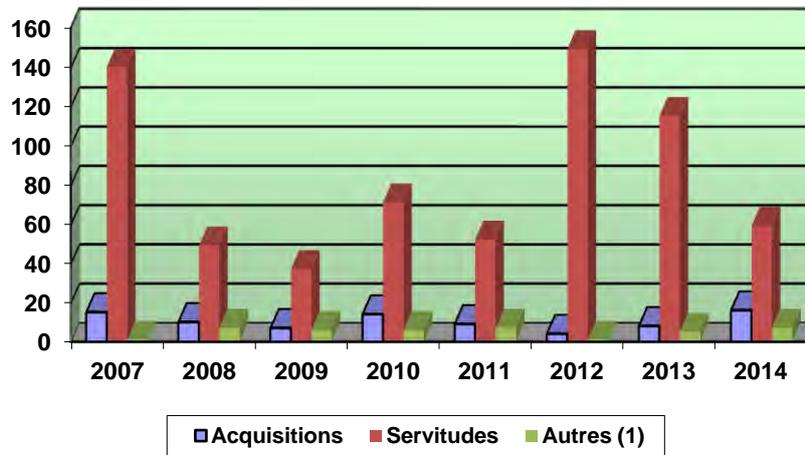
### Evolution des actes publiés



La distinction réalisée cette année entre les deux domaines d'activité du Syndicat qui intéressent le service foncier, permet de remarquer que :

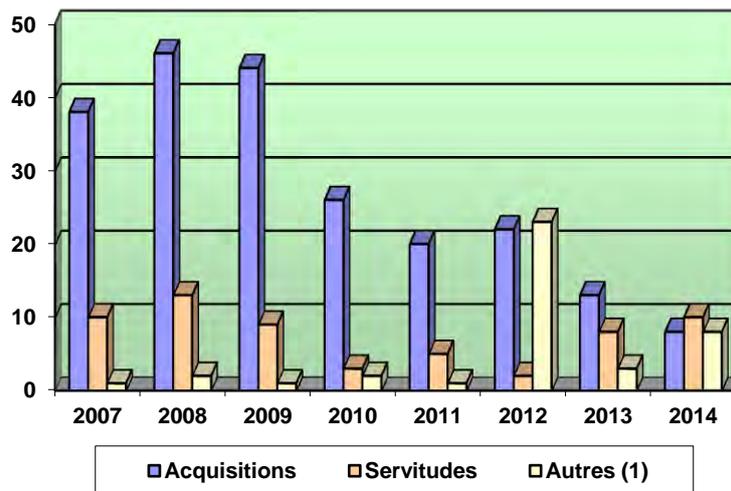
- ④ les acquisitions de terrain concernent principalement l'eau potable,
- ④ les conventions de servitudes sont établies majoritairement au profit de l'eau potable,
- ④ les expropriations se font au profit de l'assainissement.

### Evolution du nombre d'actes en eau potable



(1) Autres = Rétrocessions, Echanges, Expropriations et DUP

### Evolution du nombre d'actes en assainissement



(1) Autres = Rétrocessions, Echanges, Expropriations et DUP

---

## ***Service ETUDES & TRAVAUX***

---

Le service « Etudes et Travaux », créé en 2004, est un service d'appui technique du Syndicat dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif.

Il comprenait en 2014, 9 personnes (1 chef de service, 1 ingénieur, 4 techniciens, 1 adjoint technique et 2 secrétaires). Il est organisé en 3 cellules :

- Bureau d'études - Ingénierie ;
- Inspection télévisée et contrôle d'étanchéité des réseaux d'assainissement ;
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé ;

Les missions confiées au service sont les suivantes :

1. réaliser les études de faisabilité d'opérations d'eau potable et d'assainissement,
2. assurer la maîtrise d'œuvre de certains projets,
3. contrôler par inspection télévisée et contrôle d'étanchéité l'état des réseaux d'assainissement collectif neufs et anciens,
4. assurer la coordination sécurité et protection de la santé pour les chantiers du Syndicat,

# I - INGENIERIE INTERNE

## A. LES ETUDES DE DEFINITION

La cellule « bureau d'étude » a réalisé en 2014, 6 études de définition en assainissement. Ces études ont pour but de déterminer la faisabilité d'un projet ; elles permettent au bureau syndical de se prononcer sur son éligibilité.

Commune/collectivité	Intitulé de l'opération	Montant des travaux (en k€)	Nb de branchements existants concernés
MARSAIS	Assainissement du Bourg et de "Boisse"	4 000	606
BAGNIZEAU	Mise à jour Etude de définition	890	95
ECOYEUX	Mise à jour Etude de définition	1 825	180
ECOYEUX-BRIZAMBOURG	Etude de réhabilitation de la STEP de Brizambourg et d'une Interconnexion des sites de traitement	2 650	180 + 294
THORS	Assainissement du bourg	2 200	169
BERNAY SAINT-MARTIN	Extension de l'assainissement à la ZAC de Parança	265	18

## B. LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le bureau d'étude a assuré en 2014 la maîtrise d'œuvre de 12 opérations. La maîtrise d'œuvre comprend la conception du projet, la dévolution et le suivi de chantier jusqu'à la réception des travaux.

- **EAU POTABLE**

Commune/collectivité	Objet de l'Opération	Montant des travaux (en k€)	Mission réalisée en 2014
BENON	Renouvellement-renforcement canalisation AEP Rue du Château, RD116 et chemin de Lafond	93	PRO-ACT
CROIX COMTESSE	Renouvellement du réseau AEP du bourg et la Lignate (TF +TC)	344	AOR
TORXE	Renouvellement du réseau AEP sur 5 secteurs (TF+TC)	240	PRO-ACT-DET
FOURAS	Renouvellement du réseau AEP - Rue Mermoz	95	DET - AOR

- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Commune	Objet de l'opération	Montant des travaux (en k€)	Mission réalisée en 2013
MIGRE	Assainissement collectif du bourg lot 1 – 3 <sup>ème</sup> tranche	193	AOR
CHEPNIERS	Extension réseau d'assainissement au chemin rural les Arnauds	30	DET-AOR
NEUVICQ LE CHÂTEAU	Assainissement du bourg	850	PRO
BOUHET	Extension du réseau d'assainissement Allée des Coquelicots, chemin du Moulin et lotissement Les Roitelets (3 tranches)	395	PRO-DCE
VANDRE	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement préalables à des travaux d'aménagement et cession de propriété	44	ACT
SAINT-GERMAIN DE MARENCENNES, village de BRETTE	Réhabilitation de la station d'épuration	170	PRO-ACT-DET
FOURAS	Renforcement du réseau de refoulement d'assainissement et réhabilitations ponctuelles du réseau gravitaire	29	DET-AOR
LE THOU	Assainissement collectif du bourg - Tranche 6	76	ACT-DET-AOR

PRO = études de Projet

ACT = consultation et choix des entreprises

DET = suivi de chantier

AOR = réception des travaux

## II – COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

En application du décret « coordination » du 26 Décembre 1994 pris dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 Décembre 1993, concernant les opérations de bâtiment et génie civil faisant intervenir plusieurs entreprises, un coordonnateur SPS doit être désigné pour assurer la coordination tant au cours de la conception de l'ouvrage qu'au cours de sa réalisation. Le Syndicat des Eaux a recruté un technicien chargé de cette mission.

**60 missions SPS ont été engagées en 2014 dont :**

✚ 8 missions de niveau 2 (plus de 500 hommes x jours)

✚ 52 missions de niveau 3

Commune	Nature des travaux	Date d'engagement de la mission	Niveau de la mission	Etat de la mission au 31/12/2014
AIGREFEUILLE D'AUNIS	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg - Programme pluriannuel	20/02/2012	3	Cloturé le 28/07/2014
ANAIS	Renouvellement du réseau d'eau potable du réservoir de La Garenne	27/10/2014	3	Phase réalisation
ARDILLIERES	Asst. collectif et renouvellement AEP du bourg	30/05/2011	3	Cloturé le 05/01/2015
ARDILLIERES	Asst. collectif du bourg - 2ème Phase	08/11/2013	3	Phase réalisation
AVERT / CHAILLEVETTE	Renouvellement et renforcement du feeder d'alimentation en eau potable entre AVERT et CHAILLEVETTE	30/03/2012	2	Cloturé le 24/11/2014
AULNAY DE SAINTONGE	Renouvellement AEP en périphérie du bourg et sur les secteurs de Chanteoiseau, Malatrait et Pinsenelle	06/05/2013	3	Cloturé le 05/01/2015
AUTHON-EBEON	Asst. collectif et renouvellement AEP du bourg	08/11/2013	3	Phase réalisation
BEAUGEAY	Asst. collectif du bourg	17/01/2012	2	Cloturé le 10/12/2014
BEAUGEAY	Asst. collectif du bourg - 2ème Phase	03/08/2014	3	Phase réalisation
BENON	Renouvellement et renforcement AEP - RD 116, rue du Château et chemin de Lafond	12/05/2014	3	Phase réalisation
BERNAY SAINT MARTIN	Renouvellement du réseau d'eau potable - route du Breuilles	27/10/2014	3	Phase réalisation
BOUHET	Extension du réseau EU - allée des coquelicots, chemin du Moulin et lotissement les Roitelets	12/12/2014	3	Phase réalisation
BOURCEFRANC LE CHAPUS / MARENNES	Réhabilitation du réseau EU - avenue du Général De Gaulle et rue des Rosiers	15/11/2013	3	Phase réalisation
BRIZAMBOURG	Déplacement du poste de refoulement de La Petite Garenne	23/12/2013	3	Phase réalisation
BUSSAC SUR CHARENTE	Asst. collectif du bourg et hameaux limitrophes	15/03/2013	2	Phase réalisation
CHAMBON	Renouvellement AEP - secteurs de Chambon Gare, de Marlonges et de Ramigeau	27/01/2014	3	Phase réalisation
CHAMPAGNE	Extension des réseaux AEP et EU - zone du Bois Rond	18/08/2011	3	Opération annulée
CHAMPAGNE	Réhabilitation et extension de la STEP	10/10/2011	3	Phase réalisation
CHAMPAGNE	Construction d'un silo épaisseur - Usine de l'Eguille	15/03/2013	3	DIUO à finaliser
CHANIERS	Déplacement des postes de refoulement de Saint Antoine et du Maine Mondain	23/12/2013	3	Phase réalisation
CHARENTE-MARITIME	Réhabilitation de 43 ouvrages de génie-civil - Programme 2012-2017	07/08/2012	3	Phase réalisation
CHARENTE-MARITIME	Entretien des ouvrages de génie-civil - Programme 2013-2017	15/03/2013	3	Phase réalisation
CHARRON	Restructuration des réseaux EU et AEP	15/06/2012	3	Cloturé le 30/01/2015
COURPIGNAC	Renouvellement du réseau d'eau potable - secteur de Monplaisir	15/07/2014	3	Phase réalisation
CRAM-CHABAN	Asst. collectif du bourg	09/08/2011	2	Cloturé le 30/01/2015
CRAM-CHABAN	Asst. collectif du bourg - 2ème Phase	28/08/2014	3	Phase réalisation
DOLUS - SAINT PIERRE D'OLERON	Doublement de la canalisation AEP entre les sites du Riveau et de l'Aubier	11/06/2014	2	Phase réalisation
DOMPIERRE SUR CHARENTE	Renouvellement AEP - rue du Dr Jean, rue des Gabariers et rue du Breuil	22/08/2011	3	Phase réalisation
ECHILLAIS-TRIZAY	Renouvellement AEP - TC1 et TC2 - route de Montherault, rue du Verger et rue de la Landonnière	15/05/2012	3	Cloturé le 28/07/2014
ECURAT	Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP	07/10/2011	2	DIUO à finaliser
FERRIERES D'AUNIS	Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP	07/02/2013	3	Phase réalisation
FERRIERES D'AUNIS	Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP - 2ème Phase	28/08/2014	3	Phase réalisation
FOURAS	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	12/08/2011	2	Cloturé le 30/01/2015
FOURAS	Réhabilitation du réseau EU - construction d'un poste de relevage avenue Louise Gabriel	07/02/2012	3	Cloturé le 30/01/2015
FOURAS	Renouvellement du réseau d'eau potable - rue Mermoz	08/11/2013	3	Cloturé le 30/01/2015
GEMOZAC	Amélioration du réseau AEP - secteurs de Bernessard et des Parpaillons	11/05/2012	3	Cloturé le 30/01/2015
GEMOZAC	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg - secteur du collège Jules Ferry	07/09/2012	3	Cloturé le 12/05/2014
GEMOZAC	Renouvellement du réseau AEP - secteur de la Bigorre	07/02/2013	3	Cloturé le 30/01/2015
ILE DE RE - SECTEUR NORD	Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - programme 2012-2016	13/07/2012	3	Phase réalisation
ILE DE RE - SECTEUR SUD	Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - programme 2012-2016	13/07/2012	3	Phase réalisation
ILE DE RE	Mise en place du traitement du phosphore sur les stations d'épuration d'Ars en Ré, La Couarde et Sainte Marie de Ré	12/12/2013	3	Cloturé le 05/12/2014
LA BREE LES BAINS	Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - rue de la Roulette et route de l'île	10/01/2014	3	Phase réalisation
LA CHAPELLE DES POTS	Renouvellement AEP - Prog. 2011/13 - secteurs les Landes, chez Thoreau, le Bourg, les Guilloteaux et chez Viaud	06/10/2011	3	Cloturé le 24/11/2014
LA CHAPELLE DES POTS	Déplacement du poste de refoulement - chemin du Ruisseau	16/08/2014	3	Phase réalisation
LA CLISSE	Déplacement du réseau AEP - RD n° 728	21/05/2013	3	Cloturé le 30/01/2015
LA COUARDE SUR MER	Construction d'une unité de traitement des sables de l'île de Ré	09/09/2013	2	Phase réalisation
LA CROIX COMTESSE	Renouvellement AEP dans le bourg et secteur La Lignatte	09/11/2012	3	Cloturé le 24/11/2014
LA FLOTTE EN RE	Construction d'une unité de traitement des matières de vidange de l'île de Ré	11/06/2013	2	Phase réalisation
LA FLOTTE EN RE	Déconnexion du poste de refoulement du 8 mai 1945	12/12/2014	3	Phase réalisation
LA GREVE SUR MIGNON	Création d'une STEP pour le bourg et le hameau de Bègues	09/08/2011	2	Cloturé le 30/01/2015
LA GREVE SUR MIGNON	Renouvellement AEP - hameau de Bègues	05/05/2014	3	Phase réalisation
LANDES	Asst. collectif du bourg	09/08/2011	2	Cloturé le 01/08/2014
LANDES	Asst. collectif du bourg - 2ème Phase	11/10/2013	3	Phase réalisation
LANDES	Renouvellement AEP - rue des Maraichers	10/10/2014	3	Phase réalisation
LANDRAIS / ARDILLIERES	Extension du réseau EU et renouvellement AEP - secteurs de Les Ouchettes, Toucherit, Villeneuve et Chaban	27/10/2014	3	Phase réalisation
LE GUA	Extension de la station d'épuration de la Madeleine	15/10/2014	2	Phase réalisation
LE GUE D'ALLERE	Renouvellement AEP - hameau de Rioux et rue du Tilleul	08/04/2013	3	Cloturé le 30/01/2015
LE GUE D'ALLERE	Renouvellement AEP - rue de Mille Ecus	14/04/2014	3	Phase réalisation
LE THOU	Asst. collectif - hameaux de Cigogne et Charmeneuil	08/07/2011	3	Cloturé le 01/08/2014

LE THOU / LA PANONNIERE	Doublement du feeder d'alimentation en eau potable entre LE THOU et LA PANONNIERE	15/02/2012	2	Phase réalisation
LE THOU	Doublement de la capacité de la station de pompage	02/08/2012	2	Cloturé le 15/12/2014
LE THOU	Asst. collectif - 8ème Tranche rues des Mésanges et Passereaux, chemins du Pierrailis et de la Folie	29/01/2014	3	Phase réalisation
LE THOU - AIGREFEUILLE D'AUNIS	Renouvellement AEP - secteurs Le Chiron Nord, La Gare et ZA de Fief Girard	24/08/2014	3	Phase réalisation
LE THOU - THAIRE	Déploiement d'une conduite d'adduction d'eau potable	04/12/2014	2	Phase réalisation
LES ESSARDS	Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP	24/12/2013	2	Phase réalisation
LES NOUILLERS	Asst. collectif du bourg	10/01/2014	2	Phase réalisation
LONZAC	Asst. collectif du bourg	19/12/2011	2	Cloturé le 30/01/2015
MARENNES	Construction d'un dessableur-dégraisseur - STEP de MARENNES	22/01/2014	3	Phase réalisation
MARENNES	Aménagements de la filière biologique	07/02/2014	3	Phase réalisation
MARENNES	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP - rues du Maréchal Joffre et Le Terme	03/07/2014	3	Phase réalisation
MATHA	Renouvellement AEP - secteurs d'Héritolle, du Chat Chevrier, des Hubbins, de St Hérie, de Marestray et de Suchet	02/05/2013	3	Phase réalisation
MAZERAY	Renouvellement AEP - routes de Taillebourg, du Châtenet, de Sainte-Même et des Richards	20/02/2013	3	Cloturé le 30/01/2015
MEDIS	Renouvellement AEP - rue des Sports, du Moulin des Vignes, Joseph Rambeau, route de Brié et de Pousseau	26/10/2012	3	Phase réalisation
MESCHERS SUR GIRONDE	Renforcement et renouvellement AEP du bourg	17/08/2011	3	Phase réalisation
MEURSAC	Travaux d'aménagement de la station de traitement des eaux usées	11/10/2013	3	Phase réalisation
MIRAMBEAU	Renouvellement AEP - de Mémenteau à Chez Nadeau	30/09/2014	3	Phase réalisation
MONTENDRE	Création d'une nouvelle filière boues, d'une unité de désodorisation et divers aménagements - STEP de MONTENDRE	21/03/2014	2	Phase réalisation
MONTLIEU LA GARDE	Déplacement de 2 postes de refoulement	02/04/2013	3	Phase réalisation
MOSNAC	Renouvellement du réseau d'eau potable - secteur de Chez Patron à La Laigne	29/07/2014	3	Phase réalisation
MURON	Asst. collectif - hameau de l'île Aibe	09/08/2011	3	DIJO à finaliser
NIEUL LES SAINTES	Renouvellement AEP - secteurs des Guillels et des Massés	04/08/2014	3	Phase réalisation
NIEUL LES SAINTES	Extension de la station d'épuration	28/09/2014	3	Phase réalisation
ORIGNOLLES	Asst. collectif du bourg	02/12/2011	2	Phase réalisation
ORIGNOLLES	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP - cité du Trois Pins	19/12/2011	3	Cloturé le 08/02/2015
PERIGNAC	Renouvellement AEP - Hameau de Sainte-Foy	26/03/2012	3	Phase réalisation
PESSINES	Asst. Collectif du bourg et hameau des Souches	26/09/2012	3	Phase réalisation
PLASSAC	Extension des réseaux EU et AEP pour le lotissement Les Epinglières	16/09/2014	3	Phase réalisation
PONS	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg - Programme pluriannuel 2013	23/09/2013	3	Phase réalisation
PONS	Extension des réseaux EU - rue William Augereau	01/08/2014	3	Phase réalisation
PONTS D'OLERON ET DE LA SEUDRE	Réhabilitation des suspentes supportant la canalisation AEP	01/12/2014	3	Phase réalisation
PORT D'ENVAUX / CRAZANNES	Programme de renouvellement des réseaux d'eau potable	30/07/2014	3	Phase réalisation
PULBOREAU	Réalisation du surpresseur de PULBOREAU	25/06/2013	3	Cloturé le 28/07/2014
PUYRAVAULT	Renouvellement AEP dans le bourg	29/04/2013	3	Cloturé le 08/02/2015
RIOUX	Extension et réhabilitation de la STEP	17/05/2013	3	Phase réalisation
ROCHEFORT SUD	Renouvellement AEP-communes de VERGEROUX, Ste RADEGONDE, BEAUGEAY et ECHILLAIS	16/07/2013	3	Phase réalisation
ROMAZIERES	Renouvellement AEP dans le bourg	30/01/2013	3	Cloturé le 08/02/2015
SAINT AGNANT	Extension du réseau EU - route des Fontaines	27/06/2014	3	Phase réalisation
SAINT ANDRE DE LIDON	Renouvellement AEP - hameau de La Cour du Bois	18/04/2014	3	Phase réalisation
SAINT BONNET SUR GIRONDE	Réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées	15/11/2013	3	Phase réalisation
SAINT DENIS D'OLERON	Aménagement des lagunes de finition pour les STEP de Saint Denis d'Oléron et de Saint Georges d'Oléron	25/09/2012	3	Phase réalisation
SAINT DENIS D'OLERON	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	28/09/2012	3	Phase réalisation
SAINT DENIS D'OLERON	Aménagement de la station d'épuration	15/09/2014	2	Phase réalisation
SAINT DENIS D'OLERON	Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - Programme pluriannuel	10/10/2014	3	Phase réalisation
SAINT FORT SUR GIRONDE	Extension des réseaux AEP et EU - rue du Stade	02/11/2011	3	Cloturé le 09/02/2015
SAINT FORT SUR GIRONDE	Renouvellement AEP - secteurs de Camailleau	04/06/2014	3	Phase réalisation
SAINT FORT SUR GIRONDE	Renouvellement AEP - secteurs de Pradelle	04/06/2014	3	Phase réalisation
SAINT GENIS DE SAINTONGE	Réhabilitation des réseaux EU - route de Jonzac et chemin de la Lamberie	17/09/2012	3	Phase réalisation
SAINT GEORGES DE DIDONNE	Renouvellement AEP - boulevard du Général De Gaulle	16/07/2013	3	Phase réalisation
SAINT GEORGES D'OLERON	Réhabilitation du réseau EU - secteur de la maison de retraite et rue du Parc	21/12/2012	3	Cloturé le 09/02/2015
SAINT GEORGES D'OLERON	Asst. collectif - secteur de la Gautrelle	07/02/2013	3	Phase réalisation
SAINT GEORGES D'OLERON	Mise en place d'une désodorisation à la STEP du bourg	07/03/2014	3	Cloturé le 05/12/2014
SAINT GEORGES D'OLERON	Asst. collectif - secteur de Garniselles à Chaucre	14/03/2014	3	Phase réalisation
SAINT GEORGES D'OLERON	Mise en place d'une désodorisation à la STEP du bourg	12/12/2014	2	Phase réalisation
SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN	Renouvellement AEP - villages de Chez Daufour et de La Blanche	21/09/2012	3	Cloturé le 12/05/2014
SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN	Renouvellement AEP - route de Saint Genis	04/06/2014	3	Phase réalisation
SAINT GERMAIN DE MARENCENNES	Renouvellement AEP dans le bourg et le hameau des Bugaudières	02/12/2013	3	Cloturé le 20/02/2015
SAINT GERMAIN DE MARENCENNES	Réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées du hameau de Brette	04/07/2014	3	Phase réalisation
SAINT GERMAIN DE VIBRAC	Renouvellement AEP	29/09/2011	3	Phase réalisation
SAINT GERMAIN DU SEUDRE	Asst. collectif du bourg	30/01/2013	3	Phase réalisation
SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Réhabilitation du réseau EU dans le bourg	29/04/2013	3	Phase réalisation
SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Construction d'une nouvelle STEP	29/07/2013	2	Phase réalisation

SAINT HIPPOLYTE	Réparation et renforcement de la protection anti-batillage du parement amont de la retenue d'eau brute	07/08/2012	3	Phase réalisation
SAINT HIPPOLYTE	Remise à niveau de la piste en crête de digue de la retenue d'eau brute	03/04/2014	3	Phase réalisation
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Asst. collectif - hameau de Choupeau	07/05/2012	3	Phase réalisation
SAINT JULIEN DE L'ESCAP	Mise en conformité et modernisation de la STEP	09/08/2011	2	DUO à finaliser
SAINT JUST LUZAC	Réhabilitation du réseau EU dans le bourg	30/03/2012	3	Phase réalisation
SAINT LEGER	Renouvellement AEP - entre le réservoir des Trois Moulins et Les Chevaliers	13/10/2014	3	Phase réalisation
SAINT NAZAIRE	Réhabilitation du réseau EU et aménagement du pluvial - secteur de la Ségrienne	05/05/2014	3	Phase réalisation
SAINT PALAIS SUR MER	Renforcement et renouvellement AEP - Programme triennal	16/08/2011	3	Phase réalisation
SAINT PALAIS SUR MER	Réhabilitation des réseaux EU - carrefour des avenues de La Cheville et de La Palmyre - CARA	02/07/2014	3	Phase réalisation
SAINT PALAIS SUR MER	Renouvellement AEP - carrefour des avenues de La Cheville et de La Palmyre	02/07/2014	3	Phase réalisation
SAINT PIERRE D'OLERON	Mise en place d'un réseau EU - secteur de La Nattonnière et de Marais Doux	21/03/2014	3	Phase réalisation
SAINT PIERRE D'OLERON	Réhabilitation du réseau EU - route touristique de la Perroche, route de Matha-Plage et chemin de la Jonchère	10/12/2011	3	Cloturé le 20/02/2015
SAINT PORCHAIRE	Réhabilitation du réseau EU dans le bourg - Route Nationale	04/11/2013	3	Phase réalisation
SAINT SAUVEUR D'AUNIS	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	27/06/2011	3	Phase réalisation
SAINT SAUVEUR D'AUNIS	Construction d'une nouvelle STEP intercommunale	17/09/2012	2	Phase réalisation
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	15/05/2012	3	Phase réalisation
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Renouvellement AEP - secteurs du Puyvineux, la Richardière, la Rabissonnière, la Pitière, les Auzes, la Poussardière	07/05/2013	3	Cloturé le 20/02/2015
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Réhabilitation du réseau EU - rue des Barrières	25/11/2013	3	Cloturé le 20/02/2015
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Asst. collectif du bourg	20/04/2012	2	Phase réalisation
SAINT SULPICE D'ARNOULT	Asst. collectif du bourg et hameau Des guillons	16/03/2012	2	Phase réalisation
SAINT TROJAN LES BAINS	Réhabilitation du réseau EU du secteur du Port	17/10/2013	3	Cloturé le 20/02/2015
SAINT TROJAN LES BAINS	Réhabilitation du réseau EU - boulevard Gatseau	25/08/2014	3	Phase réalisation
SAINTE LHEURINE	Equipelement, raccordement et aménagement AEP du forage de Font de Cluzac	01/12/2014	2	Phase réalisation
SALLEIGNES	Renouvellement AEP dans le bourg	19/03/2013	3	Cloturé le 20/02/2015
SALLES SUR MER	Renouvellement AEP dans le bourg	05/05/2014	3	Phase réalisation
SAUJON	Renouvellement et renforcement AEP - secteur de l'Eglise, rue Pierre Lobi et route de l'Ilate	10/07/2012	3	Phase réalisation
SAUJON	Renouvellement de branchements en Plomb dans le bourg	12/05/2014	3	Phase réalisation
SIAEP de CHENAC	Renouvellement AEP - Programme 2012	20/11/2012	3	Phase réalisation
SIAEP des CÔTEAUX de GIRONDE	Renouvellement AEP - Programme 2014 (7 tranches de travaux)	20/06/2014	3	Phase réalisation
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Renouvellement AEP - Programme 2011	16/03/2012	3	Cloturé le 19/03/2015
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Renouvellement AEP - Programme 2012	05/04/2013	3	Phase réalisation
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Renouvellement AEP - Programme 2013	03/04/2014	3	Phase réalisation
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Bouclage du réseau AEP entre la ZI de Périgny et la ZAC de la Corne neuve à Dompierre sur Mer	20/06/2014	3	Phase réalisation
SOUBISE	Déplacement et renforcement du dispositif de transfert des EU de la BA 721 vers la STEP	13/06/2013	3	Phase réalisation
SURGERES	Renouvellement AEP dans le bourg - Programme triennal 2013-2015	06/05/2013	3	Phase réalisation
TAILLEBOURG	Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Saint Jean à La Vergne	15/07/2014	3	Phase réalisation
TAUGON / LA RONDE / SAINT CYR DU D.	Restructuration de l'alimentation AEP	29/11/2013	2	Cloturé le 10/12/2014
TONNAY BOUTONNE	Réhabilitation ponctuelle du réseau EU dans le bourg	20/02/2013	3	Phase réalisation
TONNAY BOUTONNE	Réhabilitation du réseau EU - RD n° 739 centre bourg et lotissement des Fleurs	29/05/2013	3	Phase réalisation
TORXE	Renouvellement AEP - routes de Landes et de Jappe Grenouille, rue du Port Neuf, Moulin de Saint-Marmé et le Père	18/04/2014	3	Phase réalisation
TRIZAY	Modernisation et sécurisation de la filière de traitement des boues	05/02/2014	3	Phase réalisation
TONNAY CHARENTE	Extension de la STEP	05/01/2012	2	Phase réalisation
VILLARS EN PONTS	Renouvellement du réseau AEP - Rue Port des barques (RD 142)	04/11/2013	3	Phase réalisation
VILLENEUVE LA COMTESSE	Asst. collectif du bourg	06/06/2011	3	Cloturé le 13/03/2015

Mission antérieure à 2014

Mission engagée en 2014

Mission clôturée en 2014

### III – Cellule d’Inspection et de Contrôle des Réseaux d’Assainissement (CICRA)

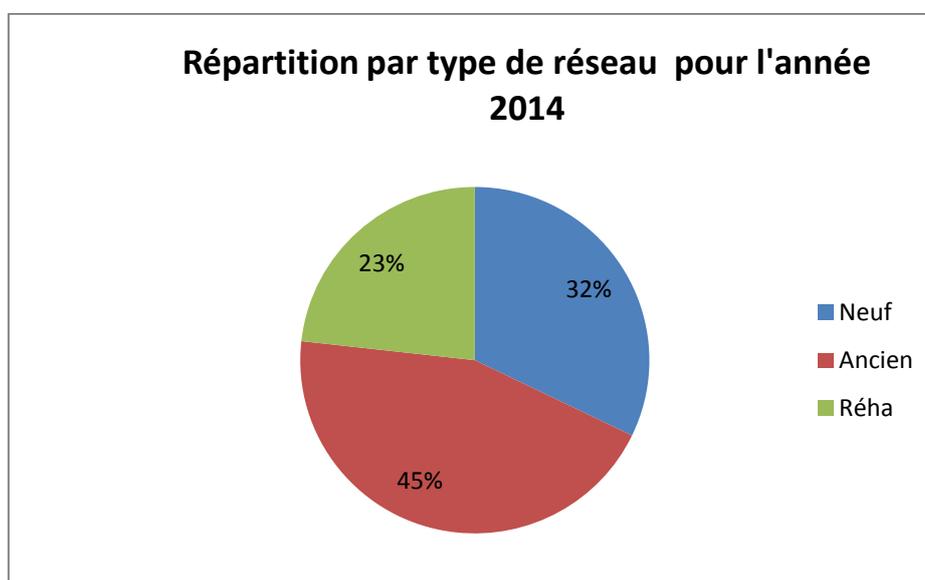
*La CICRA a obtenu le 17 Septembre 2014 l’accréditation COFRAC pour l’inspection télévisée et le contrôle d’étanchéité des réseaux d’assainissement pour la période 2014-2018.*

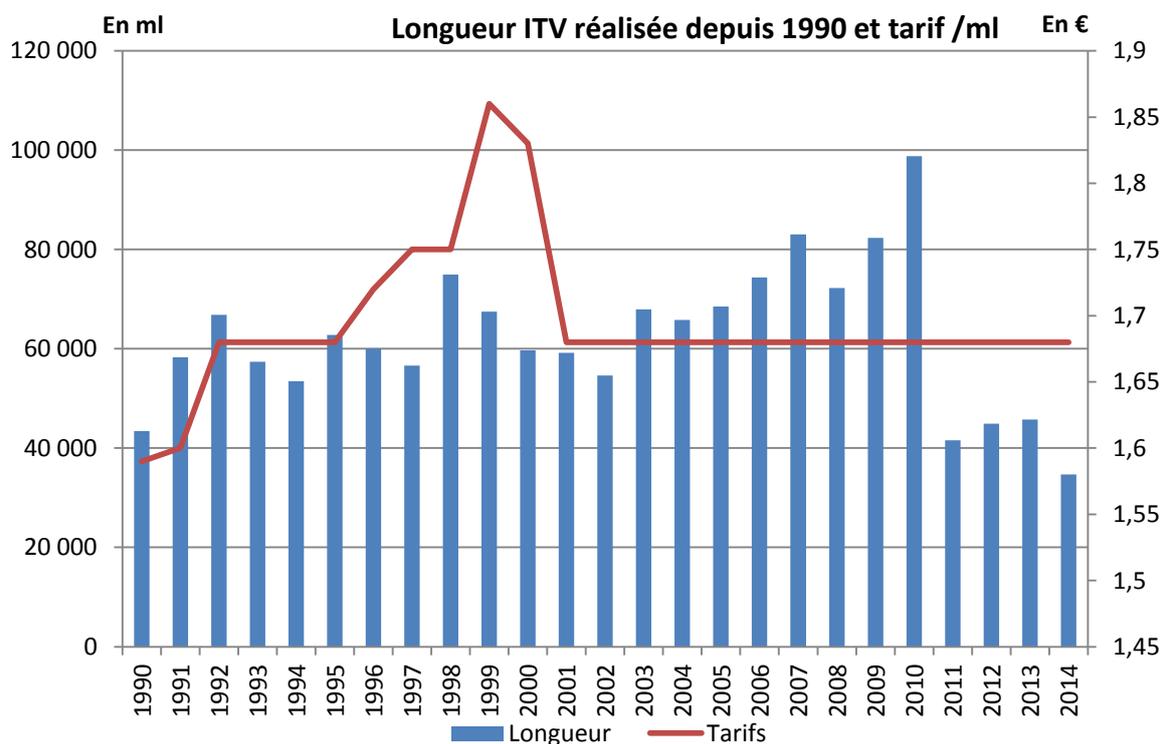
#### I – Inspection Télévisée

Le linéaire contrôlé en 2014 par la cellule d’inspection télévisée est inférieur à l’année précédente. Cette diminution est principalement liée aux trois points suivants :

- Les inspections des réseaux neufs subventionnés par les agences de l’eau doivent être réalisées par des organismes accrédités par le COFRAC. Le Syndicat ayant été accrédité par le Cofrac en Septembre 2014, les contrôles du 1<sup>er</sup> semestre ont été confiés à un organisme extérieur accrédité.
- Le redéploiement d’une partie des agents sur l’activité de contrôle d’étanchéité.
- La mise en application des exigences du COFRAC (inspection des branchements notamment) nécessite plus de temps pour réaliser le même linéaire de réseaux.

Au cours de l’année 2014, 34,7 km de réseaux ont été visualisés répartis de la façon suivante :



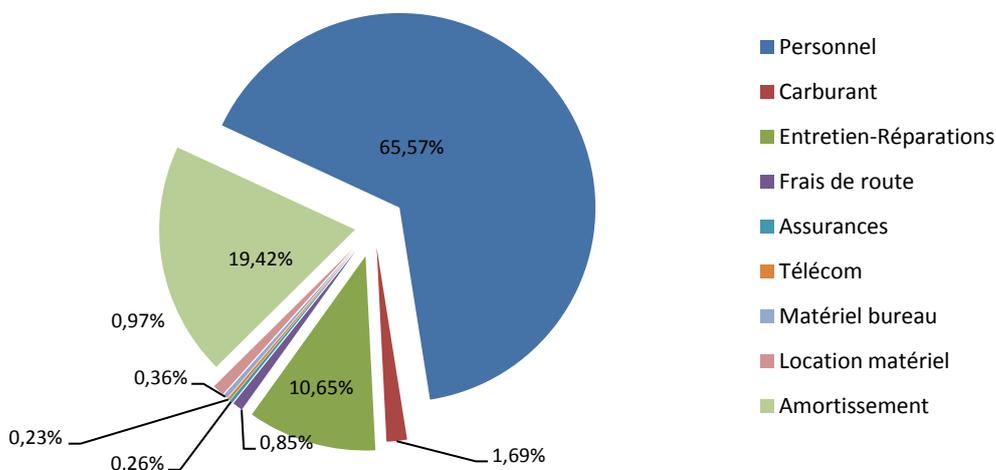


On constate que depuis 1992, le linéaire inspecté avoisine régulièrement les 60 km. Entre 2003 et 2010, le linéaire est souvent proche de 70-75 km.

Par contre, depuis 2011, année à partir de laquelle une partie des inspections de réseaux neufs ont été confiées à des cabinets accrédités Cofrac, une baisse significative est observée puisque la longueur inspectée est plus proche de 45 km.

### Dépenses 2014

Année	2014
Personnel	63 070,09
Carburant	1 625,35
Entretien-Réparations	10 248,99
Frais de route	821,80
Assurances	247,06
Télécom	218,67
Matériel bureau	347,99
Location matériel	934,37
Amortissement	18 678,96
<b>Total</b>	<b>96 193,28</b>



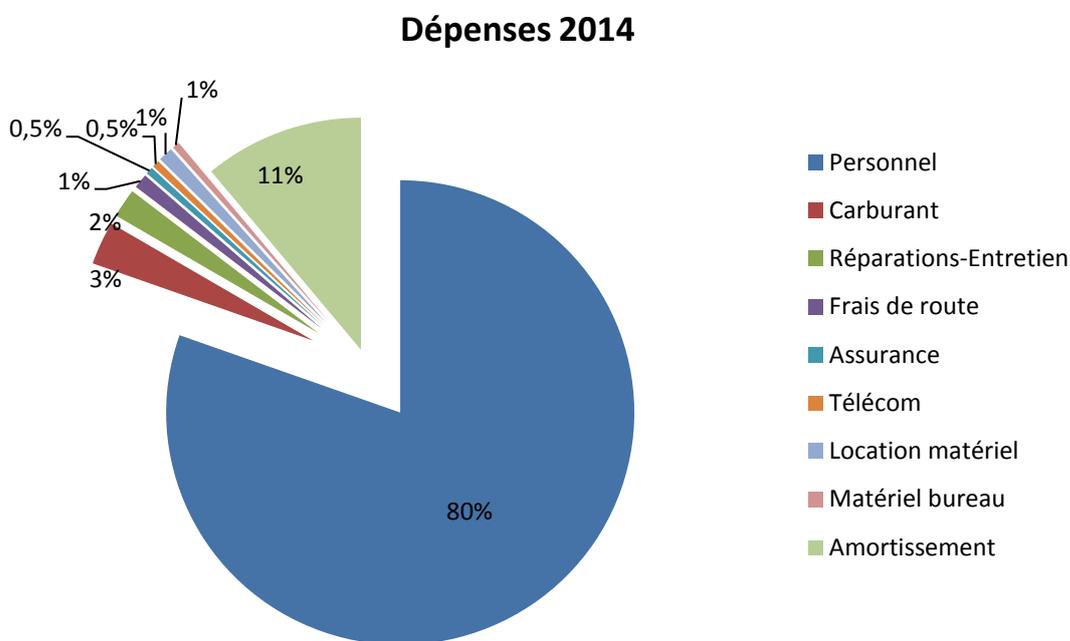
Le montant des recettes s'élève à 58 273,58 € HT.

## II – Contrôle d’Etanchéité

Au cours de l’année 2014, la CICRA a réalisé le contrôle d’étanchéité de 1851 tronçons d’assainissement.

Le montant des recettes s’élève à 37 028 € HT.

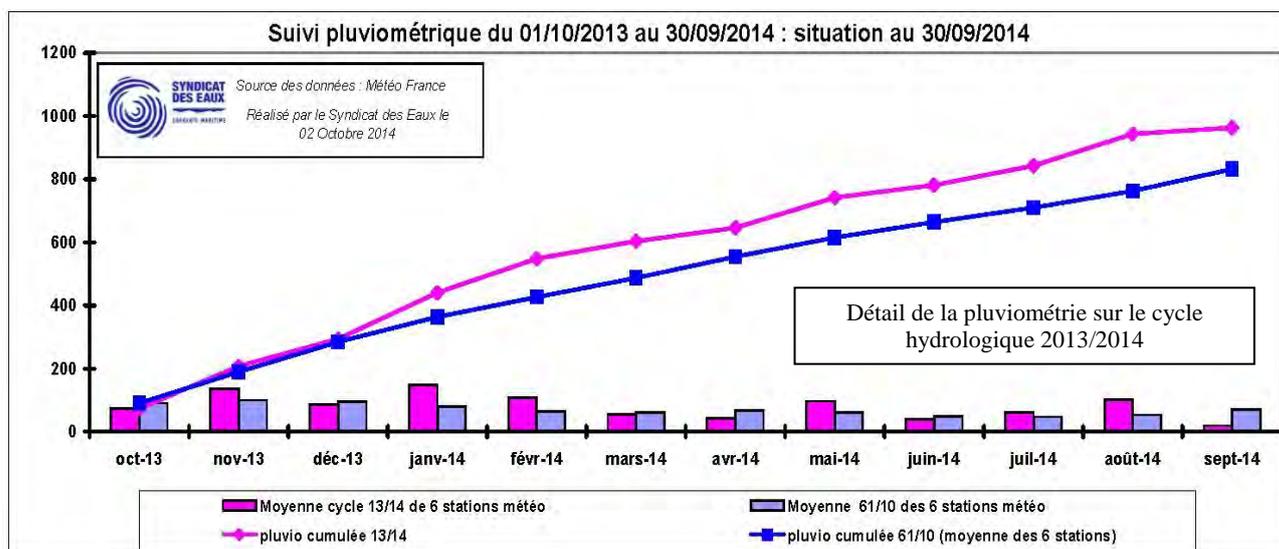
Le montant des dépenses s’établit à 78 447,75 € HT et se répartit comme suit :



## 1 – Situation hydrologique 2014

### Gestion de l'étiage 2014

**Cycle hydrologique : pluviométrie du 01/10/2013 au 30/09/2014**- Après un étiage peu prononcé, la pluviométrie normale d'**Octobre à Décembre 2013** a permis une recharge hivernale correcte des nappes. Les mois très excédentaires de Janvier, Février et de **Mai 2014** ont maintenu des niveaux piézométriques proches des plus hauts connus pour les nappes libres.



**L'étiage** pluvieux de Juillet et Août a entraîné des dégradations de qualité inhabituelles pour cette période (ex. : arrêt du captage de Chenac "Chauvignac" suite à une forte turbidité le 21 juillet).

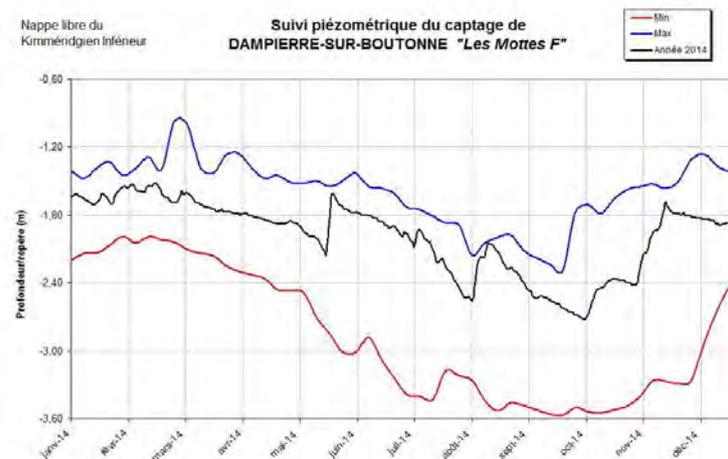
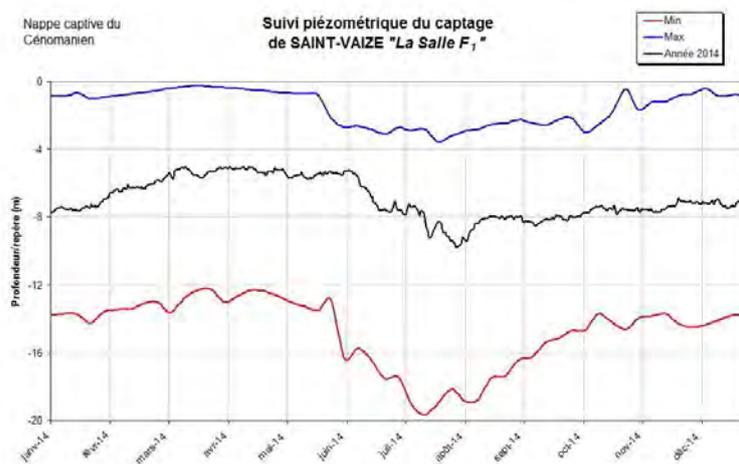
La campagne d'irrigation n'a donc pas été intense et s'est limitée aux mois de Juin et Juillet.

**La pluviométrie de Septembre à Décembre 2014** a été inférieure à la moyenne (266 mm contre 353 mm en moyenne sur les 4 mois) malgré un excédent de 30 mm sur le mois de Novembre.

**Conséquences sur le niveau des nappes-** La recharge des nappes d'eau souterraine a débuté mi-October 2013.

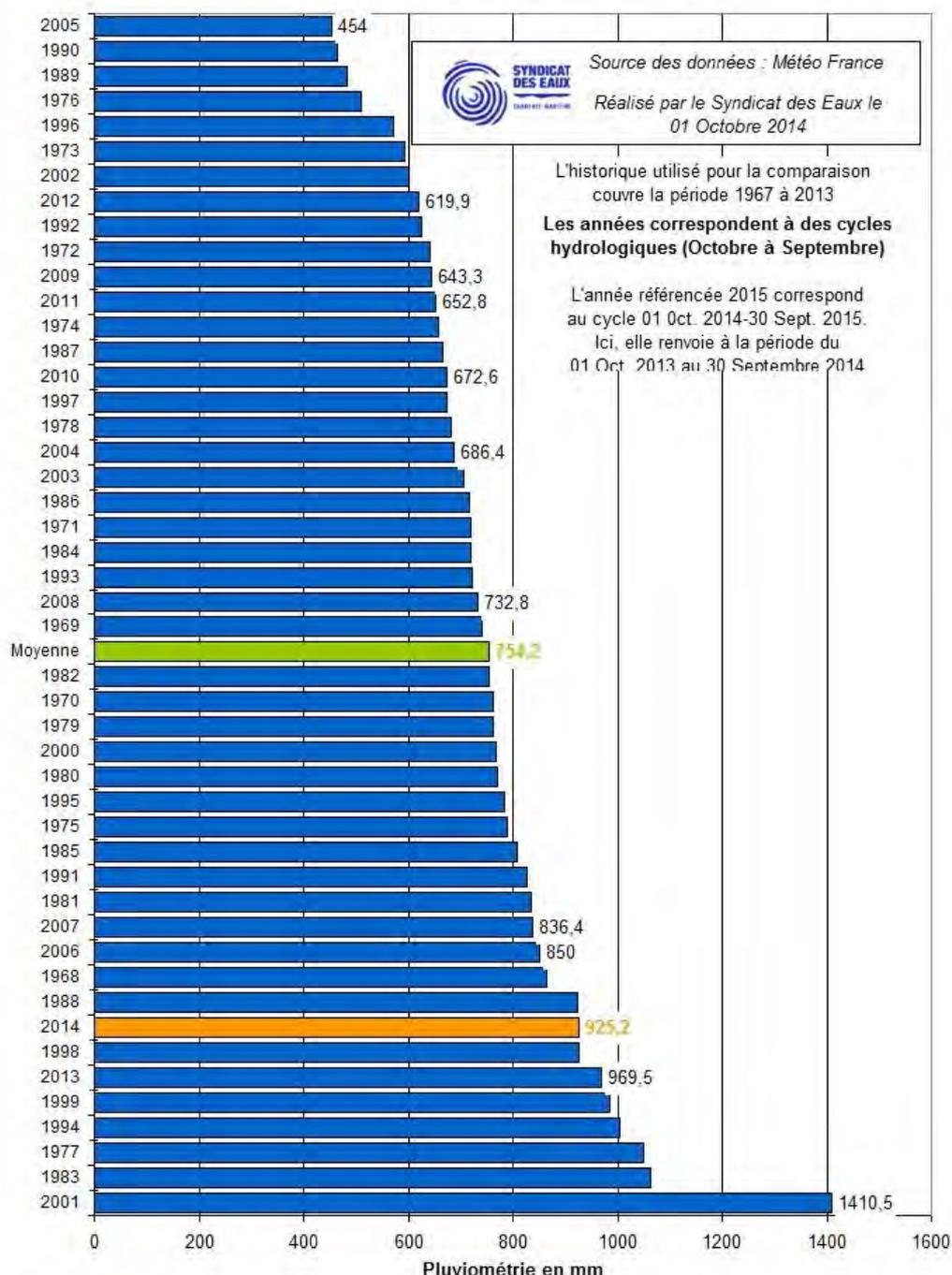
Les niveaux des nappes libres ont atteint leur maxima entre Novembre et Décembre 2013 pour baisser légèrement jusqu'en Mars 2014 puis fortement remonter en Mai, juste avant l'étiage (cf. graphe de Dampierre/Boutonne). Sur les nappes captives, la recharge observée jusqu'en Mars (cf. graphe de St Vaize) s'est stabilisée jusqu'au mois de Juin.

L'étiage pluvieux a fortement limité les prélèvements agricoles et le niveau des nappes est resté plus haut que les années précédentes. Malgré un cumul pluviométrique faible durant l'automne, les pluies de Novembre 2014 ont permis une recharge conséquente sur les nappes libres mais faible sur les nappes captives.



Comme 2013, le cycle hydrologique 2014 se classe dans les plus pluvieux des 40 dernières années (cf. graphique ci-dessous).

### Cumul des précipitations pour la station de La Rochelle (du 01 Octobre au 30 Septembre)



**Consommation d'eau potable-** Le temps très maussade de l'été 2014 explique les faibles consommations estivales du réseau primaire atteignant seulement 77 500 m<sup>3</sup>/j le 25 Juillet, loin des maxima enregistrés les années précédentes (pour comparaison : 85 300 en Août 2013, 89 200 en Août 2012).

C'est la première fois depuis 2007 que la consommation journalière ne dépasse pas les 80 000 m<sup>3</sup>/j durant l'été. A titre de comparaison, ce seuil avait été dépassé 18 jours en 2013, 17 jours en 2012, 13 jours en 2011, 25 jours en 2010 et 15 jours en 2006.

## Le suivi des nappes

### La gestion prévisionnelle de la ressource en eau souterraine bénéficie d'un suivi à l'échelle départementale.

Initié en 2010, l'équipement de piézomètres télégérés par le Syndicat a été complété en 2014 par le suivi de l'ancien forage de St Georges d'Oléron "*Montlabeur*".

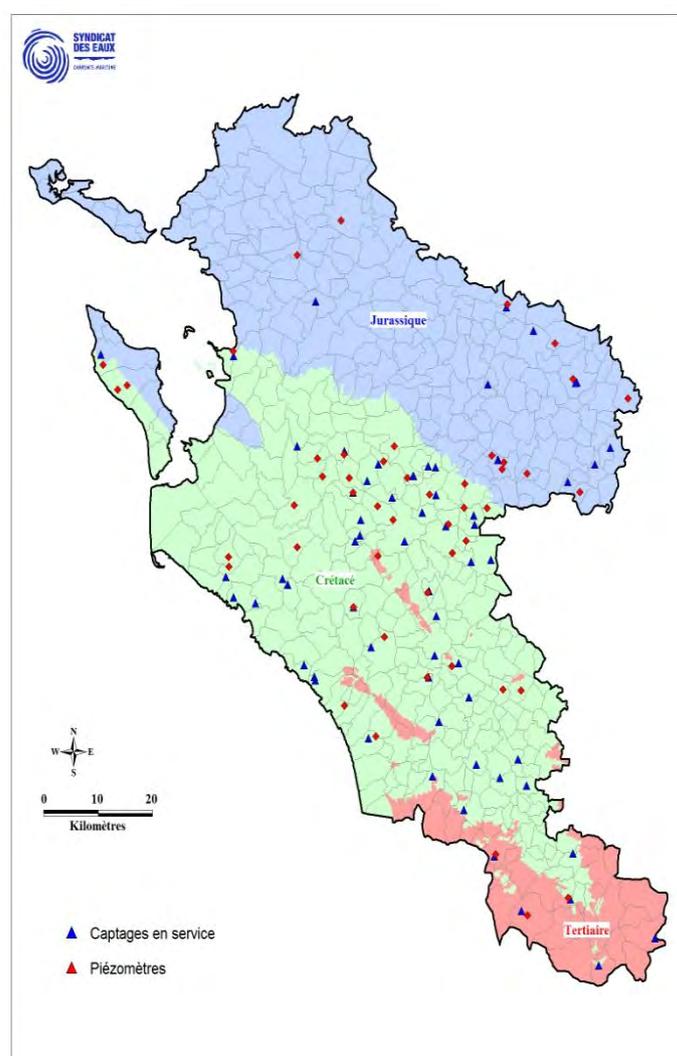
Le suivi réalisé directement par le service Hydrogéologie porte désormais sur 36 ouvrages répartis dans tout le département (9 aquifères en domaine libre et/ou captif).

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, le Syndicat a récupéré la maîtrise d'ouvrage des captages du Pays Royannais. Fin 2014, le Syndicat gère au total 69 captages et 56 piézomètres qui sont télégérés dans le département (SDE, RESE, VEOLIA et SAUR) aussi bien quantitativement que qualitativement (conductivité et turbidité sur des ouvrages sensibles).

Ce suivi permet l'établissement d'une note hebdomadaire transmise aux principaux acteurs de l'eau.

La démarche de mise en place d'une plateforme web de diffusion des données a été poursuivie avec la société Aquasys. Le test du site s'est déroulé en interne en 2014 pour la thématique « quantité ». Un volet qualité est prévu en 2015, en parallèle du développement d'une interface plus dynamique.

Le Syndicat a participé tout au long de l'année 2014 à diverses réunions sur la gestion de l'eau (ODE, SAGE Seudre, Boutonne, Charente, Né...).



## 2 – Les recherches en eau et les actions de protection des ressources

### 2.1 – Les recherches en eau

- **Forages** – Les forages réalisés en 2014 sont les suivants :

Commune	Potentiel testé	Nature de l'intervention
Romegoux <i>"Groies de Bertin F<sub>2</sub>"</i>	50 m <sup>3</sup> /h	<b>Juin /Sept. 2014</b> : Forage d'exploitation à proximité du forage de reconnaissance F <sub>1</sub> . Complément et sécurisation de production pour le captage en service de Romegoux <i>"Les Couasses F<sub>2</sub>"</i> .
St Césaire <i>"Chez Veillon F<sub>2</sub>"</i>	50 m <sup>3</sup> /h	<b>Janv./Sept. 2014</b> : Transformation du forage de reconnaissance réalisé en 2013 en forage d'exploitation. Substitution de l'ancien forage F <sub>1</sub> dégradé.
St Dizant du Gua <i>"Gratte-Pouils F<sub>2</sub>"</i>	160 m <sup>3</sup> /h	<b>Fév./Juin 2014</b> : Transformation du forage de reconnaissance F <sub>1</sub> réalisé en 2013 en forage d'exploitation. Complément de production de la source de St Dizant du Gua <i>"Les Fontaines Bleues"</i> .
St Georges d'Oléron <i>"Montlabeur F<sub>4</sub>"</i>	-	<b>Décembre 2014</b> : Début du forage de reconnaissance visant la nappe captive du Cénomaniens Inférieur/Infra-Cénomaniens.



*Romegoux "Les Groies de Bertin F<sub>2</sub>" :  
Acidification du réservoir captif*



*Pompage St Dizant du Gua*

- **Inspections vidéo** – Les diagnostics des captages suivants ont été réalisés en 2014 :

Ouvrage concerné	Nature de l'intervention
St Bris des Bois <i>"Le Poitou"</i>	Inspection de l'ouvrage en Avril 2014 lors du changement de pompe par l'exploitant.
St Laurent de la Prée <i>"Les Coudrées"</i>	Inspection de l'ouvrage en Décembre 2014 dans le cadre du suivi du biseau salé autour du captage de St Laurent de la Prée <i>"L'Aubonnière"</i> .

- **Équipement, raccordement et mise en service de nouveaux forages** –

L'équipement (pose de la pompe) et le raccordement des forages de **Poursay-Garnaud "Bois de Vervant F<sub>2</sub>"** et de **St Césaire "Chez Veillon F<sub>2</sub>"** ont été réalisés en 2014.

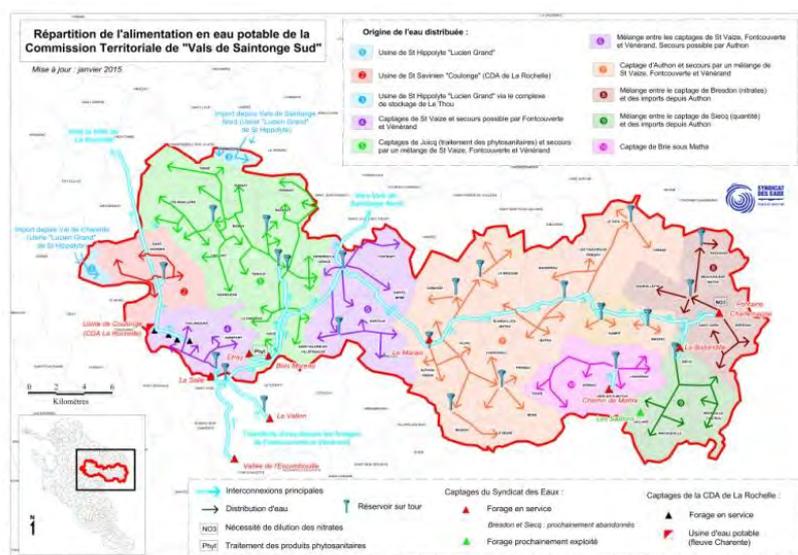
La mise en service de ces captages est prévue en 2015.



*Tête de forage de Poursay Garnaud "Bois de Vervant F<sub>2</sub>"*

## 2.2 – Les Commissions Territoriales

Suite à la réforme des statuts du Syndicat, le service Hydrogéologie a réalisé des cartes thématiques d'alimentation en eau potable pour chacune des 18 Commissions Territoriales. Ces documents ont été créés de Septembre à Octobre 2014 puis validés auprès des exploitants de Novembre à Décembre 2014.



*Exemple de carte thématique d'alimentation en eau potable*

## 2.3 – La protection de la ressource

### 2.3.1 – Les périmètres de protection

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, les captages du Pays Royannais sont mis à disposition du Syndicat. Au 31 Décembre 2014:

- **60** champs captants bénéficient d'un périmètre officiel ;
- **2** forages sont en attente de la signature de l'arrêté préfectoral ;
- **3** champs captants sont prochainement à protéger.

**Etudes préalables pour la protection de nouveaux forages-** Les études préalables pour la protection du forage de Poursay Garnaud « *Bois de Vervant* » ont été réalisées en 2014 (réunion publique d'information, traçages) et celles concernant les captages de St Georges d'Oléron "*Chaucre*" & "*Montlabeur*" sont relancées.

**Enquêtes d'Utilité Publique-** Les captages d'Arces/Gironde "*Le Terrier*" et de Fontaines d'Ozillac "*Fief du Breuil F<sub>2</sub>*" ont été soumis à enquête publique avec avis favorable du Coderst.

**Travaux de mise en conformité –** Dans le cadre des périmètres de protection, les travaux (hors diagnostics des forages privés) pour mettre en conformité ou protéger les installations ont été les suivants :

Type d'aménagement	Nature des Travaux	Captages concernés
Acquisitions de terrains	Terrains achetés dans le cadre de la convention avec la Safer afin de mettre en prairies permanentes des parcelles des périmètres de protection rapprochée	<b>Landrais</b> « <i>Toutvent</i> » <b>Trizay</b> « <i>Bouil de Chambon</i> » <b>La Clisse</b> « <i>La Roche</i> »

**Inspection des périmètres de protection-** Aucune inspection n'a été menée en 2014 par l'ARS.

**Anciens captages à désaffecter-** En accord avec les services de l'ARS, l'inventaire des anciens captages à désaffecter est le suivant :

Captages à désaffecter	Ouvrage de remplacement	Date prévisionnelle de désaffectation
<b>Bédenac</b> " <i>Le Pénitencier</i> "	<b>Bédenac</b> « <i>Le Jarcelet</i> ». Travaux d'équipement et de raccordement en 2015	2015/2016
<b>Aulnay</b> " <i>Palud 2</i> "	<b>Juicq</b> « <i>Etray &amp; Bois Moreau</i> » dotés d'une unité de traitement au charbon actif	2015
<b>Bresdon</b> " <i>Fontaines Charlemagne</i> "	<b>Ballans</b> « <i>Les Sablons</i> »	2015/2016
<b>Siecq</b> " <i>La Bistandille</i> "		

### 2.3.2 – La préservation des nappes libres ou phréatiques du Bassin de l'Arnoult

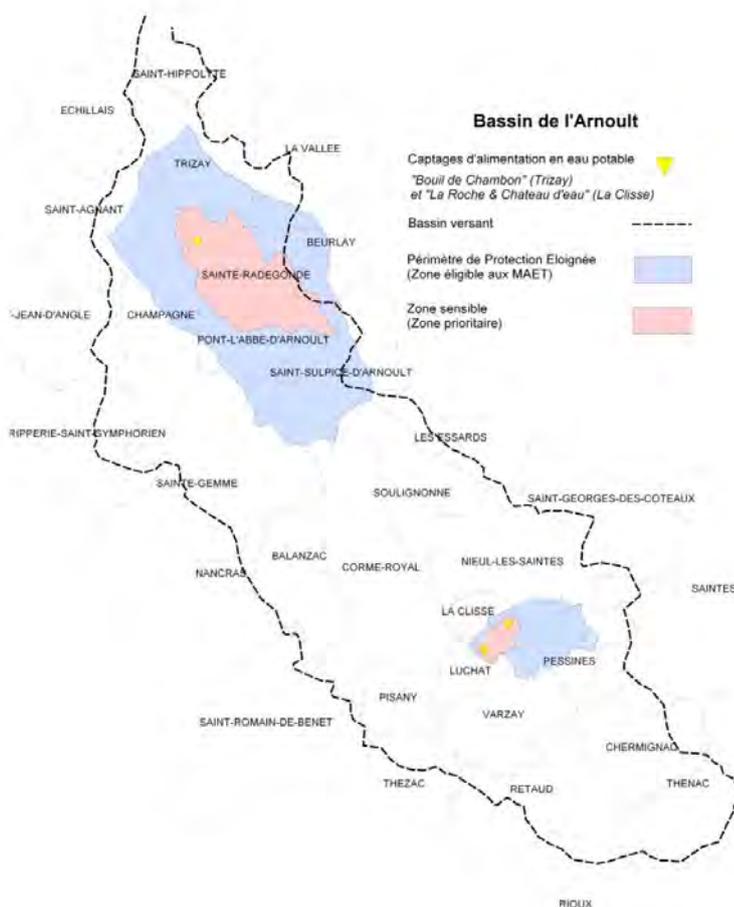
La préservation des captages en nappe libre vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, phytosanitaires) a été engagée dans la vallée de l'Arnoult sur Trizay « *Bouil de Chambon* » et La Clisse « *La Roche* » et « *Le Château d'eau* ».

2014 est la dernière année de mise en œuvre du premier Plan d'Actions Territorial (PAT) sur le bassin versant de l'Arnoult.

Cette opération, inscrite au programme Re Sources, est financée par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional Poitou-Charentes, le FEDER pour les plans d'entretien communaux et le Syndicat des Eaux.

L'animation initiée en 2011 a été diversifiée auprès de nouveaux partenaires.

Les Mesures Agro-Environnementales et Territorialisées ont été contractualisées sur 553 ha, soit 60% des objectifs fixés. 10 exploitations agricoles déjà diagnostiquées ont été suivies en 2014 par le bureau d'étude Envilys afin d'identifier les évolutions de leur système vis-à-vis de l'enjeu eau souterraine.



Des journées techniques, d'expérimentations et de formation ont été réalisées avec la Chambre d'Agriculture et les différentes **Organisations Professionnelles Agricoles** présentes sur le territoire (*mesures de reliquats azotés, accompagnement des agriculteurs dans leur fertilisation azotée, journée technique sur l'agriculture de précision, plateforme technique sur le sol,...*).

Pour la première fois en Poitou Charentes, l'outil de simulation en ligne **Coclick-Eau de l'INRA**, qui développe une agriculture plus durable sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable, a été testé sur l'Arnoult. Des groupes de travail ont réalisé une base de données puis validé différents scénarii d'évolution du territoire dans le but de préserver la ressource en eau.



Des partenariats se sont concrétisés avec :

- l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le réseau Agrobio PC/GAB 17 sur les filières « *grandes cultures* » en agriculture biologique ;
- l'Association Charentes-Poitou d'Expérimentations Légumières (ACPEL) pour le « *désherbage mixte sur culture de céleri* » ;
- la Fédération Départementale des Centres d'Expérimentations Techniques Agricoles (FDCETA) sur « *l'optimisation de la fertilisation azotée sur maïs* » et « *la cinétique de l'azote dans le sol* ».

Sur les 30 communes de la vallée de l'Arnoult, 17 ont achevé en 2014 des plans d'entretien visant à réduire l'usage de phytosanitaires sur leur territoire.

Enfin, pour la dernière année du Plan d'Actions Territorial 2010/2014, une **évaluation technique** et **socio-économique** a été réalisée par un stagiaire de fin d'étude d'école d'ingénieur (mars à septembre 2014). Elle constitue la base d'un processus de concertation pour le nouveau Programme d'Actions Territorial 2016/2020.

### 2.2.3 – La préservation des nappes captives

Les ressources en nappe captive bénéficient d'une protection naturelle efficace. Le principal risque de pollution réside dans la présence de forages privés ne respectant pas l'isolation entre les eaux superficielles de médiocre qualité et la nappe profonde utilisée pour l'alimentation en eau potable.

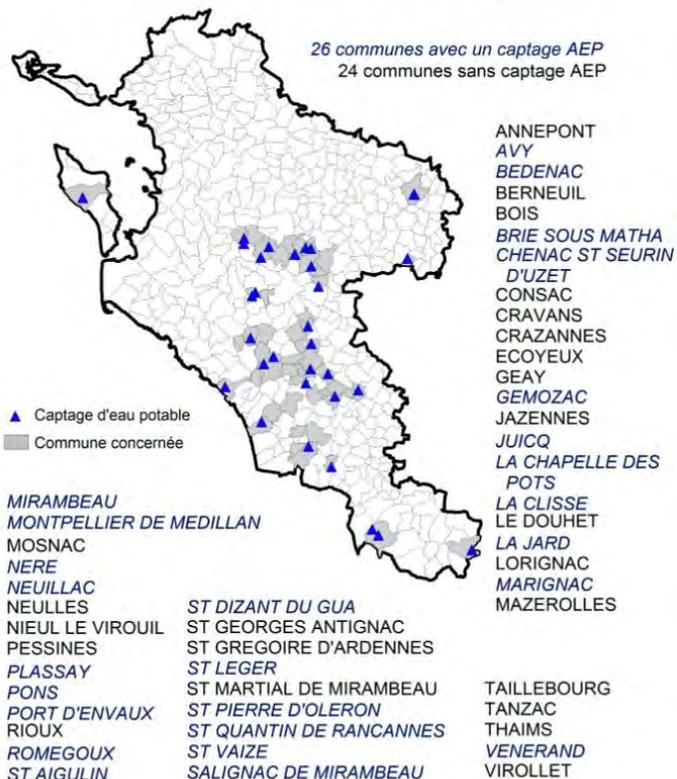
La protection de ces nappes profondes passe par « **Le diagnostic et la mise en conformité des forages privés en Charente Maritime** » d'environ 120 forages privés situés autour de 26 forages d'eau potable.

Il s'agit préalablement de vérifier la bonne isolation internappes avant d'engager d'éventuels travaux découlant du diagnostic. Cette opération pluriannuelle fait l'objet d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**.

Le diagnostic s'est terminé en 2013 avec 119 ouvrages diagnostiqués.

Les travaux de mise en conformité sont actuellement bloqués dans l'attente de connaître les règles administratives de prélèvement pour les forages privés qui, une fois mis aux normes, s'adresseront uniquement aux nappes captives.

#### Les 50 communes concernées par la mise en conformité des forages privés



### 2.3 – La désaffectation des ouvrages

Les 2 ouvrages de Puy du Lac « **La Grollière** » ont été rebouchés avec des matériaux inertes.



## 2.4 – Les activités diverses

**Communications & Colloques-** Les thèmes relatifs à la préservation et à la mise en valeur des nappes d'eau souterraine ont fait l'objet d'interventions auprès du grand public, de la profession agricole, et étudiants (Québec : Causeries Champlain, Université de La Rochelle, Médiathèque de Chevanceaux, salon Aquanide à St Pierre d'Amilly, Enita Bordeaux, Irstea Bordeaux à St Hippolyte, ...).

Le service Hydrogéologie est intervenu lors de colloques sur la ressource en eau (nappes profondes - Bordeaux, réseaux de suivi de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Toulouse, lutte contre les produits phytosanitaires – ARS Poitou-Charentes ...) et lors des réunions régulières concernant les SAGE (Charente, Seudre, Boutonne) et la révision du Schéma Départemental d'Eau Potable.

## 3 – Les travaux

### ▪ Feeder CHAILLEVETTE/ARVERT

L'ancien Syndicat des Rives de la Seudre composé de 12 communes, regroupant 23 000 abonnés est alimenté en grande partie par une importation d'eau depuis le captage de Pompierre situé sur la commune de Le Chay et par un achat d'eau au Syndicat des Eaux de la Charente Maritime.

Une des artères essentielles du système de distribution du Syndicat des Rives de la Seudre est une canalisation de diamètre 400 mm reliant deux réservoirs de stockage que sont le réservoir d'Arvert et le réservoir de Chaillevette.

Ce feeder en fonte a été posé en 1971. L'exploitant a réalisé de nombreuses interventions ces dernières années sur cette canalisation, constatant alors la corrosion de celle-ci.

Afin de pérenniser et de sécuriser l'alimentation en eau potable du Syndicat des Rives de la Seudre, il s'est avéré nécessaire de procéder à son renouvellement.



*Une partie du tracé en péri-urbain*



*une partie sur la contre-allée de la déviation*

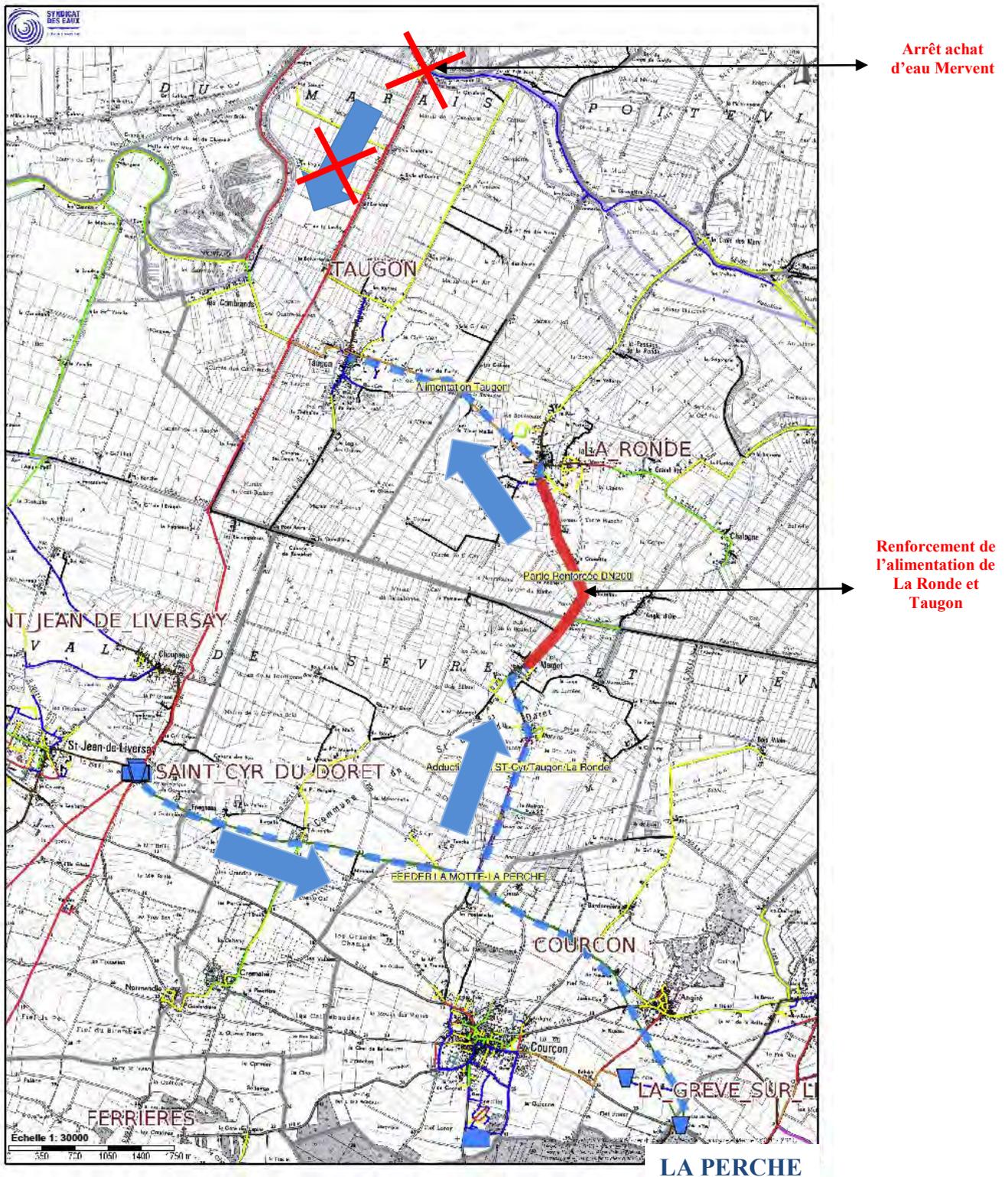
Ainsi ce sont près de 6 km de canalisations en fonte de diamètre 500 mm qui ont été posées entre Février et Juin 2014 en dehors de la période estivale et des contraintes de calendrier liées à la proximité de zones Natura 2000 à respecter.

Le montant de cette opération s'élève à **2 300 000 € HT**



*Réalisation de forage sous la départementale*

- Arrêt de l'achat d'eau à MERVENT (Vendée) et restructuration de l'alimentation des communes de TAUGON, LA RONDE et ST CYR DU DORET



Le Syndicat des Eaux a décidé d'arrêter l'achat d'eau en gros à Mervent (Vendée) et de réalimenter les communes de Taugon, La Ronde et St Cyr du Doret par la production de l'usine de St Hippolyte.

Le projet a nécessité notamment le renforcement de la conduite d'adduction entre Saint Cyr du Doret et La Ronde (en rouge sur la carte ci-dessus). La nouvelle alimentation a été mise en service en Juin 2014. Le montant de l'opération est de 900 000 € H.T.

#### ▪ Usine de BARZAN

La ville de Royan et plusieurs communes voisines sont en partie desservies par la station de production d'eau potable de Chauvignac, située sur la commune de Chenac Saint Seurin d'Uzet, en service depuis 1965.

La capacité de cette unité est importante (950 m<sup>3</sup>/h, 19 000 m<sup>3</sup>/j) couvrant environ 50 % des besoins en eau sur le secteur notamment en période estivale.

Toutefois, cette ressource indispensable subit des pointes de turbidité consécutivement à des épisodes pluvieux-orageux, rendant la distribution de l'eau difficile voire impossible.

Il a donc été décidé de construire une usine de traitement d'eau potable qui sera située sur la commune de Barzan.



Travaux novembre 2014 : terrassements

L'eau brute provenant de Chauvignac sera pompée puis amenée et traitée par l'usine de la façon suivante : coagulation/floculation, clarification, filtration, rayonnement Ultraviolet, désinfection, remise à l'équilibre puis distribution. La filière est fiable, performante, avec deux files en parallèle. Elle permet d'éliminer la turbidité et les pesticides.

La capacité maximum de l'usine sera de 18 000 m<sup>3</sup> par jour.



Travaux décembre 2014 : radier

La CARA ayant adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2014 au Syndicat des Eaux, ce dernier assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de cette opération de 7 750 000 € HT avec le concours de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les travaux sont réalisés par les entreprises OTV et Vigier, sous maîtrise d'œuvre du cabinet Artélia.

Les travaux ont débuté en Septembre 2014. La durée estimée des travaux est de 16 mois, suivis par 4 mois d'essais : la mise en service est prévue pour l'été 2016.

### 3.1 – Le financement

Le Syndicat des Eaux a financé ses dépenses d'équipement brut, soit **20 671 k€** sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 666 k€ du Conseil Général de la Charente-Maritime et 1 196 k€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

## 4 – Le Patrimoine Eau Potable

L'eau brute pompée dans les nappes et les eaux de surface doit être traitée, stockée et transportée à travers le département. Ces vastes réseaux de canalisations, réalisés initialement pour le réseau littoral dès les années 50 ont continué à être développés sur la côte puis dans l'intérieur du département à partir des années 1960. Ce patrimoine doit être entretenu et renouvelé régulièrement.

### 4.1 – Le Patrimoine du Syndicat des Eaux

- la nouvelle usine de traitement d'eau de surface d'une capacité de 60 000m<sup>3</sup>/j et de sa retenue d'eau brute de 1.5 Mm<sup>3</sup> ;
- un réseau primaire de gros diamètre (500 à 700 mm), d'environ 400 km, étendu sur le littoral et les îles avec les capacités de stockage adéquats (plus de 30 000 m<sup>3</sup>) et stations de reprises associées;
- 68 champs captants d'eau potable ;
- 322 réservoirs ;
- 11 874 km de réseau d'eau potable.

### 4.2 – Les Extensions d'Eau Potable

Ces travaux correspondent souvent aux extensions nécessaires pour desservir des projets liés à des autorisations d'urbanisme.

	<b>2014</b>	<b>Rappel 2013</b>
<b>Crédits affectés</b>	1 790 660 € HT	1 498 000 € HT
<b>Nombre de branchements réalisés</b>	709	590
<b>Coût moyen par branchement</b>	2 525 € HT	2 539 € HT
<b>Linéaire de canalisation</b>	16 577 ml	14 546 ml
<b>Coût moyen/ml</b>	108 € HT	103 € HT
<b>Nombre d'opérations</b>	environ 240	Environ 210

### **DEPENSES REALISEES**

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en 2014 et programmés en 2014 ou antérieurement.

	<b>2014</b>	<b>Rappel 2013</b>
<b>Investissement</b>	1 398 940 € HT	1 431 678 € HT
<b>Exploitation</b>	3 810 € HT	94 963 € HT

### **FINANCEMENT**

Le financement des extensions se fait sur les fonds propres du Syndicat des Eaux.

La règle de financement pour ces extensions est de 6100 € HT par branchement.

Des conventions de participations financières peuvent être signées avec les propriétaires ou les aménageurs dans le cadre de la réalisation d'un équipement public exceptionnel ou d'une offre de concours.

Pour les lotissements privés ou communaux, le Syndicat des Eaux prend en charge les extensions ou les renforcements de réseaux sous domaine public nécessaires aux raccordements des lotissements aux réseaux publics existants dans la limite de 6 100 euros par branchement. La desserte intérieure reste à la charge du lotisseur.

### **4.3 – Les déplacements et aménagements de réseaux**

Ces travaux correspondent aux aménagements des réseaux d'eau potable :

- Déplacements de canalisation du domaine privé vers le domaine public ;
- Reprises de branchements ;
- Travaux d'améliorations d'ouvrages existants ;
- Pose d'équipements de mesure ;
- Remise à niveau d'ouvrages dans le cadre de travaux de voirie ;
- ...

	<b>2014</b>	<b>Rappel 2013</b>
<b>Crédits affectés</b>	1 705 450 € HT	1 431 678 € HT
<b>Nombre d'opérations</b>	environ 130	Environ 207

### **DEPENSES REALISEES EN 2014**

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en 2014 dont les crédits ont été programmés en 2013 et antérieurement.

	<b>2014</b>	<b>Rappel 2013</b>
<b>Investissement</b>	1 043 833 € HT	1 549 587 € HT
<b>Exploitation</b>	47 238 € HT	74 704 € HT

Ces dépenses varient tous les ans en fonction des besoins.

En 2013, elles étaient plus importantes en section d'investissement car elles correspondaient en grande partie aux dépenses liées aux travaux de restructuration de réseaux pour la construction de la ligne grande vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique et pour laquelle cinq communes du Département sont concernées.

Pour cette opération, les dépenses liées aux restructurations de réseaux sont remboursées par COSEA maître d'ouvrage de la construction de la LGV.

## **FINANCEMENT**

Le financement des aménagements se fait sur les fonds propres du Syndicat des Eaux.

### **4.4 – Le renouvellement des réseaux d'eau potable**

Le Syndicat s'est fixé comme objectif de renouveler son patrimoine déployé sur le territoire départemental.

Le vieillissement des réseaux (corrosion, cassures par tassement de sol, fuites aux joints,...) et des bâtiments et ouvrages de génie civil nécessite leur renouvellement progressif.

#### **4.4.1 – Programme 2014**

**12,4 M€/an** ont été inscrits en 2014 pour pouvoir remplacer les ouvrages dont la durée de vie est estimée à 50 ans pour les réseaux d'eau et à 80 ans pour le génie civil.

Quelques opérations significatives :

- ✓ ARDILLIERES – Route du Thou – 95 000 € H.T
- ✓ BENON – Route Départementale 116, rue du château et Chemin Laffont – 100 000 €H.T
- ✓ CHAMBON – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches du programme pluriannuel – 480 000 € H.T
- ✓ CHAPELLE DES POTS – Chez Guilloteaux et Chez Viaud – 193 000 €H.T
- ✓ ECHILLAIS - rues de Bellevue, de Martrou et de l'Eglise et VERGEROUX - Rue des Maçons et Chemin Vert – 258 000 €H.T
- ✓ FERRIERES d'AUNIS – 3 tranches du programme pluriannuel - Rues de La juillerie, du Four à Chaux, des Vignes – 680 000 € H.T
- ✓ LA GREVE SUR LE MIGNON – Hameau de Bègues – 135 000 €H.T
- ✓ LE THOU – Le Chiron – 120 000 € H.T
- ✓ LES NOUILLERS – Le bourg – 190 000 e H.T

- ✓ MAZERAY – Route de Ste M<sup>ême</sup> et des Richards – 170 000 € H.T
- ✓ LES PORTES EN RE – Rue des Gros Joncs
- ✓ Secteur Nord de La Rochelle (Dompierre, Sainte Soulle, Aytré, Andilly...) – 900 000 €H.T
- ✓ SALLES SUR MER – Rue des sept cheminées et de Panzay – 110 000 €H.T
- ✓ SAINT GERMAIN DE MARENCENNES – Les Bugaudières – 165 000 €H.T
- ✓ SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE – Route de Cognac – 215 000 €H.T
- ✓ SAINTE MARIE DE RE – Rue du 14 Juillet – 311 000 € H.T
- ✓ SURGERES – Centre Ville – 830 000 €H.T
- ✓ TAUGON – LA RONDE – SAINT CYR DU DORET – Feeder La Motte/La Perche – 110 000 €H.T
- ✓ TORXE – Route départementale 119 – 260 000 €H.T
- ✓ Syndicat des COTEAUX DE GIRONDE – 1<sup>ère</sup> tranche d'un programme pluriannuel sur les communes de Saint Sorlin de Conac et Saint Thomas de Conac : 170 000 €HT
- ✓ COURPIGNAC – Secteur Montplaisir : 320 000 €HT
- ✓ DOMPIERRE SUR CHARENTE – Rue des Gabariers, Docteur Jean et du Breuil : 360 000 €HT
- ✓ MEDIS – Rue Joseph Rambeau- Route de Brie et rue Claire Bignon : 250 000 €HT
- ✓ PONS – renouvellement de réseaux dans diverses rues préalablement à des travaux d'aménagement de voiries : 150 000 €HT
- ✓ SAINT GEORGES DE DIDONNE – Front de mer RD 25 et Rue de Gaulle : 700 000 €HT
- ✓ SAINT PALAIS SUR MER – Rond Point des Gois – Rue des tourterelles, chemin des Glycines, rue des Eglantiers, rue des Mouettes, rue Samuel Besse, rue des Ecoles, rue des Ramiers : 570 000 €HT

## 4.5 – L'entretien et la réhabilitation des ouvrages d'eau potable

### 5.5.1 – Réhabilitation

Les dépenses réalisées en 2014 s'élèvent à **882 200 € HT**, elles correspondent au programme de réhabilitation du génie civil mis en place par le Syndicat pour les années 2013 à 2017.

Les principales réalisations de 2014 ont été effectuées sur les réservoirs d'Aigrefeuille, Beauvais sur Matha, Surgères, Chevanceaux, Mazeray « la Guiberderie », St Ciers-Champagne, Meux, La Clisse, Nantillé.



*Réservoir d'Aigrefeuille*



*Réservoir de Beauvais s/Matha*



*Réservoir de Chenac*



*Réservoir de Surgères*

#### ***4.5.2 – Entretien***

En 2014 le montant des travaux d'entretien réalisés s'élève à **33 500 € HT.**

#### ***4.5.3 – Financement***

Fonds propres du SYNDICAT des EAUX

-----

# **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

---

## **1 Assainissement des communes rurales**

*Depuis plusieurs années, le Syndicat des Eaux se préoccupe du traitement des eaux usées des communes rurales. Lorsque l'habitat est très dispersé, l'assainissement non collectif constitue une solution pertinente. Dans le cas contraire, l'assainissement collectif doit être envisagé de façon pragmatique et novatrice, via des solutions « sur-mesure » tenant compte des particularités propres du territoire.*

### **1.1 - Le partenariat entre le Syndicat des Eaux et les collectivités**

Préalablement aux études de mise en place de l'assainissement collectif sur une commune, une étude de zonage doit être réalisée. Celle-ci permet de définir :

- Les zones d'assainissement collectif où les communes sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, leur traitement avant de les rejeter dans le milieu naturel ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif au sein desquelles les communes se doivent d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement individuel et, si elles le désirent, leur entretien.

Une fois la carte de zonage approuvée, la collectivité doit mettre en œuvre la collecte et le traitement des eaux usées domestiques dans les secteurs classés en collectif. Pour ce faire, elle fait appel aux services du Syndicat des Eaux, tant pour l'expertise technique, avec la réalisation et le suivi des études, que pour l'aspect administratif, avec la dévolution des études et des travaux selon le Code des Marchés Publics, la recherche et la gestion de subventions pour le financement de l'opération.

Le Syndicat des Eaux veille néanmoins à associer les élus locaux aux différentes phases du projet, aux divers choix, comme celui de l'implantation des ouvrages..., un partenariat essentiel permettant de mener à bien un projet adapté au contexte spécifique local.

## **1.2 - Le financement des opérations d'assainissement**

Le Conseil Général finance l'assainissement des communes rurales à hauteur de 40 %.

A ces subventions départementales, s'ajoutent des aides des Agences de l'Eau qui, selon leurs crédits affectés pour le département, complètent les aides de certaines opérations d'assainissement rural.

Le Syndicat des Eaux a investi, sur l'exercice 2014, plus de 21,627 millions d'euros.

Il a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 3,698 millions d'euros du Conseil Général de la Charente-Maritime et 3,474 millions d'euros des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

## **1.3 - Les unités de traitement**

### **1.3.1 - De nouvelles communes assainies**

En milieu rural, plusieurs filières de traitement sont proposées selon la sensibilité du milieu récepteur et les niveaux de rejet requis, l'emprise foncière disponible et l'intégration paysagère du projet.

181 unités de traitement (dont 4 pour des lotissements) sont actuellement en service.

Ecologiquement et économiquement compatibles avec les attentes des communes rurales, les petites stations apportent une réponse raisonnée à la protection des milieux aquatiques dans le département.

Elles font toutes appel à un phénomène biologique de dégradation de la matière organique et de la pollution présente dans les eaux usées domestiques via des micro-organismes naturellement présents dans le milieu, que ce soit, les stations de type « boues activées », ou encore les lagunages naturels ou les filtres plantés de roseaux...



*Station d'épuration de Bussac sur Charente*

Ainsi, en 2014, a été construite la station d'épuration de **BUSSAC SUR CHARENTE** de type **boues activées** pour une capacité nominale de 1 700 Equivalent habitants avec un rejet des eaux traitées en Charente.

Le montant de l'opération s'élève à 1 400 000 €HT.

La station va être mise en service en avril 2015 après une phase de travaux d'une année environ.

On peut également citer pour l'année 2014, la station de la commune de **La GREVE SUR LE MIGNON**, d'une capacité de 900 équivalent-habitants. La filière de traitement est une filière par **lits plantés de roseaux** avec une zone d'infiltration des eaux traitées, filière majoritaire en milieu rural. Le montant de l'opération est de 540 000 € H.T.



*Lits plantés de roseaux de la Grève sur le Mignon  
(Photo du 2<sup>ème</sup> étage des lits)*

### **Station d'épuration de ST SAUVEUR d'AUNIS**



La nouvelle station d'épuration de Saint Sauveur d'Aunis a été mise en service en Octobre 2014. Elle a une capacité de 5 000 Equivalent-habitants (EH) et traitera les eaux usées de St Sauveur d'Aunis, Nuaille d'Aunis et Ferrières d'Aunis.

La filière de traitement des eaux est de type boues activées aération prolongée, capable de traiter l'azote et le phosphore. Elle est équipée d'une désinfection au chlore et d'un bassin de finition.

La filière de traitement des boues est de type « boues déshydratées par unité mobile ». Les boues déshydratées sont évacuées par benne au fur et à mesure sur un site de compostage dans le département du Maine et Loire.

Le montant de l'opération (station d'épuration et nouveau dispositif de transfert des eaux usées) est de 3,1 M€ H.T.

## AUTHON EBEON

Le Syndicat des Eaux continue à réaliser également en milieu rural des **lagunages naturels**, systèmes de traitement performants, d'exploitation simple et économe.

Néanmoins, ce type de filière ne peut être mis en œuvre partout ; cela dépend de la sensibilité du milieu récepteur ainsi que des opportunités d'acquisition foncière dans la mesure où les lagunes nécessitent une emprise foncière importante.



*Lagunage naturel d'AUTHON EBEON*

En 2014 a été réalisé le lagunage naturel d'AUTHON EBEON d'une capacité de 300 Equivalent-habitants. Le montant de l'opération était de 250 000 € H.T .

## BEAUGEAY ET LA BASE AERIENNE DE ROCHEFORT : LE PARTENARIAT

Lorsque le contexte le permet, le Syndicat des Eaux favorise la mise en œuvre de solutions intercommunales et/ou partenariales.

La station d'épuration de Soubise qui a été doublée, de 7000 équivalent-habitants à 14000 équivalent-habitants, a été mise en service en Avril 2014. Elle traite les eaux usées domestiques provenant de la Base Aérienne de Rochefort, de la commune de Beaugeay et de l'aéroport de Saint Agnant.

Le montant de l'opération est de 3 M€.



*Doublement de la station d'épuration de Soubise*

### 1.3.2 - La poursuite de la collecte dans les communes rurales

Nombreuses opérations de mise en place de l'assainissement collectif dans des communes rurales ont été engagées en 2012, 2013. Celles-ci commencent par la construction de l'unité de traitement. L'ensemble de la zone à desservir ne pouvant être réalisé sur un seul exercice budgétaire, le réseau est scindé en plusieurs tranches fonctionnelles.

Ainsi, en 2014, des tranches de réseaux ont été réalisées :

- Ferrières d'Aunis – 3<sup>ème</sup> tranche
- Landes – 4<sup>ème</sup> tranche
- Ardillières – 4<sup>ème</sup> tranche
- Le Thou – 6<sup>ème</sup> tranche
- Villeneuve La Comtesse – 5<sup>ème</sup> tranche
- Cram-Chaban – 3<sup>ème</sup> tranche
- Muron-Ile d'Albe - 4<sup>ème</sup> tranche
- Saint Pierre d'Oléron - secteur de La Natonière,
- Pessines – 2<sup>ème</sup> tranche,
- St Sulpice d'Arnoult – 2<sup>ème</sup> tranche,
- Orignolles – 3<sup>ème</sup> tranche,
- Bussac sur Charente – 3<sup>ème</sup> tranche,
- Saint Sever de saintonge – 1<sup>ère</sup> tranche
- St Georges d'Oléron – Secteur Garnisselles,
- Lonzac – 3<sup>ème</sup> tranche,
- Saint Jean de Liversay – 4<sup>ème</sup> tranche.

### 1.3.3 – Les aménagements de stations d'épuration existantes

#### Station d'épuration de MONTENDRE

La commune de MONTENDRE est équipée d'une station d'épuration depuis 1990, de type boues activées d'une capacité nominale de 5 000 Equivalent-habitants.

Les boues produites sont stockées dans un silo avant d'être épandues très régulièrement sous forme liquides.

Ce mode de valorisation en boues liquides n'est pas pérenne puisque difficilement compatible avec la réglementation en vigueur.

Ainsi, après avoir réalisé une étude comparative sur les coûts d'exploitation, de concert avec la RESE, il a été décidé de valoriser ces boues sur une plateforme de compostage située à proximité de Montendre.

Pour ce faire, il était nécessaire de déshydrater les boues.



Ainsi, une filière complète de traitement des boues a été installée avec une centrifugeuse. En outre, des aménagements de la filière eau ont été réalisés en même temps permettant de fiabiliser et d'optimiser le fonctionnement de la station.

Les travaux ont débuté en Juillet 2014 et la filière boues a été mise en service début 2015.

Le coût de l'opération s'élève à 520 000 €HT.

### **Station d'épuration de TRIZAY**

La commune de TRIZAY est équipée d'une station d'épuration de type Boues activées d'une capacité de 800 équivalent-habitants. La filière actuelle de traitement des boues comprend une table d'égouttage et un stockage des boues égouttées en bache souple d'une capacité de 250 m<sup>3</sup>. Ce dispositif devenait insuffisant pour assurer une autonomie acceptable de stockage des boues. Il représente par ailleurs un risque pour l'environnement (vallée de l'Arnoult) en cas de rupture.



*Modernisation du traitement des boues de la station d'épuration de Trizay*

Afin de sécuriser et de moderniser la filière de traitement des boues, le Syndicat des Eaux a décidé d'aménager un dispositif de déshydratation des boues sur site par presse à vis et une aire de stockage compartimentée.

## Réhabilitation de la station de MEURSAC

La commune de MEURSAC est équipée depuis 1994 d'une station d'épuration de type lagunage naturel dimensionné pour 500 Equivalent-habitants. Le rejet se fait dans un fossé et par infiltration naturelle.

Afin de sécuriser le mode de rejet et préserver la qualité de l'eau de la nappe superficielle, des aménagements de la filière de traitement ont été réalisés. En même temps, la nouvelle station a été dimensionnée pour 700 Equivalent-habitants afin d'accompagner le développement de la commune.

Ainsi, la nouvelle filière mise en œuvre est constituée de 2 étages de filtration sur roseaux avant un traitement complémentaire bactériologique via le temps de séjour dans les lagunes existantes.

Enfin, une Zone de Rejet Végétalisée a été mise en place afin de favoriser l'évapotranspiration et la consommation des eaux traitées par différents types de plantes aquatiques et minimiser l'infiltration directe.



*Lits plantés de roseaux*



*Zone de Rejet Végétalisée*

La mise en service de la nouvelle filière a eu lieu début 2015. Le montant de cette opération s'élève à 580 000 €HT.

## Réhabilitation de la station de ST BONNET SUR GIRONDE

De la même façon, la commune de SAINT BONNET SUR GIRONDE est équipée depuis 2001 d'un lagunage naturel dimensionné pour 500 Equivalent-habitants.

Le rejet n'était pas compatible avec la qualité de l'eau du « Ferrat », outre le fait que l'étanchéité des lagunes n'était plus assurée.

La filière de traitement a donc été complètement revue tout en conservant sa capacité nominale.

Ainsi, à la place de la première lagune, ont été construits deux étages de lits plantés de roseaux.

La deuxième lagune est conservée pour un traitement bactériologique complémentaire et la troisième lagune est aménagée en Zone de Rejet Végétalisée.



*Terrassement de la première lagune*



*Filtres plantés de roseaux*

La difficulté du chantier résidait dans le maintien de la continuité de service. La nouvelle station, hormis la Zone de Rejet Végétalisée a été mise en service début 2015.

Le montant de cette opération s'élève à 380 000 €HT.

## **2 - L'assainissement du Littoral**

En matière d'assainissement, le littoral présente des spécificités.

Tout d'abord, l'ensemble des communes littorales sont aujourd'hui équipées d'un système d'assainissement collectif. Chaque année, de nouveaux secteurs sont desservis conformément au zonage d'assainissement.

Le milieu récepteur est extrêmement sensible de part les divers usages que l'on y trouve, comme les zones de baignade, de pêche à pied, les zones conchylicoles...

Ceci génère des contraintes en matière d'assainissement, et plus précisément au niveau des normes de rejet à respecter dans ces zones littorales afin de ne pas détériorer la qualité du milieu récepteur et ne pas mettre en péril les divers usages.

De plus, au même titre qu'en eau potable, les ouvrages de collecte et de traitement dans ces zones littorales doivent être surdimensionnés afin de faire face à la pointe estivale. Pour l'île d'Oléron, la population entre l'hiver et l'été est multipliée par 10 !

### Mise aux normes Phosphore des stations d'épuration de l'Ile de Ré

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, la norme de rejet pour le paramètre Phosphore a été durcie pour l'ensemble des stations d'épuration de plus de 2000 équivalent-habitants situées sur le territoire Loire Bretagne. Pour les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 10000 équivalent-habitants (Ars en Ré, La Couarde Sur Mer, Sainte Marie de Ré, La Flotte), la norme de rejet est en effet passée à 1 mg/l en moyenne annuelle. Pour les stations d'épuration d'une capacité comprise entre 2000 et 10000 équivalent-habitants (Les Portes en Ré, Marans, St Georges du Bois, Andilly, Saint Sauveur d'Aunis), la norme de rejet est fixée à 2 mg/l.

L'ensemble des stations d'épuration concernées ont fait l'objet de travaux de mise aux normes par la mise en place en 2013 de dispositifs de déphosphatation physico-chimique par l'injection de chlorure ferrique, mis en service en 2014. Le montant de l'opération est d'environ 150 000 € H.T.

### Mise en place d'un traitement innovant sur la station d'épuration de GRAND VILLAGE PLAGE

La station d'épuration de GRAND VILLAGE est une unité de traitement de type boues activées d'une capacité nominale de 20 000 Equivalent-habitants. Les eaux traitées sont acheminées jusqu'à un lagunage pour un traitement complémentaire avant infiltration dans le cordon dunaire.

Depuis quelques hivers, le trait de côte recule au droit du lagunage, mettant en péril à terme la pérennité de la lagune.



*Unité de production du Désinfix*



Un projet de modification du mode de rejet de ces eaux traitées est à l'étude. En attendant, et afin de s'affranchir de tout risque de contamination sur la plage et des eaux de baignade, un traitement a été expérimenté. Il s'agit d'une première en France, le procédé étant utilisé en Italie pendant la période estivale. Il s'agit d'un traitement chimique, le « Désinfix », qui permet de détruire bactéries et virus dans les eaux issues de la filière de traitement. L'avantage de ce procédé est l'absence de formation de sous produits de chloration que l'on retrouve après une injection de chlore, sous produits potentiellement nuisibles pour l'environnement. Ce procédé a été testé pendant un an via un pilote mis en place sur site, avec un suivi qualitatif très poussé permettant de conclure à l'efficacité du procédé.



*Local de stockage des réactifs*

Ainsi, en 2014, le Syndicat des Eaux, en partenariat avec la RESE pour la partie ingénierie, a investi dans une installation définitive.

Le montant de l'investissement s'élève à 140 000 €HT.

### **3 - La gestion du patrimoine**

Le patrimoine du Syndicat des Eaux en matière de réseaux d'assainissement collectif représente 2 421 kilomètres de canalisations.

#### **3.1 – Réhabilitation de réseaux**

Les premiers réseaux ont été posés au début des années 1970. A cette époque, les méthodes de pose n'étaient pas normalisées comme elles peuvent l'être aujourd'hui ; il en découle un vieillissement prématuré de certaines canalisations.

Plus précisément, les dysfonctionnements relevés dans le cadre des inspections télévisées réalisées par le Syndicat des Eaux proviennent majoritairement :

- De problèmes de corrosion des conduites, phénomène lié à la présence d'hydrogène sulfuré produit par la fermentation des effluents ;
- D'une mauvaise étanchéité des canalisations liée à des anomalies mécaniques, de type fissures, perforations...

Les réseaux ne sont alors plus étanches, présentant un risque de pollution diffuse mais engendrant également un surplus d'eaux claires parasites, source de dysfonctionnement de l'unité de traitement.

Le Syndicat des Eaux mène donc depuis 15 ans une politique de renouvellement de son patrimoine ; chaque année, un budget de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros dégagé de l'autofinancement permet de réhabiliter des canalisations et ainsi de lutter contre les eaux parasites et de veiller à la préservation des milieux.

En 2014, au Syndicat des Eaux, un budget de 4 M€ a été consacré à des opérations de réhabilitations de réseaux d'assainissement dont :

## ILE DE RE :

3,36 M€ ont été consacrés à la réhabilitation des réseaux d'assainissement des communes de l'Ile de Ré, soit à l'occasion de travaux d'aménagement de voirie, soit en raison de la vétusté avancée des réseaux.

## ILE D'OLERON :

- ✓ LA BREE LES BAINS – Rue de la Roulette et Route de l'Ile pour un montant d'opération de 550 000 €HT,
- ✓ SAINT TROJAN – Réhabilitation dans le secteur du Port et Boulevard Gatseau pour un montant d'opération de 340 000 €HT,



*Difficultés d'un chantier à forte profondeur dans le sable et en présence de nappe*

mais également sur les communes de :

- ✓ PONS avec diverses rues traitées en renouvellement de réseaux d'eau et d'assainissement préalablement à des travaux d'aménagements de voiries pour un montant de 200 000 €HT en assainissement,
- ✓ SAINT PORCHAIRE – Route nationale : réhabilitation du réseau d'assainissement préalablement aux travaux du Conseil Général pour un montant de 200 000 €HT.

La gestion du patrimoine passe également par des actions préventives avec la mise en place de traitement sur les postes de refoulement afin d'éviter la formation d'H<sub>2</sub>S, un gaz issu de la fermentation des effluents qui dégrade les canalisations gravitaires situées en aval, particulièrement celles en amiante ciment.

### 3.2 – Extensions de réseaux

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif correspondent souvent aux extensions nécessaires pour desservir des projets liés à des autorisations d'urbanisme.

	<b>2014</b>	<b>Rappel 2013</b>
<b>Crédits affectés</b>	1 438 480 € HT	1 556 800 € HT
<b>Nombre de branchements réalisés</b>	287	440
<b>Coût moyen par branchement</b>	5 012 € HT	2 539 € HT
<b>Linéaire de canalisation</b>	4 093 ml	4 676 ml
<b>Coût moyen/ml</b>	351 € HT	333 € HT
<b>Nombre d'opérations</b>	environ 80	Environ 200

#### **DEPENSES REALISEES**

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en 2014 dont les crédits ont été programmés en 2013 et antérieurement.

	<b>2014</b>	<b>Rappel 2013</b>
<b>Investissement</b>	1 300 226 € HT	1 577 255 € HT
<b>Exploitation</b>	260 € HT	20 700 € HT

On constate une baisse des dépenses d'environ 18 % par rapport à 2013.

#### **FINANCEMENT**

Le financement des extensions se fait sur les fonds propres du Syndicat des Eaux.

La règle de financement pour ces extensions est de 6900 € HT par branchement.

Pour les lotissements privés ou communaux, le Syndicat des Eaux prend en charge les extensions ou les renforcements de réseaux sous domaine public nécessaires aux raccordements des lotissements aux réseaux publics existants dans la limite de 6900 euros par branchement. La desserte intérieure reste à la charge du lotisseur.

### 3.3 – Aménagements, déplacements de réseaux

Ces travaux correspondent aux aménagements de réseaux :

- Déplacements de canalisation sur domaine public ;
- Travaux d'amélioration d'ouvrages existants ;
- Pose d'équipements ;
- Remise à niveau d'ouvrage dans le cadre de travaux de voirie ;
- ...

	<b>2014</b>	<b>Rappel 2013</b>
<b>Crédits affectés</b>	670 730 € HT	844 560 € HT
<b>Nombre d'opérations</b>	environ 63	Environ 195

#### **DEPENSES REALISEES**

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en **2014** dont les crédits ont été programmés en 2013 et antérieurement.

	<b>2014</b>	<b>Rappel 2013</b>
<b>Investissement</b>	713 289 € HT	488 000 € HT
<b>Exploitation</b>	71 135 € HT	8 610 € HT

Ces dépenses varient tous les ans en fonction des besoins.

#### **FINANCEMENT**

Le financement des aménagements se fait sur les fonds propres du Syndicat des Eaux.

-----

## **1 – Missions du service**

Le titre I de l'article 35 de la Loi sur l'Eau du 03 janvier 1992 repris dans la loi du 30 décembre 2006 fait obligation aux communes de prendre en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et aux contrôles des systèmes d'assainissement non-collectif.

L'article 54 de cette dernière loi précise que les communes ou leurs groupements délimitent après enquête publique :

✧ ***les zones d'assainissement collectif*** où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

✧ ***les zones relevant de l'assainissement non-collectif*** où elles sont tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, le traitement des matières de vidanges et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement individuel.

Depuis l'entrée en application de cette loi, beaucoup de collectivités, notamment rurales, se sont trouvées dépourvues face à leurs nouvelles compétences et obligations. Elles se heurtaient entre autre à leur devoir de contrôle technique des assainissements individuels et réclamaient un soutien technique, auparavant assuré par la DDASS.

Fort de ce constat, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, qui regroupe la grande majorité des communes essentiellement rurales du département, a décidé en 1992 de mener une politique d'aide financière et technique envers ces communes adhérentes dans la définition de leurs zones d'assainissement collectif et non-collectif.

La création du service de contrôle de l'assainissement individuel a également été entérinée par arrêté préfectoral le 17 février 2000 pour assurer, dans un premier temps, la vérification de la conformité des nouveaux dispositifs d'assainissement autonome. Ainsi en 2014, 404 communes bénéficient de ce service représentant environ 160 000 habitants et 80 000 installations (voir paragraphe 5).

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30/12/2006, le service procède également aux diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

## 2 – Etudes du zonage d'assainissement

### 2.1 Définition

La définition des zones d'assainissement est une obligation prescrite par la Loi sur l'Eau. La répartition entre ces zones doit se faire en fonction de la structure de l'habitat, de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, des caractéristiques du milieu physique et des simulations économiques entre les deux techniques d'assainissement.

La réalisation de ces études sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux est confiée à des bureaux d'études compétents choisis après mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics.

Régulièrement ces zonages d'assainissement font l'objet d'une révision afin de tenir compte de l'évolution de l'urbanisation. Ces révisions sont souvent engagées lors de la mise en place ou révision de PLU ou de cartes communales, afin d'assurer une certaine cohérence entre le développement de l'urbanisation et l'assainissement.

### 2.2 Bilan de l'activité

#### 2.2.1 Etudes :

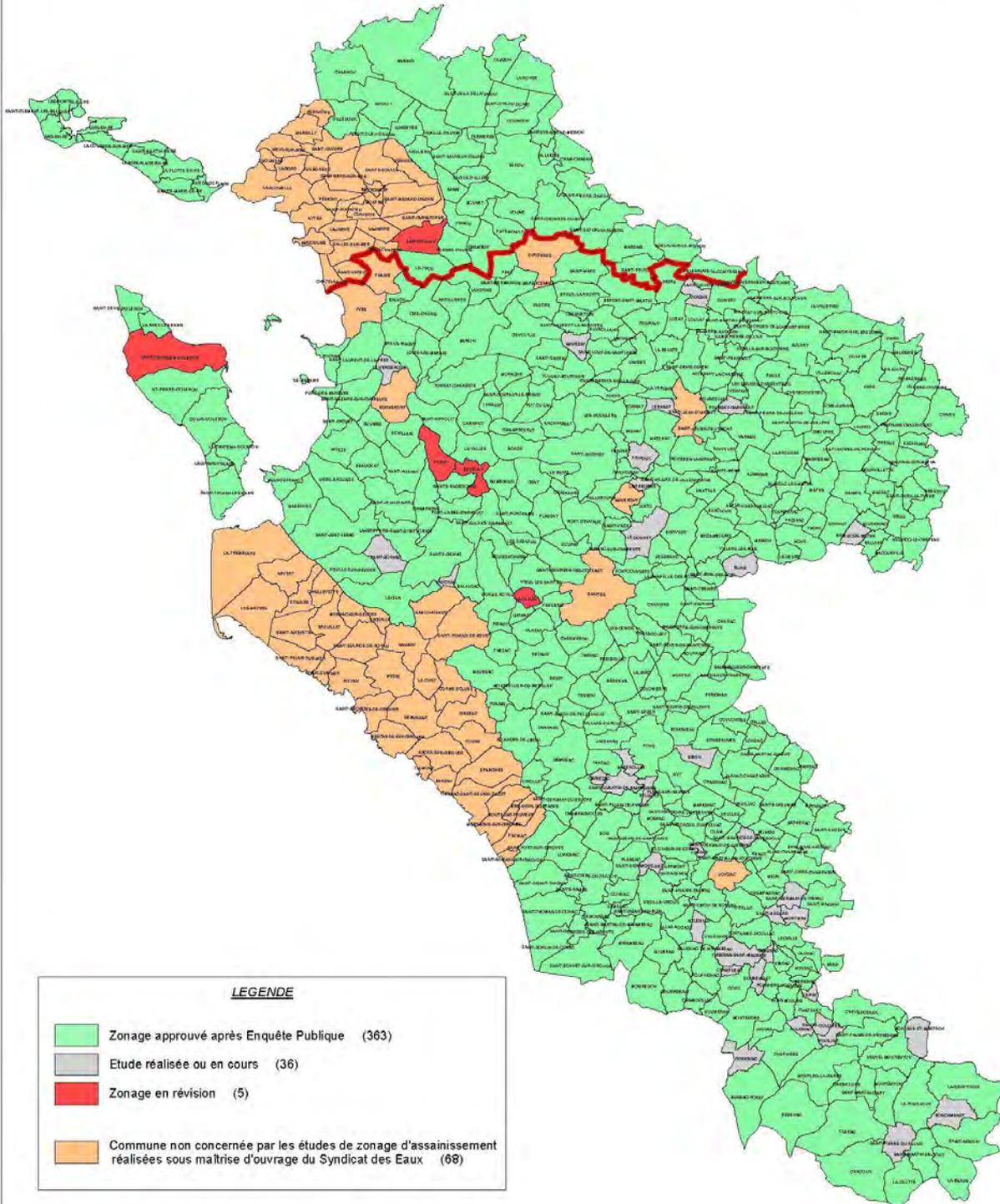
Résultats au 31 décembre 2014 (Voir carte ci-joint) :

	<i>Rappel 2013</i>	<i>2014</i>
<i>Zonages approuvés après enquête publique</i>	358	363
<i>Zonages en cours de révision</i>	6	5
<i>Etudes réalisées ou en cours</i>	36	36

Nouveaux zonages d'assainissement approuvés après enquête publique en 2014 :

Communes de VIBRAC, THAIMS, SAINT PALAIS DE PHIOLIN, LA JARRIE AUDOUIN, LE FOUILLOUX, LUSSAC, PAILLE, SAINTE LHEURINE, SAINT BRIS DES BOIS, MESSAC, POMMIERS MOULONS, SAINT LAURENT LA BARRIERE, SAINT LEGER, VIROLLET.

ETUDES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
au 31/12/2014



Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

Service Informatique-SIG - le 31/12/2014

### 2.2.2 Urbanisme :

Afin d'assurer une certaine cohérence entre l'assainissement et le développement de l'urbanisation de ses communes adhérentes, le service a été consulté sur l'élaboration ou révision de 63 documents d'urbanisme (cartes communales ou PLU) au cours de l'année 2014.

## 3 – Contrôle des dispositifs d'assainissement individuel

### 3.1 Missions

Chaque nouveau dispositif d'assainissement individuel doit faire l'objet d'un contrôle de conception et de réalisation. Les dispositifs d'assainissement individuel existants font l'objet d'un diagnostic de fonctionnement et d'entretien. Ces installations doivent également faire l'objet d'un contrôle périodique qui ne peut excéder 10 ans d'après la Loi sur portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010.

Les modalités de ces contrôles sont fixées dans l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non-collectif et dans le règlement du service public d'assainissement non-collectif.

Cet Arrêté du 27 avril 2012 précise notamment les critères d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux des installations d'assainissement non collectif.

Il définit notamment les zones à enjeu sanitaire et à enjeu environnemental :

- périmètre de protection d'un captage public d'eau utilisé pour la consommation humaine ;
- zone à proximité d'une baignade ;
- zone a usage sensible : conchyliculture, pisciculture, pêche à pied, activités nautiques ;
- zones identifiées par le SDAGE ou SAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif ;

Une plaquette présentant les différents contrôles des dispositifs d'assainissement individuel et destinée à l'ensemble des usagers du Syndicat des Eaux est diffusée aux usagers du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).



En 2014, le SPANC du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime comprend 404 communes (voir paragraphe 5).

Les communes de BOURGNEUF, CLAVETTE, CROIX CHAPEAU, LA JARRIE, MONTROY, SAINT CHRISTOPHE, SAINT MEDARD D'AUNIS, THAIRE, VERINES et YVES ont rejoint le SPANC de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en 2014.

### **3.1.1 Contrôle de conception :**

- Vérification du dossier de demande d'autorisation d'assainissement non-collectif renseigné par le pétitionnaire,
- Reconnaissance du site
- Compte-rendu de visite avec avis sur la conformité du projet d'assainissement.

### **3.1.2 Contrôle de réalisation :**

- Vérification du dispositif avant recouvrement (volume de la fosse toutes eaux, dimension du système d'épandage, qualité des matériaux utilisés, ...).
- Compte-rendu de visite avec avis sur la conformité de l'installation.

### **3.1.3 Diagnostic de fonctionnement et d'entretien :**

- Identification des différents ouvrages d'assainissement,
- Vérification de l'état de ces ouvrages (ventilation, accessibilité, corrosion...),
- Vérification de l'écoulement des effluents jusqu'aux dispositifs d'épuration,
- Vérification de l'entretien des ouvrages,
- Vérification du fonctionnement général,
- Evaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux,
- Liste des travaux à réaliser si nécessaire.

### **3.1.4 Contrôle périodique (fréquence qui ne peut excéder 10 ans) :**

- Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- Vérification de l'état des ouvrages (ventilation, accessibilité, corrosion...),
- Vérification de l'écoulement des effluents jusqu'aux dispositifs d'épuration,
- Vérification de l'entretien des ouvrages,
- Vérification du fonctionnement général,
- Evaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux,
- Liste des travaux à réaliser si nécessaire.

## 3.2 Bilan de l'activité

### 3.2.1 Les contrôles

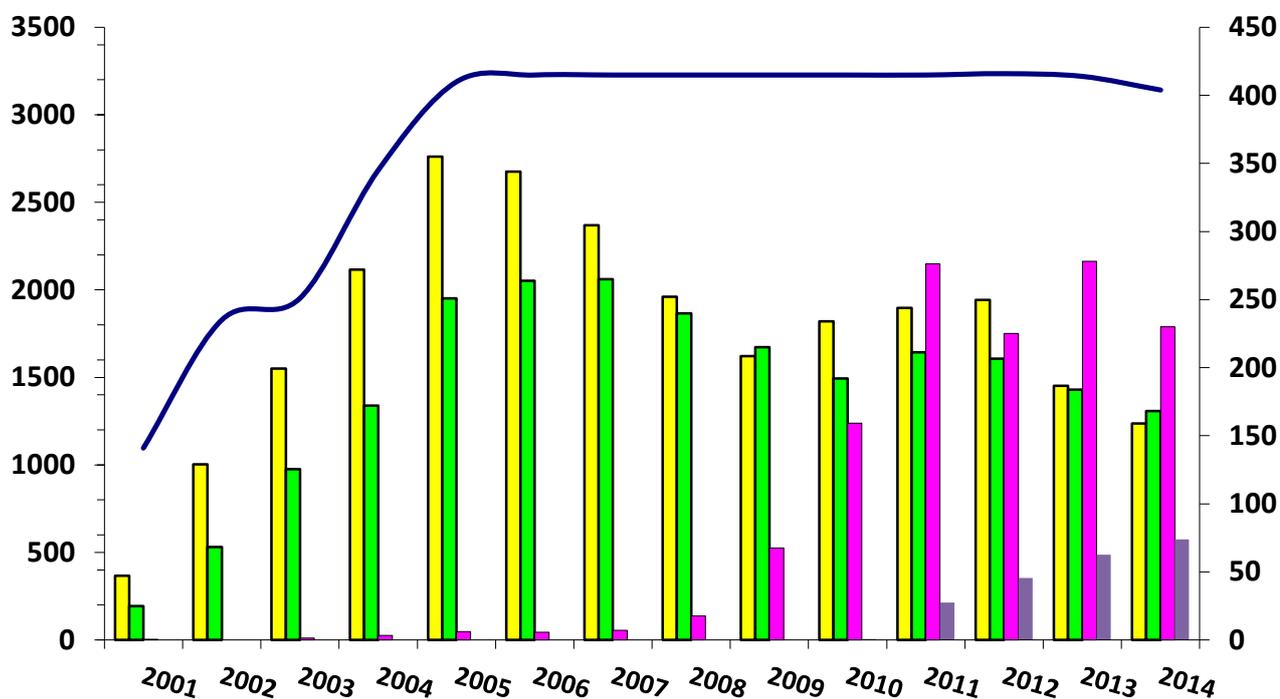
Résultats entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014 :

	<i>Rappel 2013</i>	<i>2014</i>
<i>Nombre de communes contrôlées</i>	414	404
<i>Nombre de contrôles conception</i>	1451	1237
<i>Nombre de contrôles réalisation</i>	1429	1307
<i>Nombre de diagnostics de fonctionnement et d'entretien</i>	2163	1790
<i>Nombre de contrôles périodiques</i>	487	574

## EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTROLES

NOMBRE DE CONTROLES

NOMBRE DE COMMUNES



■ Nombre de contrôles conception      ■ Nombre de contrôle réalisation  
■ Nombre de diagnostics de fonctionnement      ■ Nombre de contrôles périodiques  
— Nombre de communes

Dans le tableau ci-dessous, est récapitulé depuis 2001, le nombre de contrôles réalisés :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
<i>Conception</i>	366	1003	1550	2115	2762	2675	2370	1960	1622	1820	1896	1942	1451	1237	24763
<i>Réalisation</i>	194	530	975	1339	1952	2052	2061	1866	1673	1494	1644	1607	1429	1307	20123
<i>Diagnostic fonctionne- -ment et d'entretien</i>	3	0	11	25	48	44	54	137	525	1238	2148	1751	2163	1790	9937
<i>Contrôle périodique</i>	/	/	/	/	/	/	/	/	/	6	214	353	487	574	1634
<b>TOTAL</b>	<b>563</b>	<b>1533</b>	<b>2536</b>	<b>3479</b>	<b>4762</b>	<b>4771</b>	<b>4485</b>	<b>3963</b>	<b>3820</b>	<b>4558</b>	<b>5902</b>	<b>5653</b>	<b>5530</b>	<b>4908</b>	<b>56457</b>

L'importante diminution du nombre de contrôle de conception et de contrôle réalisation entre 2006 et 2009 est liée à un ralentissement de l'évolution de l'urbanisation à l'échelle du département. Par ailleurs, ce phénomène a été accentué par la mise en application de la réforme des autorisations d'urbanisme en octobre 2007 qui tendait à limiter la consultation du service assainissement individuel par les services instructeurs de permis de construire.

Cependant, un décret du 28 février 2012 a modifié le code de l'urbanisme, rendant obligatoire la fourniture de l'attestation de conformité du projet d'assainissement individuel délivré par le SPANC dans la demande de permis de construire ou d'aménager. Ce principe permet de s'assurer de la faisabilité de l'assainissement non-collectif avant la délivrance du permis de construire.

Malgré une baisse sensible du nombre de constructions neuves de maisons d'habitation, le nombre de contrôle de conception et de réalisation d'installations neuves d'assainissement individuel reste soutenu jusqu'en 2012. Ce phénomène est lié à la réhabilitation des installations existantes suite aux diagnostics de fonctionnement réalisés notamment lors des transactions immobilières.

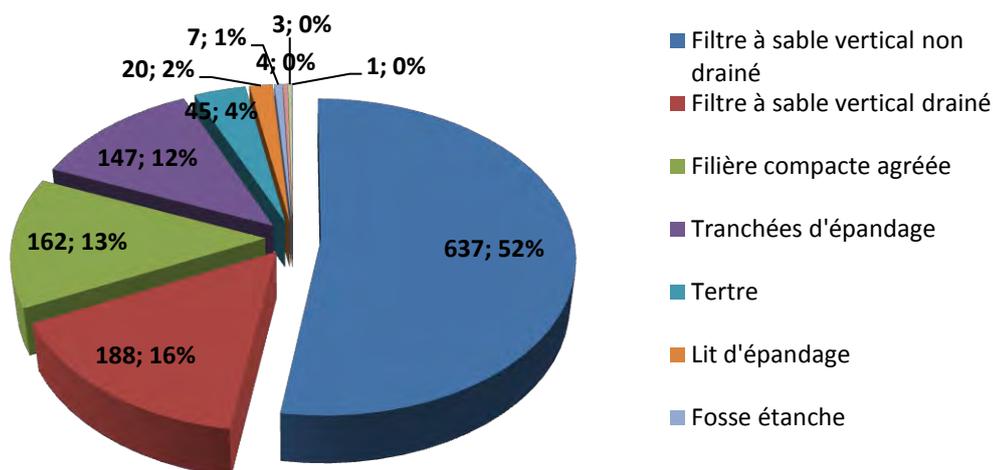
L'augmentation à partir de 2008 des diagnostics de fonctionnement est liée au développement de cette activité en lien avec les transactions immobilières (voir paragraphe 3.2.1.2) et le développement de campagnes communales de diagnostics des installations existantes (voir paragraphe 3.2.1.3).

Le développement des contrôles périodiques à partir de 2010 est également en lien avec les transactions immobilières qui nécessitent la réalisation d'un nouveau contrôle si le précédent a plus de 3 ans (voir paragraphe 3.2.1.2).

### 3.2.1.1 Contrôle des installations neuves en 2014

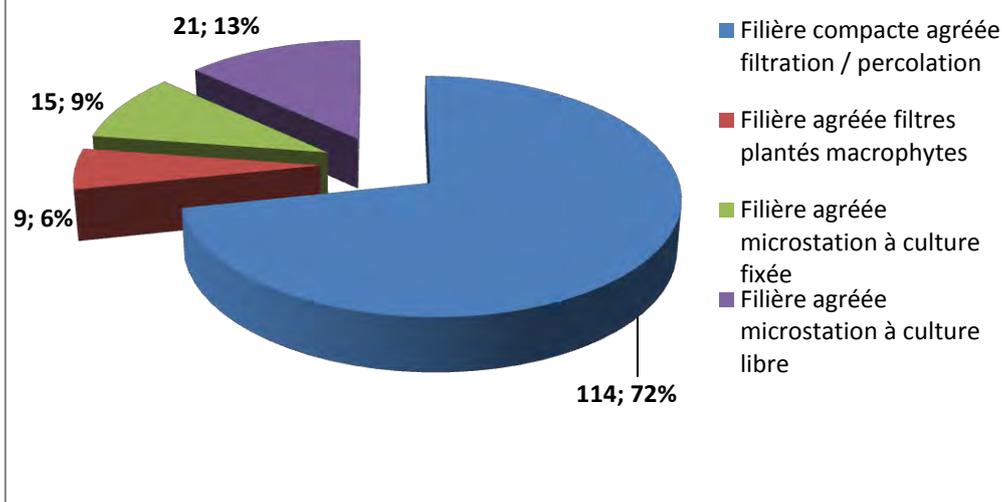
Filières "classiques" ou > 20 EH ayant reçu un avis favorable sur la conception en 2014	NOMBRE
Filtre à sable vertical non drainé	637
Filtre à sable vertical drainé	188
Tranchées d'épandage	147
Tertre	45
Lit d'épandage	20
Fosse étanche	7
Micro station (> 20 EH)	4
Filtre à sable horizontal drainé	3
Filtre Plantés Roseaux (> 20 EH)	1
<b>TOTAL</b>	<b>1049</b>

## REPARTITION DES FILIERES PAR TYPE



Filières agréées ayant reçu un avis favorable sur la conception en 2014	NOMBRE
2010-019_INNO-CLEAN EW 4	1
2010-021_SIMBIOSE 4 EH	1
2010-023_Filtre à massif de zéolithe - modèles 5 à 20 EH -EPARCO	13
2010-026_BIOROCK-D5	4
2011-001 & 2011-001bis_OXYFILTRE 5	1
2011-006_TRICEL-P6	1
2011-007_GAMME COMPACT'O ST2	2
2011-012_EPURALIA-5EH	5
2011-015_SEPTODIFFUSEURS SD	4
2011-019_PRECOFLO Modèle CP	1
2011-022_Jardin d'assainissement FV+FH	9
2012-001_BIOXYMOP 6025-06	8
2012-002_GAMME OXYFIX C-90 MB	1
2012-003_TRICEL-FR6-4000	3
2012-005_AQUATECH VFL AT 6EH	1
2012-014_GAMME BIOROCK D	2
2012-026_Gamme EPURFLO (modèle MAXI CP)	7
2012-011_Gamme ENVIRO SEPTICS ES - 5 à 20 EH	1
2012-018_GAMME OXYFIX C-90 MB	2
2012-027_Gamme EPURFIX (modèles CP)	5
2012-028_Gamme EPURFLO (modèles MINI CP et MEGA CP)	5
2012-029_Gamme PRECOFLO (modèles CP)	3
2012-031_Gamme-KLARO	11
2012-034_Gamme ECOFLO (modèles CP MC)	47
2012-039_WPL Diamond EH5	1
2012-041_ext01_ext02_ext03_InnoClean PLUS EW_KESSEL AG	2
2012-026_ext10à20_GAMME ECOFLO polyéthylène	15
2012-026_ext29à37_GAMME ECOFLO polyester	1
2012-026_ext38à48_Gamme ECOFLO Béton	4
2014-001_BIODISC BA 6 EH	1
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>

## FILIERES AGREES AYANT RECUES UN AVIS FAVORABLE SUR LA CONCEPTION EN 2014



Les systèmes agréés représentent 13,4 % des installations dont la conception a été contrôlée par le Syndicat des Eaux. Les micro-stations à culture libre ou fixée représentent 3%.

### 3.2.1.2 Contrôle et transactions immobilières des dispositifs d'assainissement individuel

La Loi portant engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (Loi dite Grenelle II) a instauré l'obligation de fournir le document issu du dernier contrôle des installations d'assainissement individuel lors des transactions immobilières à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

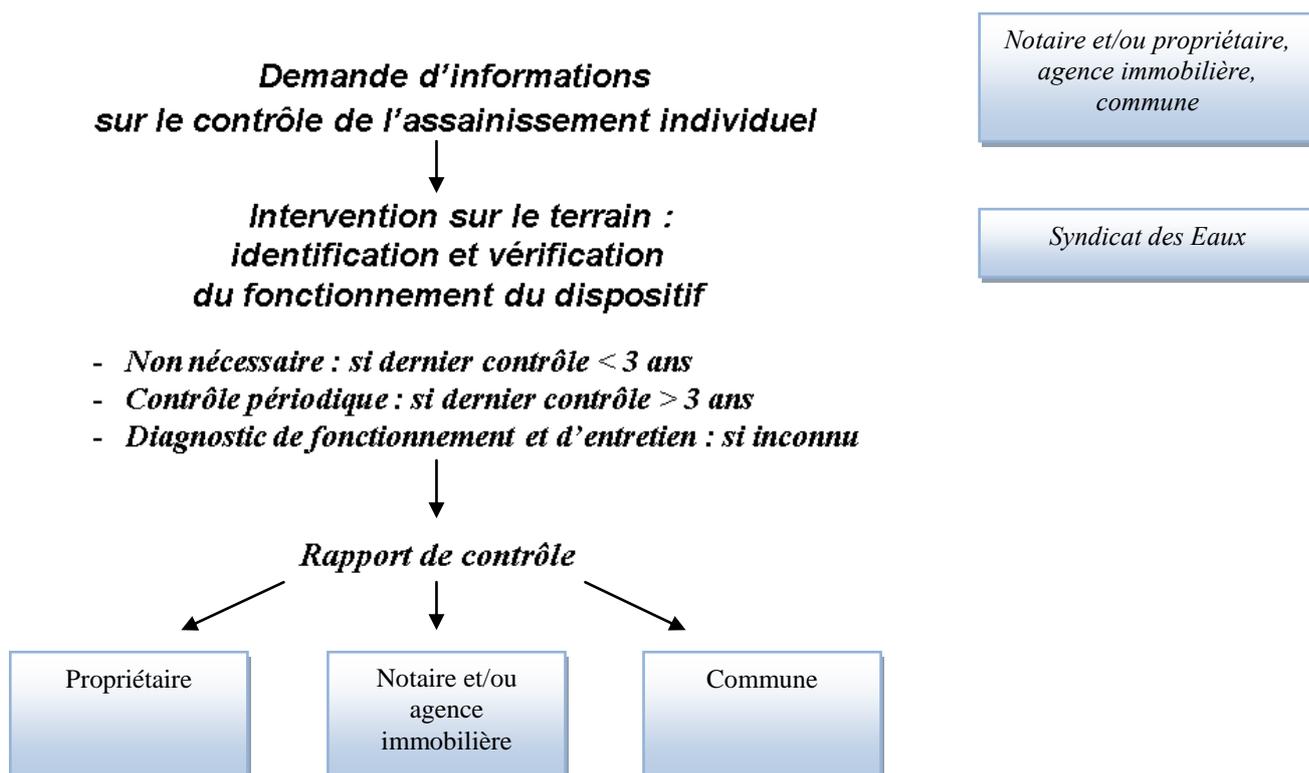
L'objectif de cette mesure législative est d'améliorer l'information des acquéreurs sur l'état du bien immobilier dont ils font l'acquisition. Ce principe devrait également réduire les risques de contentieux entre acquéreur et vendeur et participe à la lutte contre les pollutions diffuses et l'insalubrité.

En effet, toujours selon la Loi Grenelle II, l'acquéreur dispose d'1 an après signature de l'Acte de vente pour faire, si nécessaire, procéder aux travaux de mise en conformité de l'installation.

Sans attendre l'échéance réglementaire du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'ensemble des notaires, des agents immobiliers et les communes adhérentes au Syndicat des Eaux a été sensibilisé et informé dès 2009, des dispositions prises par le Syndicat des Eaux.

Ainsi, le Syndicat des Eaux fournit les documents issus des contrôles d'assainissement individuel qu'il réalise, à la demande de vendeurs d'immeubles, notaires ou agents immobiliers.

La procédure est la suivante :



Pour faciliter la consultation du Syndicat des Eaux, un fascicule explicatif et un imprimé type de « demande d'informations dans le cadre d'une vente d'immeuble à usage d'habitation » sont disponibles sur le site internet du Syndicat des Eaux : [www.sde17.fr](http://www.sde17.fr) rubrique « Assainissement individuel ».

En 2014, le service a été sollicité 1587 fois pour fournir le document issu du contrôle des installations d'assainissement individuel dans le cadre d'une vente d'immeubles à usage d'habitation.

### 3.2.1.3 Campagnes de diagnostics des dispositifs d'assainissement individuel par commune

Le parc d'installations d'assainissement individuel situé sur le territoire du SPANC du Syndicat des Eaux est estimé à environ 80 000 dispositifs. 13 000 de ces installations devraient disparaître au profit d'un raccordement des immeubles à des futurs réseaux d'assainissement collectif. Compte tenu du nombre d'installations déjà contrôlées par le Syndicat des Eaux (voir paragraphe 3.2.1), il resterait environ 37 000 installations à diagnostiquer.

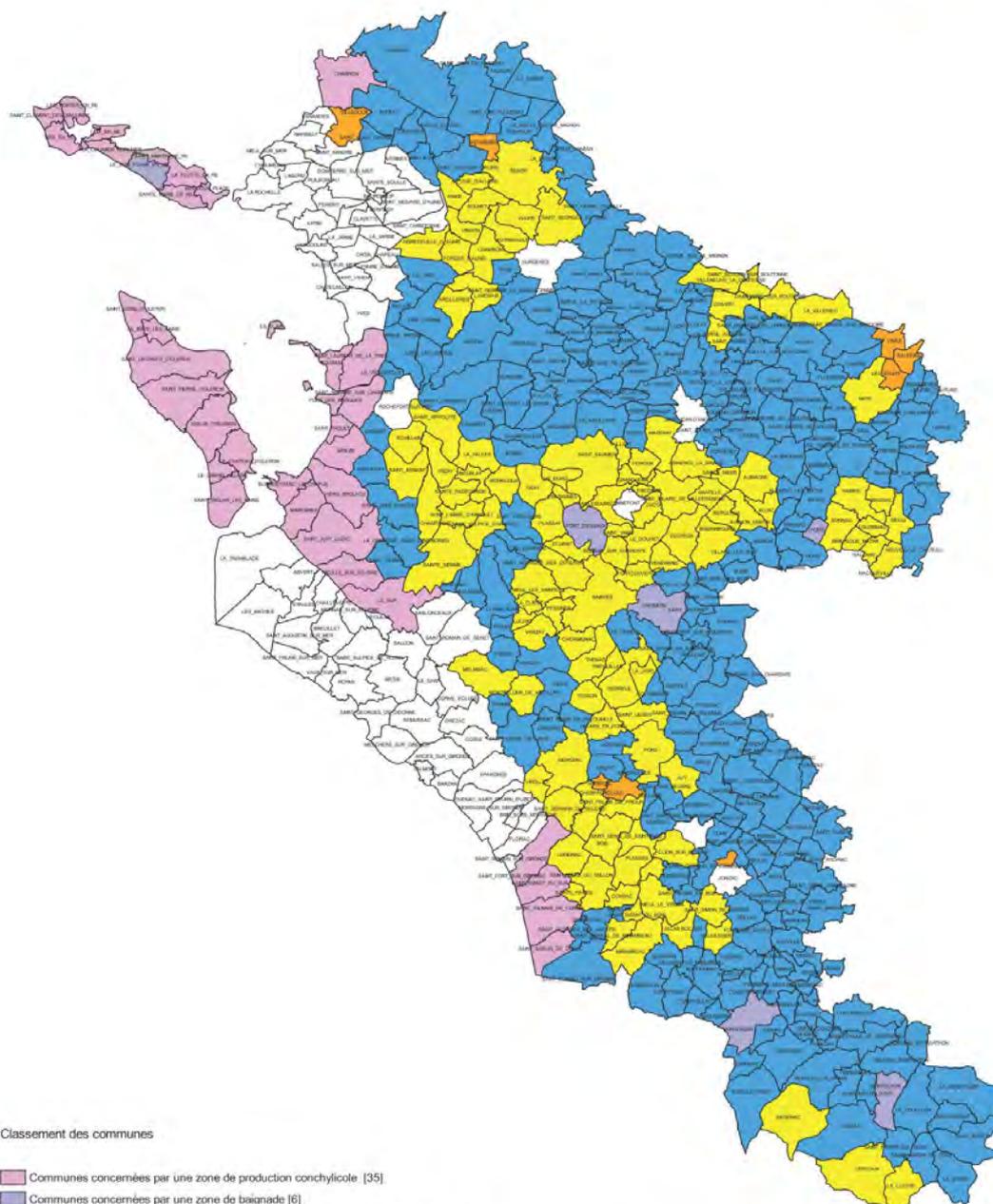
Ces installations seront prioritairement vérifiées lors des transactions immobilières et à l'occasion de campagnes communales de diagnostics.

Le schéma directeur d'assainissement non collectif élaboré en 2013 a notamment consisté à établir un classement des communes par rapport aux zones à enjeux sanitaires et environnementales définies par l'Arrêté du 27 avril 2012 fixant les modalités de la mission de contrôle.

Ainsi les campagnes de diagnostics sont menées en fonction des priorités suivantes :

- 35 communes concernées par une zone de production conchylicole : 6800 installations d'assainissement individuel.
- 6 communes concernées par une zone de baignade : 2000 installations.
- 111 communes concernées par un périmètre de protection de captage d'eau potable : 22 000 installations.
- 244 communes traversées par un cours d'eau lié à une masse d'eau : 34 000 installations
- 8 communes non classées : 500 installations

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
Classement des communes selon des critères sanitaires et environnementaux



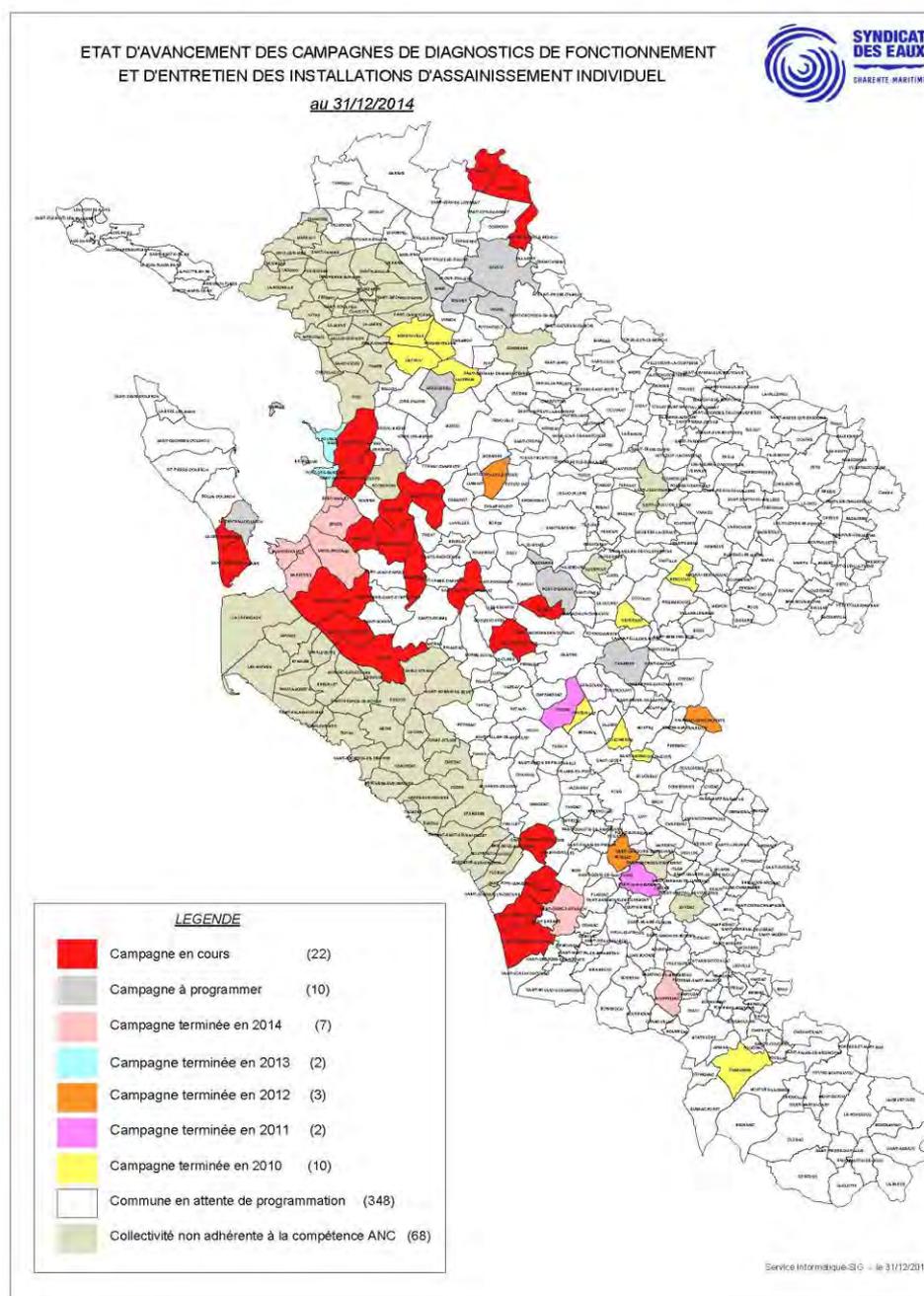
Classement des communes

- Communes concernées par une zone de production conchylicole [35]
- Communes concernées par une zone de baignade [6]
- Communes concernées par un périmètre de protection de captage d'eau potable [111]
- Communes traversées par un cours d'eau lié à une masse d'eau définie par les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne [244]
- Communes non classées [8]
- Communes non adhérentes [68]

Selon l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales l'ensemble des installations devait être contrôlé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Etant donné que les critères de diagnostic des dispositifs d'assainissement individuel ont été définis par arrêté du 27 avril 2012, il était techniquement impossible de procéder à la vérification de l'ensemble des installations sur une période de 8 mois.

Compte tenu des importants moyens financiers et humains à mettre en œuvre pour la réalisation de ces dispositifs, un scénario de développement des contrôles d'assainissement non collectif a été établi sur une dizaine d'années lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement non collectif en 2013.

L'état d'avancement de ces campagnes de diagnostic commencées en 2009 est présenté sur la carte suivante :



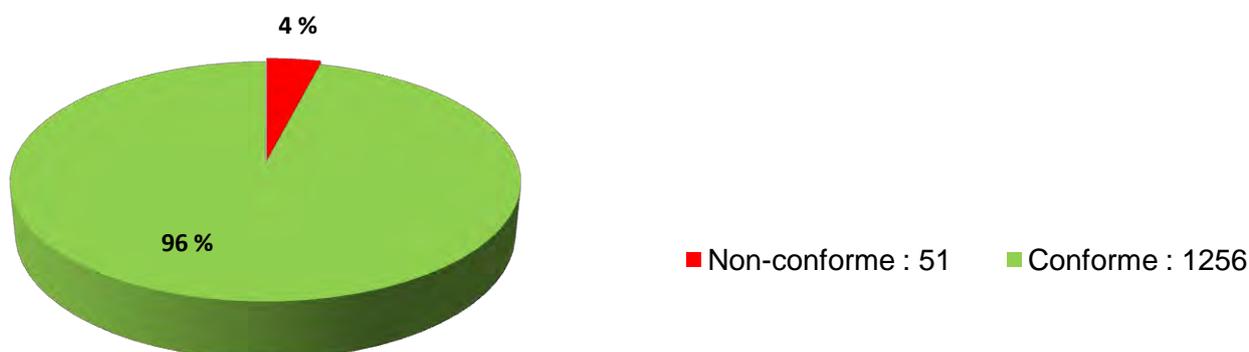
D'après l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique, les installations présentant un risque sanitaire et/ou environnemental doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation dans un délai de 4 ans suivant le diagnostic.

Dans le cadre de la politique départementale d'amélioration de la qualité des zones portuaires menées par le Conseil Général et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, des campagnes de diagnostics des installations d'assainissement individuel ont débuté sur des communes présentant un enjeu sanitaire majeur, telle qu'une zone conchylicole ou une zone de baignade.

Ainsi depuis 2012, les diagnostics des installations d'assainissement individuel des habitations, des établissements et cabanes ostréicoles ou de plaisance sont réalisés sur les communes de PORT DES BARQUES, FOURAS, SAINT FROULT, MOEZE, HIRS BROUAGE, BOURCEFRANC LE CHAPUS, MARENNES, SAINT JUST LUZAC, NIEULLE SUR SEUDRE, LE GRAND VILLAGE PLAGE et SAINT TROJAN LES BAINS.

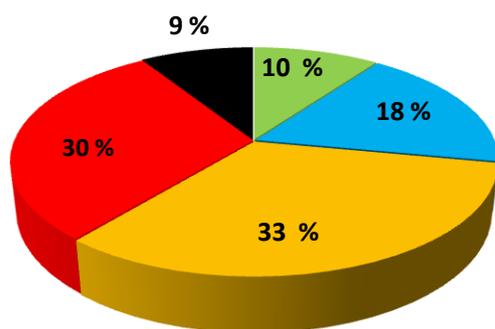
#### 3.2.1.4 Bilan général des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel

### **Contrôles de réalisation des installations neuves ou réhabilitées en 2014** (1307 installations)



## Diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes en 2014

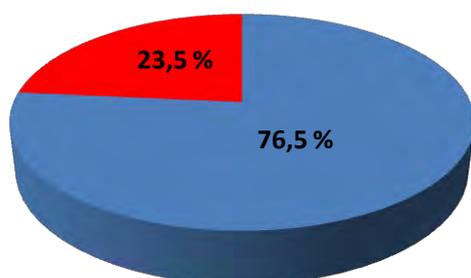
(Application des critères définis par l'Arrêté du 27 avril 2012)  
(1790 installations)



- Installation sans risque apparent pour la salubrité publique ou l'environnement : 183
- Installation faisant l'objet de recommandations pour améliorer son fonctionnement : 322
- Installations incomplètes ou sous dimensionnées ou présentant un dysfonctionnement : 583
- Installation présentant un danger pour la santé des personnes : 546
- Absence d'installation - Non respect de l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique : 156

## Répartition des diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes en 2014

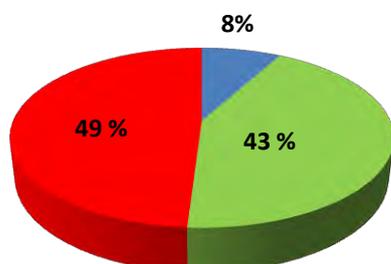
(1790 installations)



- Hors zone à enjeu sanitaire : 1369
- Dans une zone à enjeu sanitaire (zone de baignade, pêche à pied, conchyliculture, périmètre de protection de captage) : 421

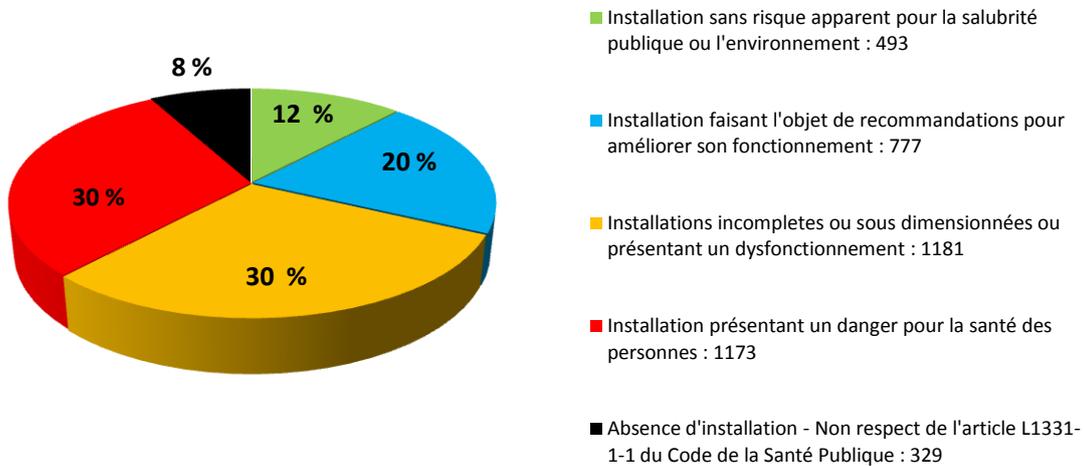
## Diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes réalisés entre 2001 et 2012

(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 septembre 2009)  
(5984 installations)

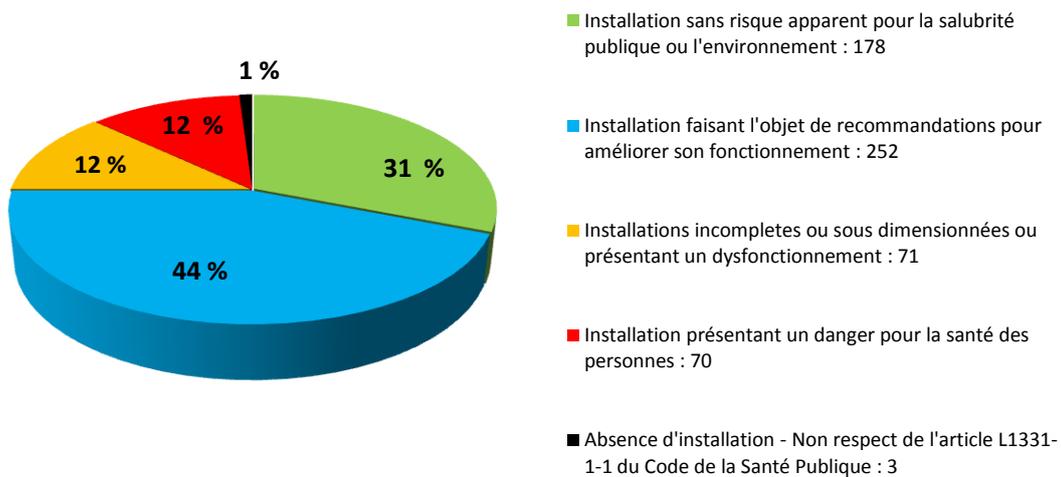


- Installations indéterminées : 479
- Installations ne présentant pas de risque : 2573
- Installations présentant un risque sanitaire et /ou environnemental : 2932

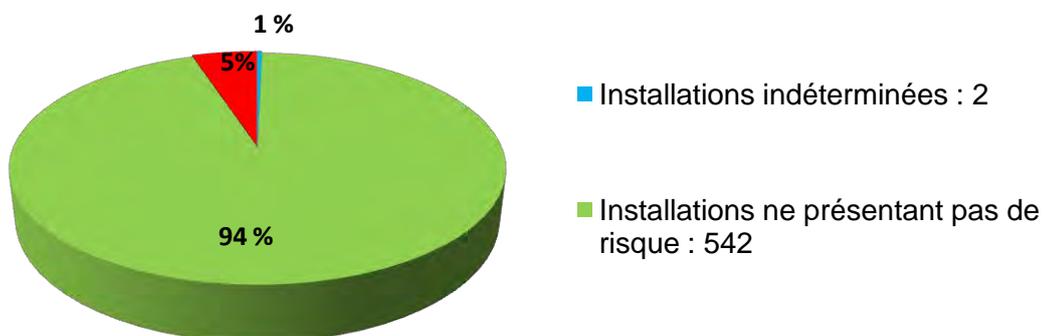
## Diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes réalisés en 2013 et 2014 (Application des critères définis par l'Arrêté du 27 avril 2012) (3953 installations)



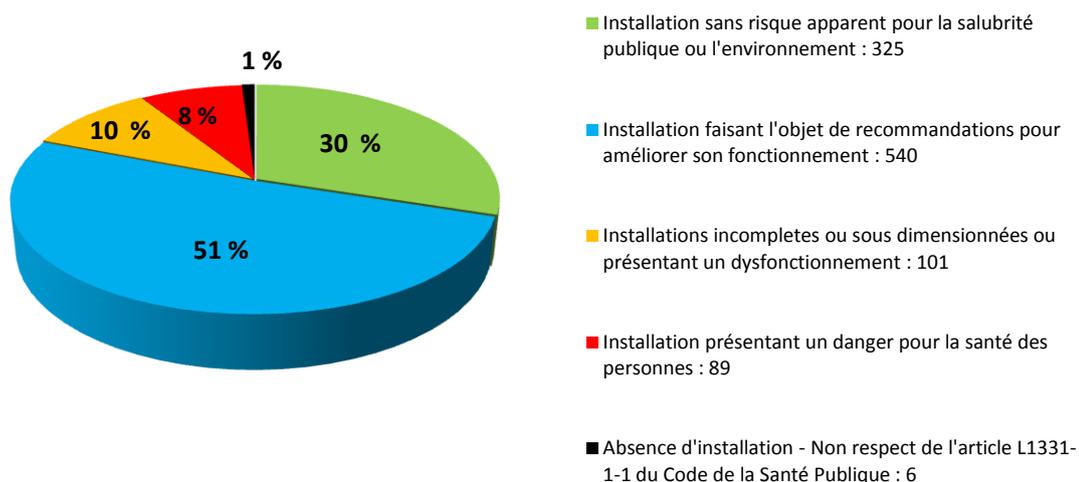
## Contrôles périodiques de fonctionnement des installations existantes en 2014 (Application des critères définis par l'Arrêté du 27 Avril 2012) (574 installations)



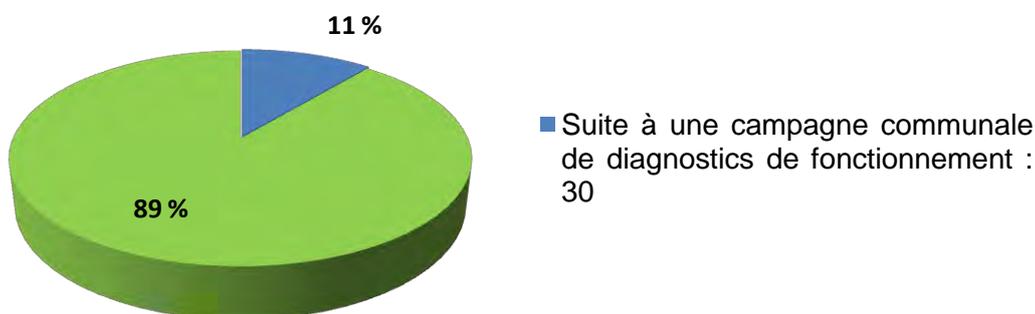
**Contrôles périodiques  
de fonctionnement des installations existantes réalisés de 2001 à 2012**  
(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 Septembre 2009  
(573 installations))



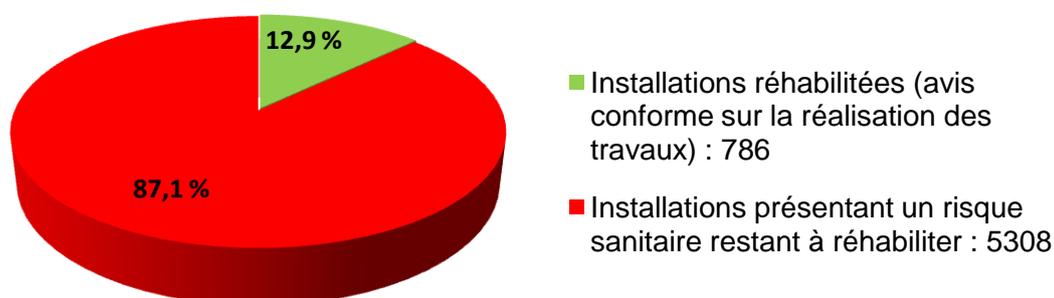
**Contrôles périodiques de fonctionnement  
des installations existantes en 2013 et 2014**  
(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 septembre 2009)  
(1061 contrôles)



**Installations faisant l'objet d'un projet de réhabilitation  
en 2014 suite à un diagnostic de fonctionnement réalisé depuis 2001  
(272 réhabilitations)**



**Installations réhabilitées depuis 2009 suite à un diagnostic de fonctionnement  
réalisé depuis 2001  
(Installations non-conformes – 6094 installations)**



3.2.1.5 Vérification de la conception/exécution des travaux d'assainissement des lotissements

Depuis 2005, le service procède également à la vérification de la conception/réalisation des réseaux d'assainissement privés et raccordés à une unité de traitement commune dans le cadre des lotissements privés.

Ces contrôles, réalisés sous convention avec le lotisseur et la commune, sont effectués par des visites de chantiers, essais d'étanchéité de réseau, contrôle vidéo du réseau, essais de compactage des tranchées. 1 lotissement autorisé en 2014 sur la commune de SAINT PIERRE D'OLERON a fait l'objet de ce contrôle.

### 3.2.1.6 Indicateurs de performance

D'après l'Arrêté du 2 mai 2007 (version consolidée au 20/12/2013), il correspond au « taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif ». Cet indicateur est intégré au RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement).

Selon l'observation des données sur les services publics d'eau et d'assainissement, ce taux (nomenclature P301.3) correspond à :

*(Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N et ce depuis la création du service) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.*

Il s'agit donc :

*(Nombre de contrôles d'exécutions conformes + nombre de diagnostics d'installation ne présentant pas de risque ou de danger + nombre de contrôles périodiques d'installations ne présentant pas de risque ou de danger) / Nombre total de contrôle exécution + nombre total de diagnostics + nombre total de contrôles périodiques) X 100*

A noter qu'à partir de l'application de l'Arrêté du 27 avril 2012, les installations qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes de risques avérés de pollution de l'environnement sont également comptabilisées.

**En 2014, ce taux est de 83,65 %.**

La signification d'une évolution positive ou négative dans le temps ne pourra être appréciée que quand l'ensemble des installations auront fait l'objet d'un contrôle.

### 3.2.2 Urbanisme

En 2014, le service est intervenu également :

- ✓ En réponse à 70 demandes de certificats d'urbanisme,
- ✓ En réponse à 5 demandes de permis d'aménager,
- ✓ En réponse à 7 déclarations préalables.

### 3.2.3 La Charte assainissement individuel de la Charente-Maritime

Le service est à l'origine de l'élaboration de la charte assainissement individuel de la Charente-Maritime. L'objectif est de proposer aux professionnels de s'engager dans une démarche qualité dans la réalisation de leurs travaux d'assainissement.

Elle a été signée le 9 juin 2005 par l'Etat, le Conseil Général, l'Association des Maires, le Syndicat des Eaux, la CDA de LA ROCHELLE, la CDA de Royan Atlantique, la ville de SAINTES, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB, la CNATP, la FFB, la Fédération des Travaux Publics et les Agences de l'Eau LOIRE BRETAGNE et ADOUR-GARONNE.

Cette Charte a également été étendue en 2013 aux bureaux d'études concepteurs d'installations d'assainissement non collectif. Le SYNABA (Syndicat National des Bureaux d'Etudes en Assainissement) a signé la Charte en juin 2013. La première liste de bureaux d'études qui s'engagent dans cette Charte a été établie en 2014.

42 entreprises de terrassement et 11 bureaux d'études se sont engagés dans cette charte en 2014 (Voir annexe).



### 3.2.4 Autres activités

Le Syndicat des Eaux est également membre du Conseil d'Administration de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens en Assainissement Non-Collectif du bassin Adour-Garonne).

Deux demies journées consacrées à la présentation des missions des collectivités locales en matière d'assainissement non-collectif ont été organisées le 7 mai et le 17 décembre 2014 pour les étudiants du BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau du lycée Georges Desclaudes.

La formation en pédologie appliquée à l'assainissement dispensée par le bureau d'études CEDDEC aux agents techniques du Syndicat des Eaux en 2013 a été complétée par une journée de terrain le 4 juin 2014.

Le Syndicat des Eaux est intervenu dans le cadre des rencontres Techniques organisées par l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies le 16 décembre 2014 sur le sujet de « La commune et l'assainissement non-collectif »

## 3.3 Financement

Le service de contrôle est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial (article L 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il fait l'objet d'une redevance à la charge des usagers.

Les tarifs hors taxe 2013 ont été reconduits en 2014. Les augmentations tarifaires des redevances sont liées à l'évolution du taux de TVA :

	<b>Rappel tarif 2013</b> <i>(TVA à 7 %)</i>	<b>Tarif 2014</b> <i>(TVA à 10 %)</i>
<b>Contrôle de conception et réalisation</b>	<i>180,53 € TTC</i>	<i>185,59 € TTC</i>
<b>Diagnostic de fonctionnement et d'entretien</b>	<i>101,43 € TTC</i>	<i>104,27 € TTC</i>
<b>Contrôle périodique</b>	<i>60,85 € TTC</i>	<i>62,56 € TTC</i>

Les autres sources de revenus sont les cotisations des communes et les subventions des Agences de l'Eau ADOUR GARONNE et LOIRE BRETAGNE.

Les indicateurs financiers du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés dans le « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ».

## **4 – Réhabilitation des installations d'assainissement individuels**

Dans le cadre de leur Xème programme (2013-2018), les Agences de l'Eau ont prévu de soutenir les efforts dans le domaine de la lutte contre les pollutions domestiques. Elles s'engagent notamment à intervenir dans le financement d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

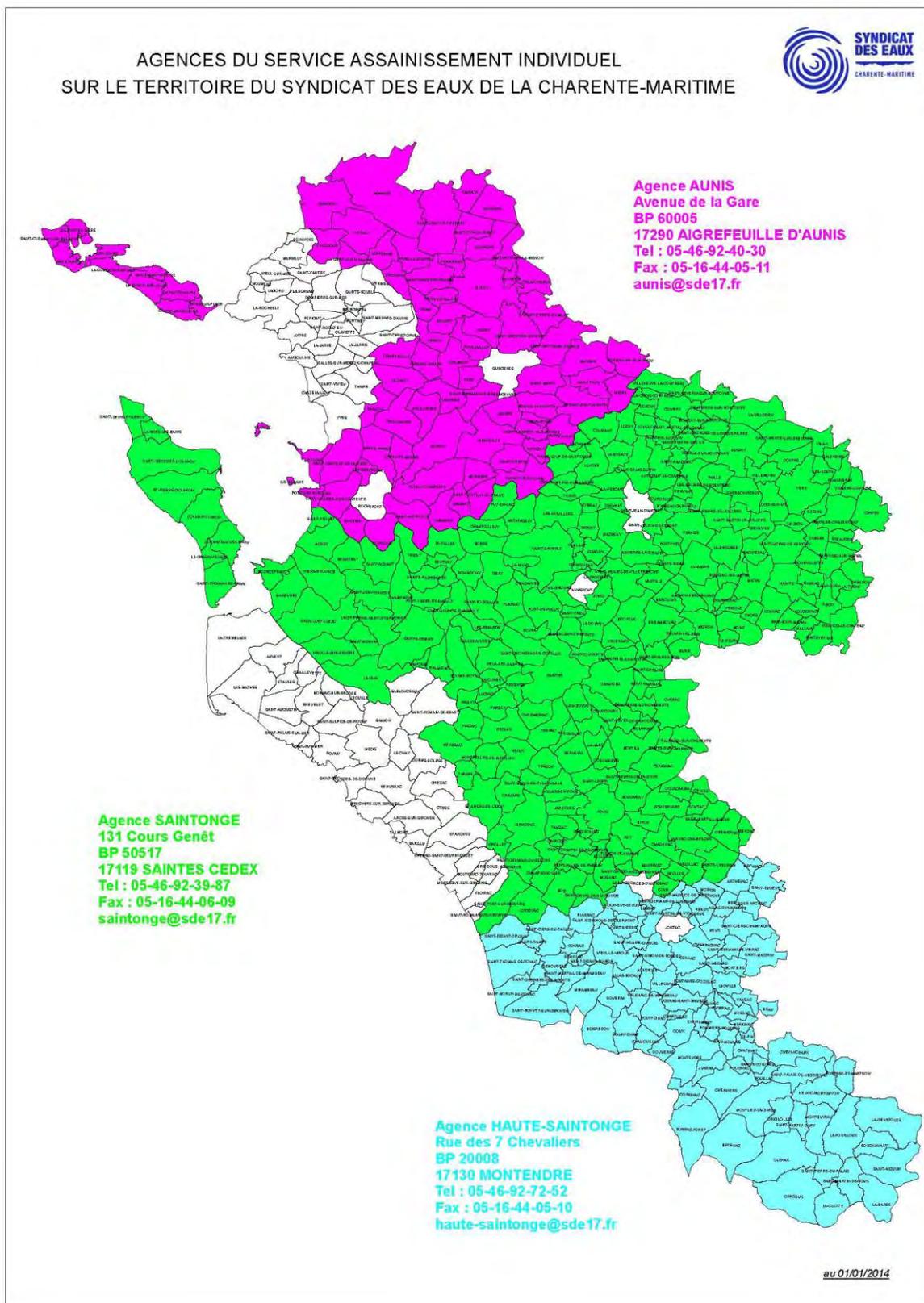
Un accord cadre pluriannuel (2015-2017) d'opérations collectives de réhabilitation a été signé le 15 décembre 2014 par le Syndicat des Eaux avec l'Agence Adour-Garonne.

Cet accord permettra d'apporter une aide à la réhabilitation de 450 logements sur 3 ans pour un montant de 1 890 000 € TTC. Selon cet accord, les aides seront versées par l'Agence de l'Eau au Syndicat des Eaux qui sera chargé de les restituer aux propriétaires s'engageant à réhabiliter leur installation d'assainissement non-collectif selon les critères d'éligibilité fixés par l'Agence de l'eau.

Ces aides seront prioritairement accordées sur les communes présentant des zones à enjeux sanitaires selon le schéma directeur de l'assainissement non collectif (voir paragraphe 3.2.1.3.)

## 5 – Moyens humains

Afin d'assurer une meilleure proximité avec les usagers, le service s'est doté de 2 agences décentralisées en 2006 : l'agence AUNIS située à AIGREFEUILLE et l'agence HAUTE SAINTONGE située à MONTENDRE (Voir carte ci-jointe).

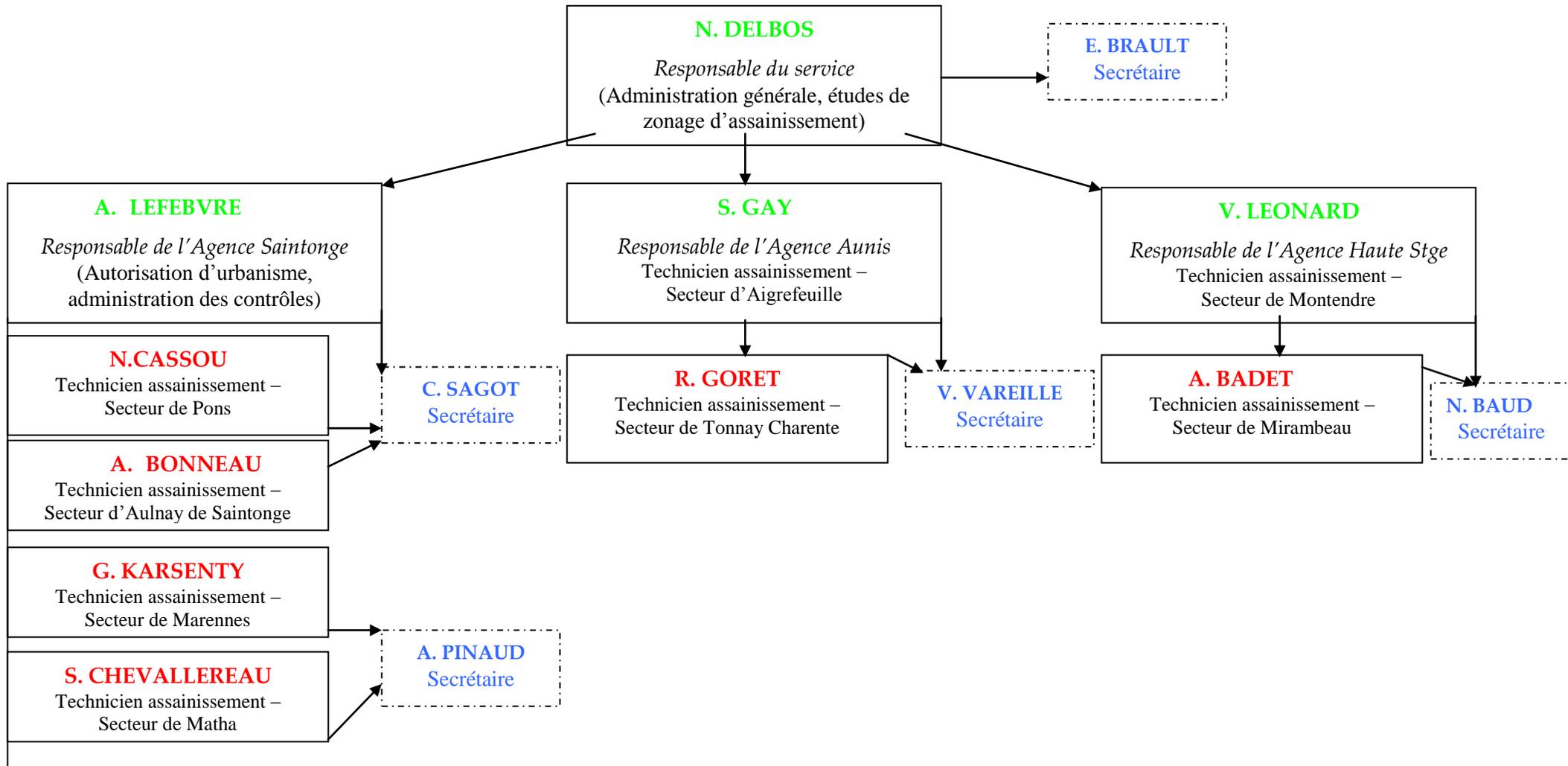


En 2014, les missions exercées par le Service Public d'assainissement Non Collectif représente 13,6 équivalents temps plein (dont 12,7 exclusivement lié à l'assainissement non-collectif).

Nathalie CASSOU a pris les fonctions de technicien assainissement individuel – Secteur de PONS, suite à la mutation de Guillaume Lespinasse dans un autre service du Syndicat des Eaux.

Le fonctionnement du service est organisé selon l'organigramme suivant.

*SERVICE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL*



# **ANNEXES**

## **CHARTE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DE LA CHARENTE-MARITIME**

**ANNEE 2014**



# Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

Liste des bureaux d'études  
chartés

# 2014

**1** ACTECO ENVIRONNEMENT  
BARBEREAU Samuel  
5 Rue Henri DROUET  
17780 SOUBISE  
Tel : 09 66 42 45 58  
Fax : 05 46 82 37 58

**2** NCA ENVIRONNEMENT  
BOUETILLER Philippe  
11 Allée Jean MONNET  
86170 NEUVILLE DU POITOU  
Tel : 05 49 00 43 20  
Fax : 05 49 00 43 30

**3** SOLEPUR ENVIRONNEMENT  
CHEVRINAIS Julien  
Résidence Veaise Verte  
Bat B2 Appt 14  
79000 NIORT  
Tel : 05 17 40 03 18

**4** ASSAINI'SOL  
COUZINIE Caroline  
11 Avenue de la Victoire  
17260 GEMOZAC  
Tel : 05 46 90 07 51  
Fax : 09 81 70 99 02

**5** IMPACT EAU ENVIRONNEMENT  
DE LA BASTILLE Patrice  
60 Rue Aliénor d'Aquitaine  
17610 CHANIERS  
Tel : 05 46 98 00 88  
Fax : 05 46 98 00 89

**6** BE ADRIEN GAGNAIRE  
GAGNAIRE Adrien  
5 Allée de La Marne  
17200 ROYAN  
Tel : 05 46 06 10 93  
Affilié à AQUATIBIS pour  
la mise en place de filtre planté



**7** SICAA ETUDES  
GOUBERT Mickaël  
Boulevard de la Vie  
85170 BELLEVILLE SUR VIE  
Tel : 02 51 24 40 25  
Fax : 02 51 24 40 29

**8** AMODIAG ENVIRONNEMENT  
HERMEL Yann  
13 Allée des Acacias  
CS 60073  
33701 MERIGNAC CEDEX  
Tel : 05 56 34 71 00  
Fax : 05 56 47 64 70

**9** COMPETENCE GEOTECHNIQUE  
MARCHIVE Jean Pierre  
8 Impasse des Petits Fossés  
ZAC des Groix  
17120 COZES  
Tel : 05 46 90 22 90  
Fax : 05 46 90 28 30

**10** EES - AQUALIS  
MEYNARDIE Guillaume  
29 Avenue des Martyrs de la Libération  
33700 MERIGNAC  
Tel : 05 56 13 68 77  
Fax : 05 56 13 68 78

**11** ASSAINI CONSEIL  
TOUSSAINT Alexis  
353 Allée de Senejac  
33290 LE PIAN MEDOC  
Tel : 05 56 74 37 72





# Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

# 2014

## Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- A assurer la promotion de la présente charte
- A établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'œuvres...
- A assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte



## Le bureau d'étude concepteur de dispositifs d'assainissement individuel signataire de la Charte s'engage :

- A attester d'un niveau de compétences et de formation suffisant et à maintenir ses connaissances grâce à une veille réglementaire, normative et technique active.
- A établir des études conformes au cahier des charges de la charte assainissement individuel de la Charente-Maritime.
- A souscrire une assurance (RC professionnelle et garantie décennale).
- A établir des études proposant aux particuliers une solution optimale d'un point de vue réglementaire, technique mais également économique. Les prescriptions du bureau d'études devront systématiquement être justifiées notamment si plusieurs solutions sont envisageables.
- A proposer des solutions qui s'inscrivent dans une logique de développement durable (investissement, entretien et maintenance, consommation d'énergie, renouvellement).
- A proposer des projets cohérents avec les contraintes des chantiers.
- A se tenir à la disposition du SPANC afin de lui donner toutes les informations et explications sur les études réalisées.
- A anticiper un éventuel raccordement au réseau public d'assainissement.
- A préciser qu'il n'est pas lié à un fabricant, constructeur ou poseur d'installations d'assainissement individuel. Dans le cas contraire, le bureau d'études s'engage à préciser clairement à ses clients la nature de son lien avec un fabricant, constructeur ou poseur notamment d'installations agréées au titre de l'article 7 de l'arrêté modifié du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif.

Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

107 Avenue Michel Crepeau  
BP 400 65

17 003 La Rochelle CEDEX 1

Tel: 05-46-50-01-10 ou 05-46-50-03-01

<http://oharseanc17.free.fr>



# Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

## Liste des entreprises chartées

# 2014

**1** ATRN  
AUBOUET LAURENT  
10 A ROUTE DE BELDRE  
17132 MESCHERS SUR GRONDE  
Tel : 05 46 06 97 49  
Fax : 05 46 06 97 49

**2** AMT AUDINEAU NICOLAS  
AUDINEAU NICOLAS  
14 IMPASSE DU JEU DE BOULES  
17160 LOUZIGNAC  
Tel : 06 99 82 87 60

**3** AUGUSTE J.GUY  
LA BRULEE  
17430 GEMOUILLE  
Tel : 05 46 27 71 86  
Fax : 05 46 27 83 08

**4** SARL AYMOND  
AYMOND FRANCIS  
4 RUE DE LA GREVE AUX ROUX  
17700 ST GERMAIN DE NARENCEMMES  
Tel : 05 46 00 69 97

**5** SARL BARRAUD FRERES  
BARRAUD XAVIER  
65 CHEMIN DU VIOLETT  
17620 CHAMPAGNE  
Tel : 06 11 67 48 75

**6** SARL BASTERE FRERES  
BASTERE FRANCOIS  
NARENNES  
17270 MONTGUYON  
Tel : 05 46 04 11 38  
Fax : 05 46 04 10 78

**7** TERRASSEMENT CLONNAIS  
BAUDRY DAVID  
9 RUE DE LA MAIRIE  
17240 CLIGN SUR SEIGNE  
Tel : 05 46 04 86 27  
Fax : 05 46 04 86 27

**8** SARL SATP  
BERGER ANTHONY  
7 LA BORNE GRISE  
17130 SOUMERAS  
Tel : 09 65 18 48 34

**9** BOBIN LAURENT  
2 RUE LA GRANDE VACHE  
17120 EDARGNES  
Tel : 05 46 99 41 17  
Fax : 05 46 91 94 03

**10** BOUTIN DOMINIQUE TP  
BOUTIN DOMINIQUE  
17 IMPASSE DES EPINETTES  
17120 SEMUSSAC  
Tel : 05 46 06 95 45  
Fax : 05 46 06 95 45

**11** SARL NIMA  
BURDIN YANNICK  
24 LES CHAMPS BREUILLET  
17600 CORNE ROYAL  
Tel : 05 46 94 73 31  
Fax : 05 46 94 41 64

**12** SARL BUREAU CONSTRUCTION  
BUREAU DANIEL  
9 RUE DE LA FAENCERIE  
17270 CLERAC  
Tel : 05 46 04 25 24  
Fax : 05 46 04 16 45

**13** CHARRON MICKAEL  
CHARRON MICKAEL  
34 ROUTE DE CHEZ MOCAT  
17500 VILLEXAVIER  
Tel : 05 46 04 69 11

**14** CORNUAULT VALERY  
24 RUE DES NETAIRES  
17250 LA VALLEE  
Tel : 06 12 33 06 01  
Fax : 05 46 95 02 06

**15** DEFFAYET GERALD  
1 RUE DES ECHIVES  
17600 MEUILLE SUR SEUDRE  
Tel : 05 46 02 83 40  
Fax : 05 46 02 83 40

**16** SARL SETRAP  
DEMECOQ RAYMOND  
LD LE MOULIN  
ROUTE D'AYTRE BP 35  
17182 PERIGNY  
Tel : 05 46 44 17 04  
Fax : 05 46 44 81 47

**17** DEVAUX TERRASSEMENT  
DEVAUX FREDERIC  
26 RUE SAINT EXUPERY  
17200 SAINT SULPICE DE ROYAN  
Tel : 05 46 23 09 89

**18** DOUBLET THIERRY  
7 CHEMIN DE MOHROU  
17250 SOULIGNONNES  
Tel : 05 46 95 51 73  
Fax : 05 46 95 54 58

**19** SARL SRTMT  
GAUTRON JACKY  
12 RUE DE BOIS ROND  
17430 TONNAY CHARENTE  
Tel : 05 46 87 52 97  
Fax : 05 46 99 55 93

**20** TP THIERRY GENDRE  
GENDRE THIERRY  
28 ROUTE DE SAINT AUGUSTIN  
17920 BREUILLET  
Tel : 05 46 22 69 33  
Fax : 05 46 22 69 33

**21** Etz GOURBIN  
GOURBIN FRANCIS  
10 RUE LES MARCHIERS  
ZAE LES MARONNIERS  
17600 PISAHY  
Tel : 05 46 92 67 89  
Fax : 05 46 90 66 31

**22** SARL GRIMBERT  
GRIMBERT DIDIER  
21 ROUTE DE MONTENDRE  
17360 VILLEXAVIER  
Tel : 05 46 48 23 16  
Fax : 05 46 48 48 20

**23** SARL GUBERTEAU FRERES  
GUBERTEAU ALAIN  
4 RUE DE LA GARE  
17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANÇHE  
Tel : 05 46 95 40 32  
Fax : 05 46 94 09 38

**24** GUINOUARD J. YVES  
79 RUE DE LA BARLERIE POLEON  
17700 ST GEORGES DU BOIS  
Tel : 05 46 27 94 02  
Fax : 05 46 27 94 02

**25** HURTAUD ALEX  
26 CH. D'AGREFEUILLE  
PUYVINEUX  
17220 LA JARRIE  
Tel : 05 46 01 26 07  
Fax : 05 46 01 26 07

**26** IZAMBARD J.LUC  
2 RUE DE LA FONTAINE  
17380 LANDES  
Tel : 06 88 54 24 33  
Fax : 05 46 59 76 23

**27** ASTP  
JEAN STEPHANE  
12 RUE DES CERISERS  
24 LES CHENES  
17100 LES GONDS  
Tel : 05 46 93 36 72  
Fax : 05 46 93 36 72

**28** SARL LAMBERT  
LAMBERT JEAN-YVES  
18 PLACE DE L'EGLISE  
17770 AUTHON EBONN  
Tel : 05 46 58 20 27  
Fax : 05 46 32 92 80

**29** SARL BATIDEAL  
LEGER J.LUC  
35 ROUTE DE BERTHEVILLE  
17600 SABLONCEAUX  
Tel : 05 46 94 42 45  
Fax : 05 46 94 45 69

**30** TP MAILLOUX  
MAILLOUX LAURENT  
14 ROUTE DE LA FORET  
17470 CONTRE  
Tel : 06 82 32 96 09

**31** SARL MARTIN B FILS  
MARTIN STEPHANE  
LE TROUIL  
17490 SAINT DUEN LA THENE  
Tel : 05 46 26 30 19  
Fax : 05 46 26 74 61

**32** MENARD EMMANUEL  
MENARD EMMANUEL  
24 LE PRE CHARDON  
17120 SEMUSSAC  
Tel : 06 09 72 37 18  
Fax : 05 17 82 02 20

**33** MICHAUD TP  
MICHAUD DANIEL  
ZAC de Louise 11 rue M. Appert  
BP 25  
17250 PORT L'ABBE D'ARNOULT  
Tel : 05 46 92 35 00  
Fax : 05 46 92 35 04

**34** SARL CHASSON MURARO  
MURARO MICHEL  
2 RUE DU GALVAIRE  
17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY  
Tel : 05 46 01 92 65  
Fax : 05 46 01 85 94

**35** SARL PAPIN  
PAPIN VINCENT  
7 RUE LE CLERICAL  
17500 CORNE ROYAL  
Tel : 05 46 93 90 44  
Fax : 05 46 93 96 12

**36** PAPON JEAN-CHRISTOPHE  
LA GATINE  
17490 NEUVICQ LE CHATEAU  
Tel : 06 33 24 20 34

**37** SARL TTP  
PENICAUT LUDOVIC  
1 RUE DE LA RANEE  
17430 BORDS  
Tel : 05 46 83 84 53  
Fax : 05 46 83 76 46

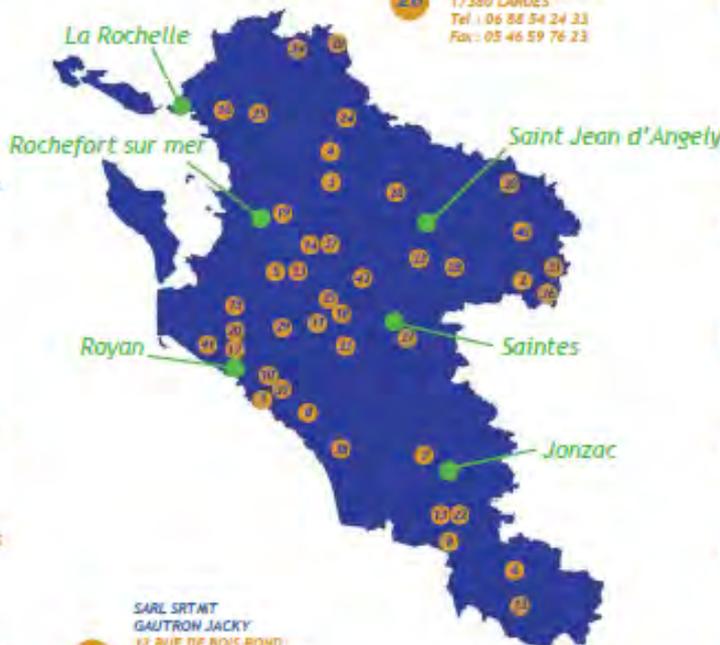
**38** SARL REHAUD FRERES ET FILS  
REHAUD BERNARD ET EMMANUEL  
2 IMPASSE DE LA CAHETILLE  
17240 ST DIDANT DU GLIA  
Tel : 05 46 49 99 19  
Fax : 05 46 49 94 30

**39** REHAUDEAU ERIC  
2 RUEILLE DES VIOLETTES  
17170 LA RONDE  
Tel : 05 46 27 00 58  
Fax : 05 46 27 00 58

**40** RUJAU RONJALD TP  
RUJAU RONJALD  
1 IMPASSE DES ORNEAUX  
17160 LE GICQ  
Tel : 05 46 24 09 92  
Fax : 05 46 24 09 92

**41** SARL ENT DU BAT STE MARIE  
SAINTE MARIE FRANCK  
41 AV DES MATHES  
17570 LES MATHES  
Tel : 05 46 39 01 20  
Fax : 05 46 22 57 59

**42** TERRASSEMENT PORT D'ENVALLOIS  
TAUNAY FASCAL  
13 RUE DE LA HAUTE POMMERAE  
17350 PORT D'ENVAUX  
Tel : 05 46 91 91 61  
Fax : 05 46 91 91 61



## **I – Introduction**

La place du numérique ne cesse de croître dans les usages des métiers.

Aujourd'hui, encore plus qu'hier, l'informatique est un support incontournable à l'accomplissement des missions de chacune des Directions de Service du Syndicat.

En conséquence, le périmètre numérique, non seulement se consolide, mais également continue son expansion.

C'est ainsi, que le service informatique a été fortement sollicité en 2014 afin de répondre aux besoins grandissants des métiers :

- Changements liés à des applications existantes,
- Changements liés à des applications à concevoir.

Ce rapport d'activités a pour but de décrire les actions menées au cours de l'année 2014.

## II – La stratégie de développement des systèmes d'information et de communication

- Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2013-2015 :

Ce document prospectif a pour objectifs :

- De dresser un constat sur les actions passées ;
- De définir les grands axes des développements informatiques futurs.



Il est composé de 3 parties :

- **Architecture Technique**
  - Les matériels actifs supports des Systèmes d'Information
- **Architecture Fonctionnelle**
  - Les applications informatiques intégrées au portefeuille de services
- **Gouvernance**
  - Organisation et bonnes pratiques

C'est un document majeur qui définit et formalise les évolutions des Systèmes d'Information du syndicat des Eaux.

- Le Schéma Directeur de l'Information Géographique 2015-2017 : une stratégie claire pour le SIG du SDE17

Après plus de 10 années de travail sur l'information géographique, ce document, rédigé et approuvé en 2014, dresse le constat des différentes actions entreprises pour répondre aux objectifs d'un SIG orienté « Eau et Assainissement ».

Ce document fait également état de l'avancement du projet « SIG départemental de l'Eau et de l'Assainissement » dans les domaines suivants :

- Les outils et le périmètre technique
- Les données et les usages
- L'organisation

Il présente des axes de progrès dans ces trois dimensions afin de répondre à de nouvelles exigences, dans un contexte où les changements sont fréquents (Réglementation, Métiers, Technologies) et où les exigences « utilisateurs » sont de plus en plus fortes (Performance, fiabilité, Continuité).

Ce document est une feuille de route pour les trois années à venir.

## III – La conception des services informatiques

En application du Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2013-2015, de nombreuses actions ont été engagées en 2014.

• Les évolutions des infrastructures technique et fonctionnelle :

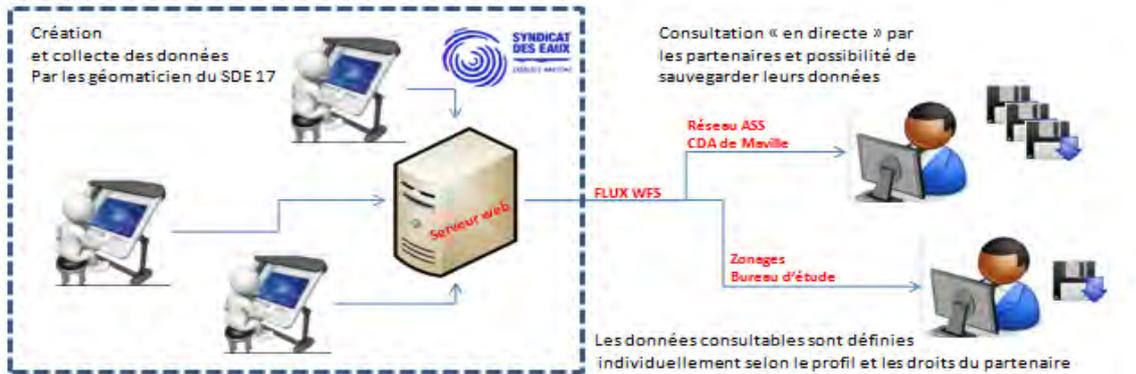
Le tableau ci-dessous regroupe les nouveaux services (infrastructure technique et infrastructure fonctionnelle) étudiés ou développés en 2014.

<b>INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE</b>		
<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>ENJEUX</b>
Agence de Royan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une 3eme agence du SDE17 à Royan</li> <li>- Interconnexion des réseaux informatiques et de communication avec les 3 autres sites</li> </ul>	Mettre à la disposition des agents du SDE17 de l'agence de Royan l'ensemble du périmètre numérique : Système d'Information et de Communication.
Nouveau socle de publication XenApp 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un socle de publication virtualisé</li> <li>- Montée de version de l'ancien socle de publication Citrix 4.3</li> </ul>	Moderniser le socle de publication des applications informatiques.
Cluster d'appliances SSL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le partage du Système d'Information à nos partenaires en assurant « sécurité » et « redondance d'équipements »</li> </ul>	Publication efficace du Système d'Information du SDE17 aux partenaires.
Antivirus de PC, Serveurs et Smartphone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser les biens supports face aux attaques informatiques</li> </ul>	Sécurité du Système d'Information
<b>DOMAINE DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</b>		
<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>ENJEUX</b>
Flux SIG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition des données du SIG via des flux WFS / WMS</li> </ul>	Faciliter la publication de l'information Géographique auprès de nos partenaires
Montée de version de l'outil SIG EDITOP de SIRAP ©	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation de l'outil d'intégration</li> <li>- Apporter de nouvelles fonctionnalités applicatives</li> <li>- Suivre les évolutions technologiques</li> </ul>	Faciliter les activités des géomaticiens et consolider les activités d'exploitation de l'Information Géographique
Schéma Directeur de l'Information Géographique 2015-2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger une feuille de route et prioriser les activités futures dans le domaine de l'Information Géographique</li> </ul>	Définir la stratégie du développement de l'IG au SDE17 dans le contexte départemental (Exploitants) (Politique Départementale)

<b>DOMAINE DES FINANCES</b>		
<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>ENJEUX</b>
Intégration des Bases de Données Comptables des Syndicats de Base dans le Système comptable du SDE17	- Récupération des données comptables	Suite au changement des statuts du SDE17, avoir une vision globale du périmètre financier
Mise en production d'un outil informatique de gestion des immobilisations	- Acquisition d'un progiciel de gestion des biens.	Gestion des amortissements
<b>DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL</b>		
<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>ENJEUX</b>
Montée de version du progiciel TopSpanc	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'une connexion avec la GED,</li> <li>- Evolution du périmètre fonctionnel pour intégrer les contrôles diagnostics</li> <li>- Construction des projets d'assainissement individuel directement dans le SIG</li> </ul>	Avoir un socle fonctionnel capable de suivre les évolutions stratégiques de l'organisation des missions de contrôles des installations d'assainissement individuel
<b>ACTIVITES TRANSVERSALES A TOUS LES SERVICES</b>		
<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>ENJEUX</b>
Mise en œuvre du nouveau portail collaboratif Alfresco Share	- Nouveau portail de Gestion Electronique documentaire	Partage et collaboration sur un vaste périmètre documentaire
Alfresco Share et accréditation CICRA	- La GED au service de l'accréditation COFRAC d'un service du SDE17	Appuyer l'activité d'un service et soutenir ses missions par un système informatique qui répond à des exigences d'accréditation



- Zoom sur les flux SIG :

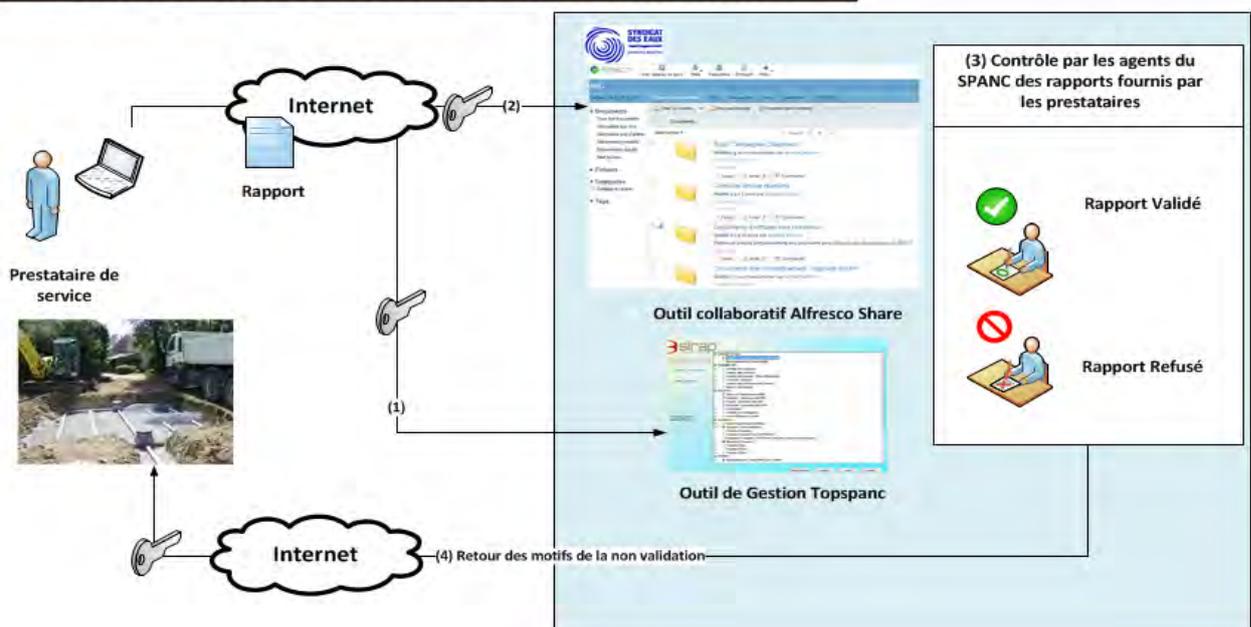


Les « partenaires » du SDE17 bénéficient de l'intégration des données cartographiques par flux.



- La GED au service de la gestion des contrôles diagnostic des installations d'assainissement individuel :

### LA GED AU SERVICE DES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



Les sociétés de service informatique SOPRA-STERIA et SIRAP, ont contribué à la mise en place d'outils numériques intégrés.

Le progiciel TopSpanc dédié à l'instruction des dossiers d'assainissement non collectif est actuellement connecté avec le socle GED Alfresco dans le cadre de la gestion des rapports.

Des Workflows ont été développés afin de supporter le processus de validation des rapports de diagnostic.

Cette solution sera mise en production courant premier semestre 2015.

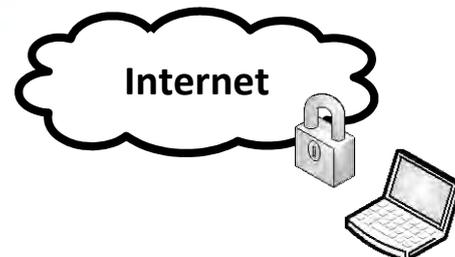


## Le nouveau portail du « Partenaire SDE17 »

The screenshot shows the main portal interface with several key components highlighted:

- FLUX SIG**: A section for document activities, showing recent uploads and downloads.
- SYNDICAT DES EAUX**: The main header and logo of the organization.
- COMMANDE D'IG**: A section for submitting information requests, including a form to "Ajouter une commande".
- CATALOGUE DE METADONNEES**: A section displaying a list of metadata for various water network components.
- SIG WEB**: A map view showing geographical data and network layouts.
- COMMANDE D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES**: A section for requesting specific geographical information.

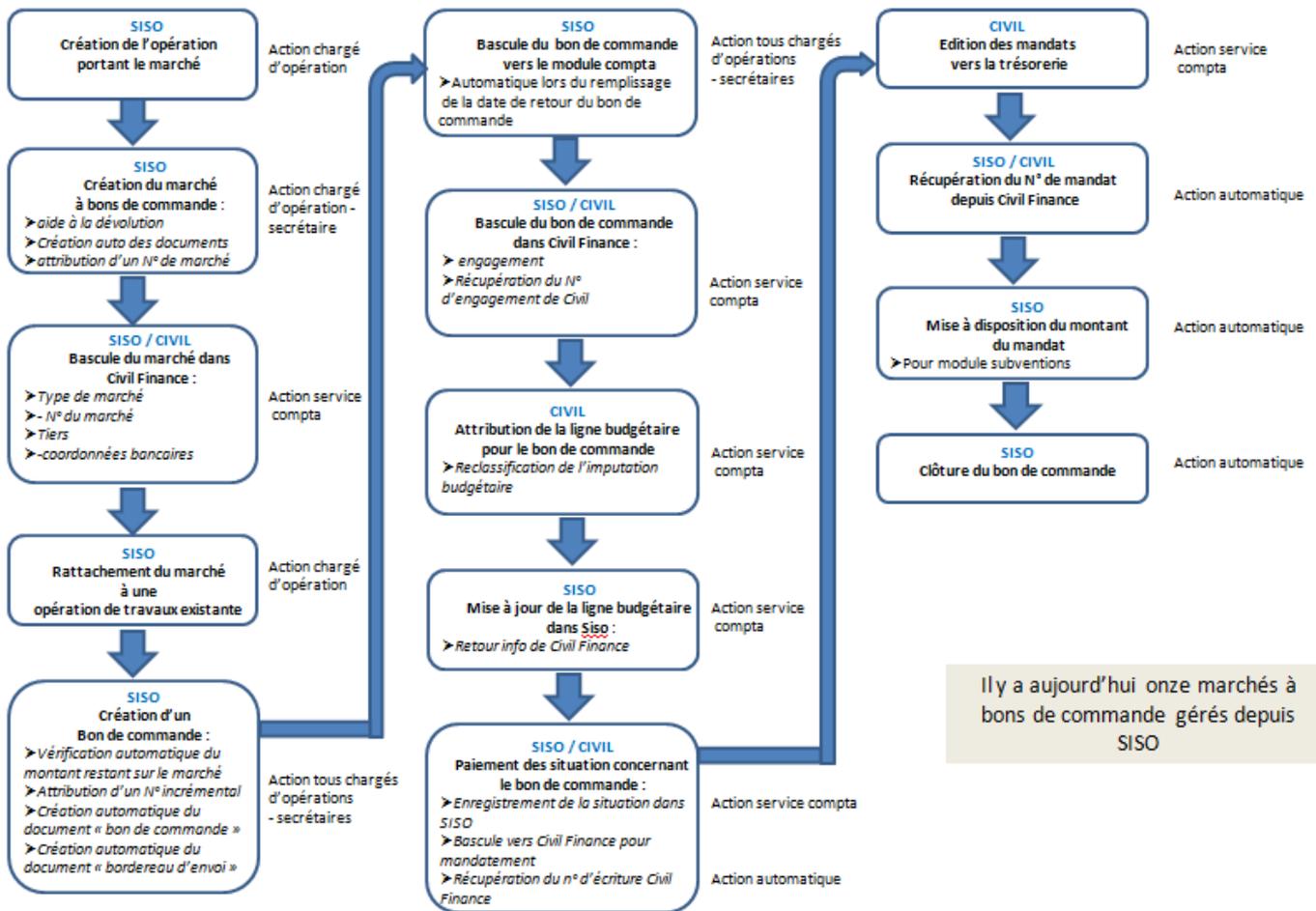
Arrows indicate the flow and connectivity between these different services and the central portal.



Un portail d'accès unique, permet aux partenaires du SDE17, d'accéder à un ensemble de téléservices.



• SISO et marchés à bons de commande :



Ily a aujourd'hui onze marchés à bons de commande gérés depuis SISO

SISO est une application informatique dédiée au suivi des opérations de travaux réalisées par le SDE17.

## IV – L'exploitation des services informatiques

- Quelques indicateurs sur l'usage des services informatiques :

### Site Internet :

Le site internet recense plus de 35 000 connexions en 2014 avec 130 000 pages vues.

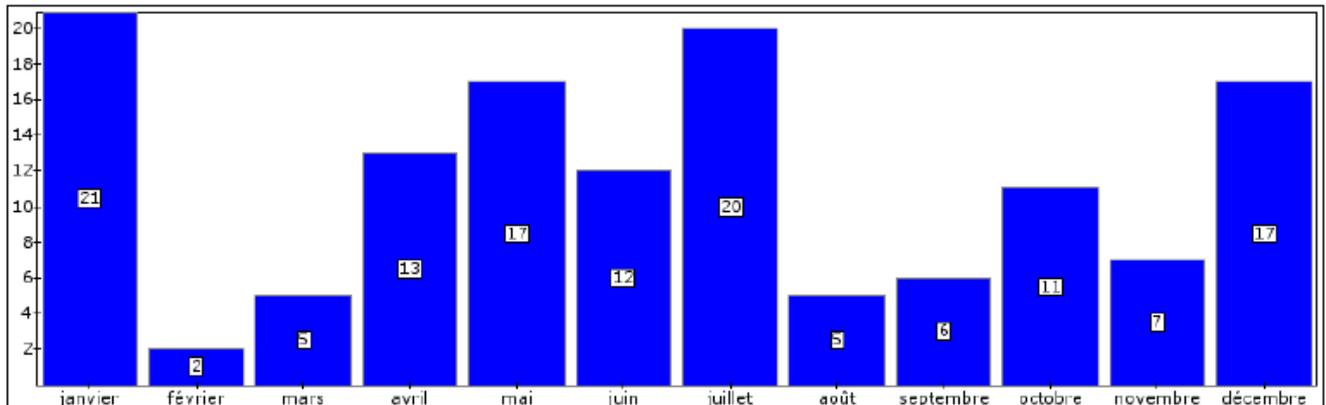


### Dématérialisation de la commande publique :

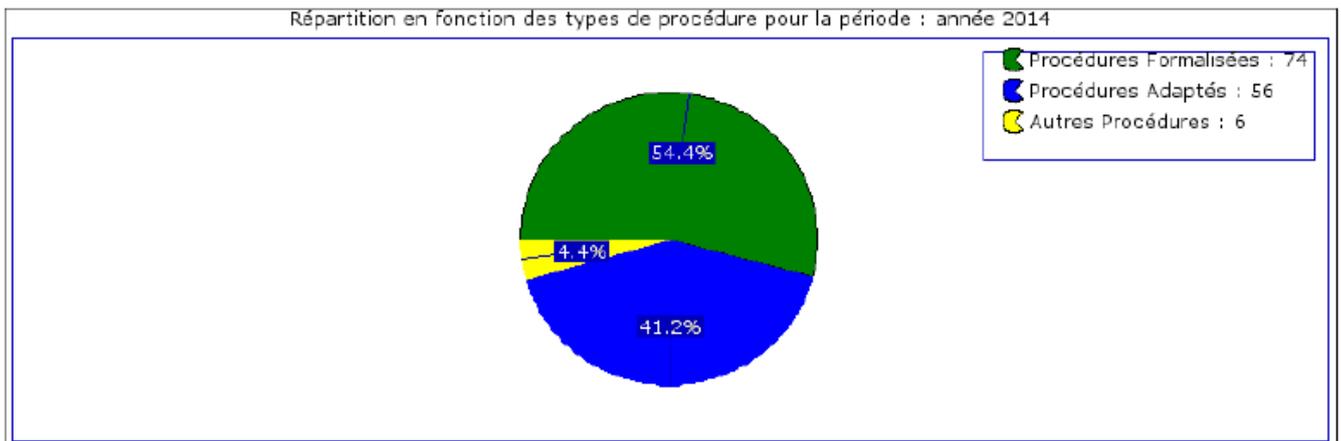
En 2014, les Services du Syndicat des Eaux ont publié 136 consultations sur la plateforme de dématérialisation de la commande publique : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Nb. total de consultations	Procédures			Nb. total de retraits / Nb. de comptes "entreprise" différents ayant retiré	Nb. total de dépôts / Nb. de comptes "entreprise" différents ayant déposé	Nb. de comptes "entreprise" connus
	Formalisées	Adaptées	Autres			
136	74	56	6	1838 / 496	202 / 44	504

Nombre de publications par mois de la période : année 2014



Répartition en fonction des types de procédure pour la période : année 2014



- Activités d'exploitation du Système d'Information :

En 2014, le service informatique a traité :

- 358 incidents (interruptions ou dégradations de services informatiques)
- 112 demandes de service (améliorations et adaptations sur socle fonctionnel existant)

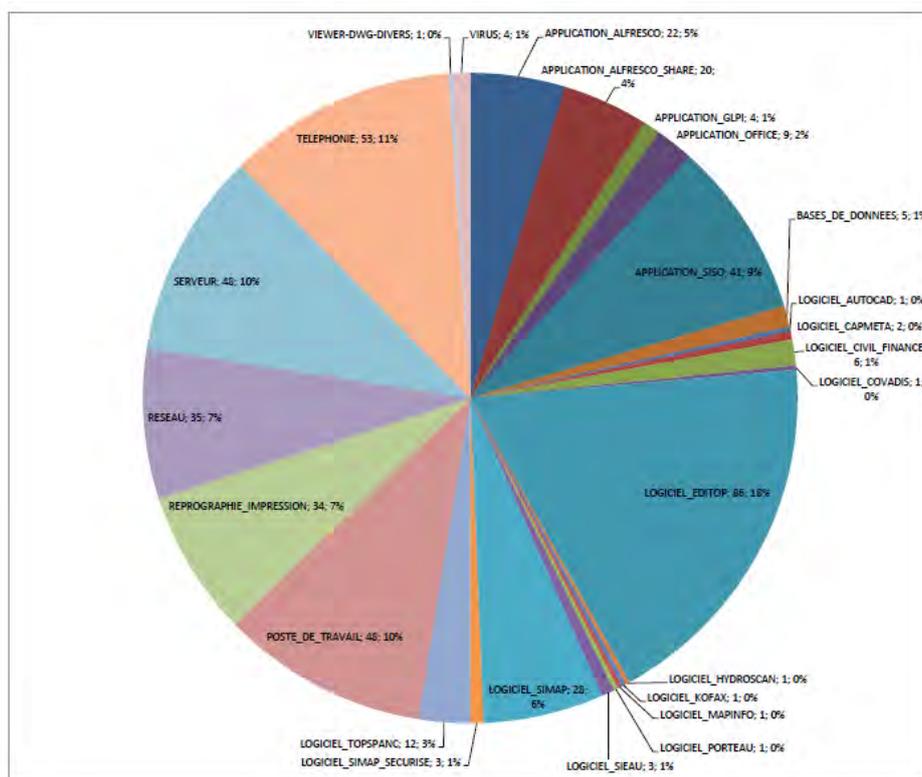
Ce travail de support aux métiers, effectué par l'équipe informatique du SDE17, représente un investissement en temps de 338 heures, soit un peu plus de 42 jours de travail.

### NOMBRE DE TICKETS DECLARES PAR MOIS POUR L'ANNEE 2014

Mois	Nombre de tickets ouverts	Nombre de tickets résolus	Nombre de tickets fermés	Durée de traitement en heures	Evolution du nombre de tickets ouverts par rapport au mois précédent
janv-14	48	44	36	28	28
févr-14	34	32	41	28	-14
mars-14	44	24	23	17	10
avr-14	49	43	43	32	5
mai-14	45	32	30	18	-4
juin-14	43	32	32	19	-2
juil-14	44	52	52	32	1
août-14	19	10	10	4	-25
sept-14	28	37	38	58	9
oct-14	32	45	45	21	4
nov-14	29	15	15	8	-3
déc-14	55	74	75	28	26

470                  440                  440                  293

### Répartition des interventions par mois



Incidents et Demandes de service répartis par catégorie (nombre ; %)

## V – Les marchés, support de l'IT, conclus en 2014

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	DUREE MAX	MONTANT MAX
Maintenances corrective et évolutive ALFRESCO	SOPRA – STERIA	2 ans	180 000 € HT
Fourniture liens Très Haut Débit et VPN inter sites	IDLINE	2 ans	33 360 € HT
Maintenances corrective et évolutive Infrastructure de virtualisation	CHEOPS TECHNOLOGY	4 ans	48 000 € HT
Maintenances corrective et évolutive Infrastructure de télécommunication	SPIE	4 ans	85 000 € HT
Maintenances corrective et évolutive Infrastructure du SIG	SIRAP	1 an	13 500 € HT
Services en téléphonie fixe et mobile	ORANGE	4 ans	90 000 € HT

## VI – Le domaine de l'Information Géographique

### L'eau Potable

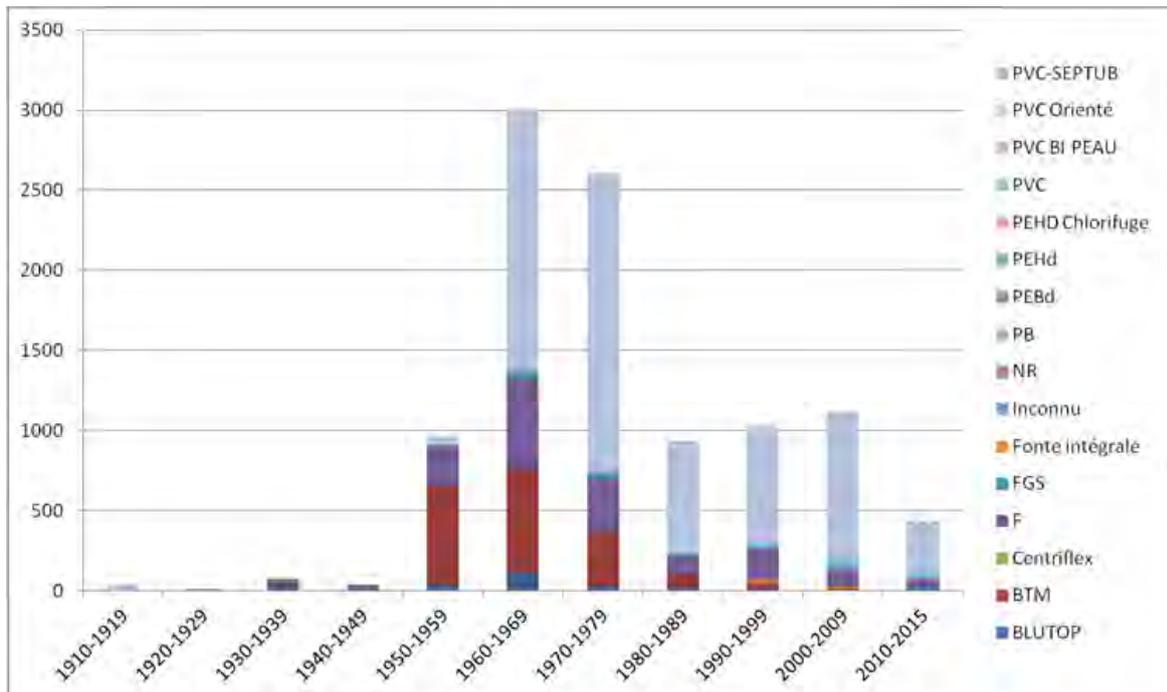
- Le linéaire (Km) de réseaux de distribution d'eau potable :

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de réseau AEP ds le SIG (Km)	11 772	11 657,5	11 695	11691	11 874

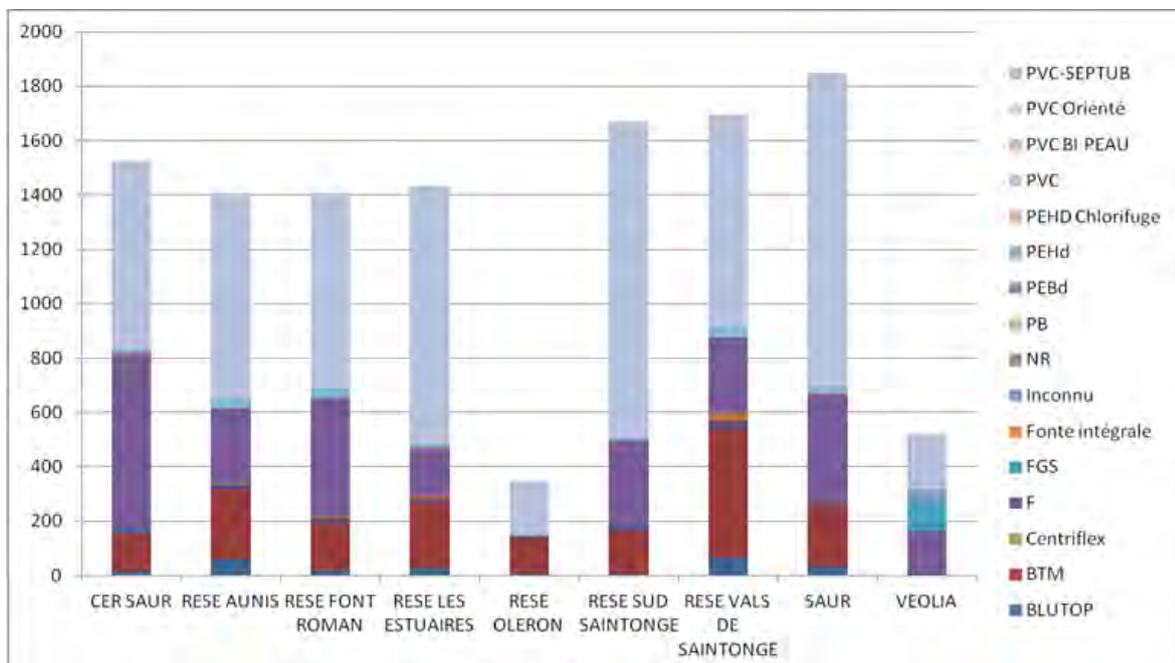
- Le linéaire de réseaux d'adduction d'eau potable :

	2011	2012	2013	2014
Linéaire en Km	398,60	383,80	394	425

- Linéaires (km) de réseaux AEP, classés par décennie et par matériau :



- Linéaire (km) de réseaux AEP, classés par exploitant et par matériau :



Exploitants	longueur en km
CER-SAUR	1 491
RESE	8 014
SAUR	1 850
VEOLIA (CGE)	519
<b>Total général (hors FEEDER)</b>	<b>11 874</b>

- Les fuites localisées dans le SIG :

**10 425** fuites localisées au 31.12.2014 soit + **911 fuites** intégrées dans le SIG en 2014

- Les principaux ouvrages d'Eau Potable :

	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Réservoirs	321	322	322	322
Stations	156	159	160	158
Captages	117	120	120	136

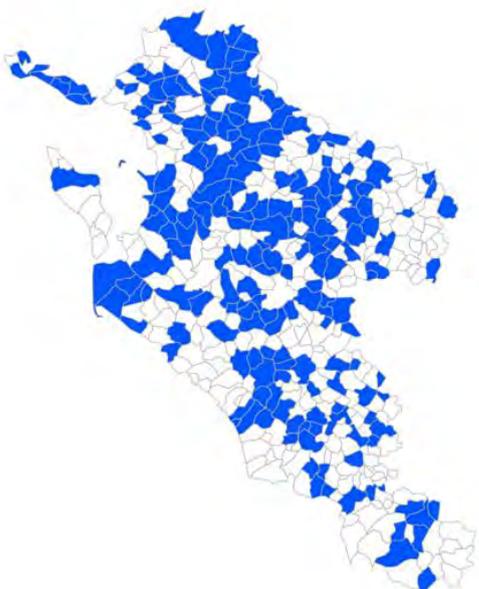
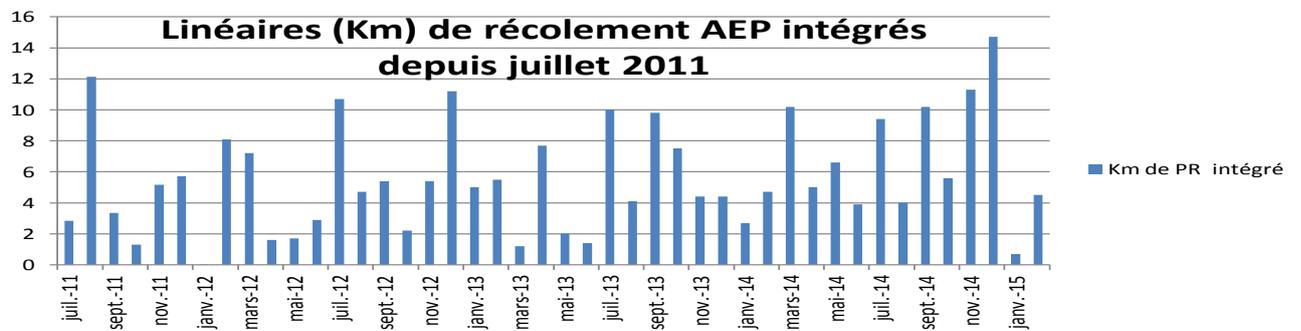
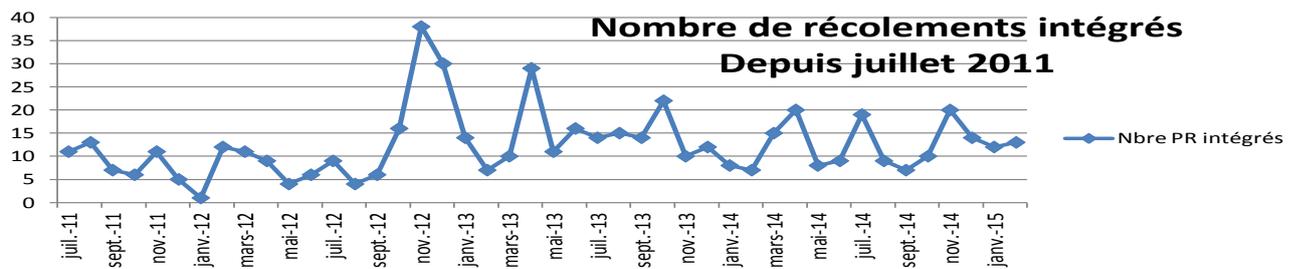
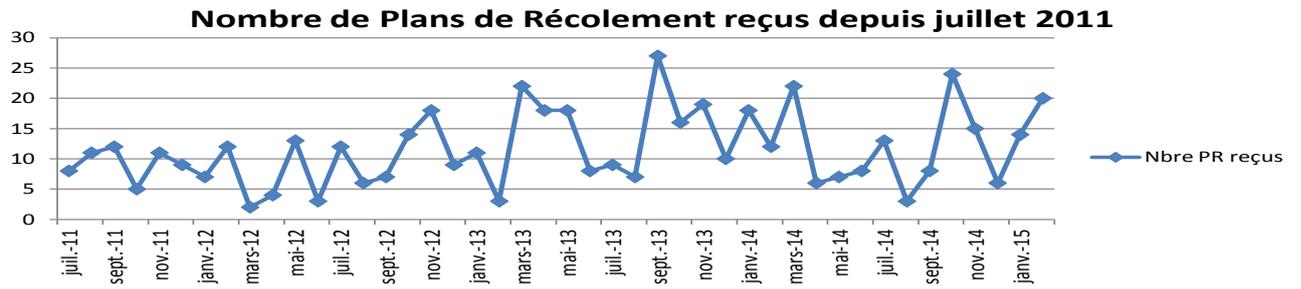
<b>Type de réservoirs</b>	<b>nombre</b>
Au sol ou Bâché	101
Enterré	9
Semi-enterré	8
Sur tour	204

<b>Type d'ouvrage (en service)</b>	<b>Nombre</b>
Forages	57
Prise d'eau superficielle	1
Puits	6
Sources captées	4
Piézomètres	19

<b>Type de station</b>	<b>nombre</b>
Désinfection	13
Non renseigné	84
Pompage	51
Production	3
Surpression	5
Traitement	2

<b>Objets</b>	<b>Nombre 2013</b>	<b>Nombre 2014</b>
Défenses Incendie	6876	7116
Vannes	41136	43246
Vidanges	22520	22970
Ventouses	5765	5968

- Les plans de récolements AEP :



*Communes concernées par l'intégration d'au moins 1 plan de récolement en 2014*

cti. .

- Le linéaire (Km) de réseaux d'assainissement collectif :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de réseau en Km	2310	2371	2421	2491.5	2531	2421.5

type	longueur en km
gravitaire	1 787
refoulement	584.2
Sous vide	8,3
rejet	42

- Le linéaire (Km) de réseaux d'assainissement collectif réparti par exploitant et par catégorie :

	Réseaux d'assainissements (en km)				
	gravitaire	refoulement	sous-vide	rejet	total
CER-SAUR	180.2	74.2	2.4	7.9	<b>264.7</b>
RESE	1 087	327.8	5.9	17.8	<b>1438.5</b>
SAUR	431	150.3		13.9	<b>595.2</b>
VEOLIA	84.5	31.9		2.4	<b>118.8</b>
TOTAL	1 787	584.2	8,3	42	<b>2421.5</b>

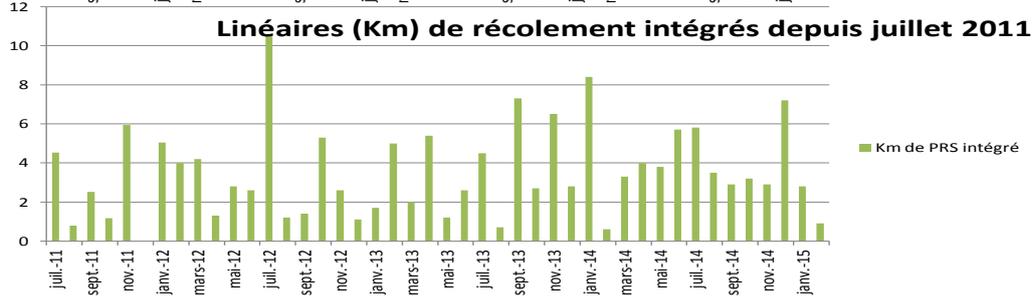
- Les principaux ouvrages en Assainissement Collectif :

LES STATIONS D'EPURATION					
	2010	2011	2012	2013	2014
STEP	169	171	176	180	177
Step de Lotissement	3	4	5	4	4
Total	172	175	181	184	181

LES POSTES DE REFOULEMENT						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de postes	1084	1107	1138	1163	1190	1079

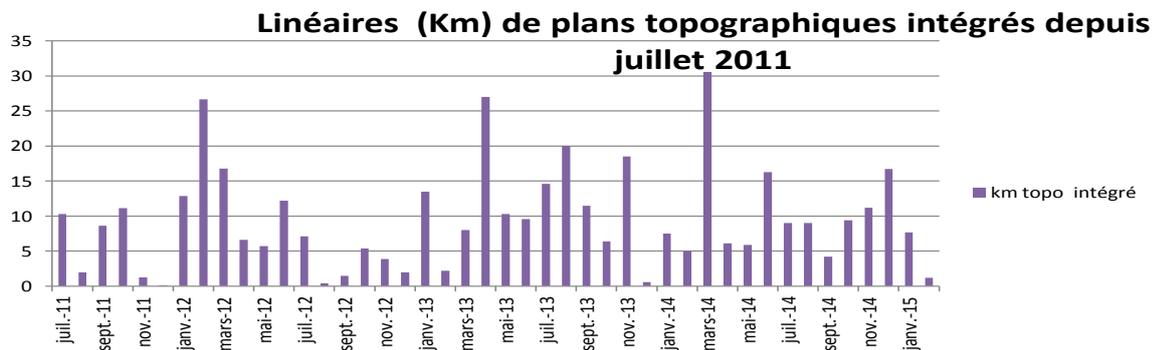
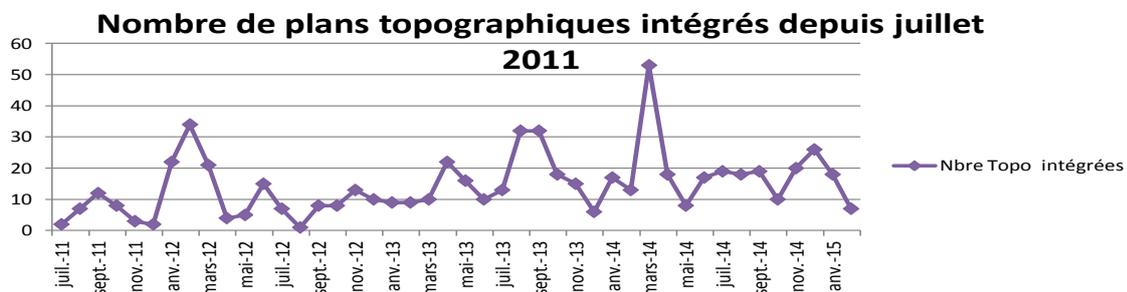
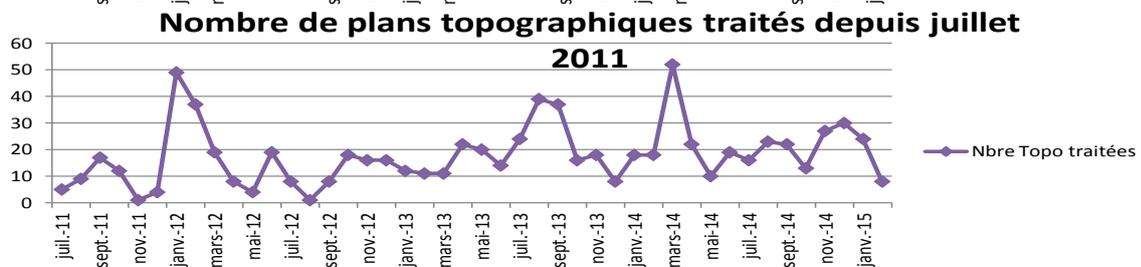
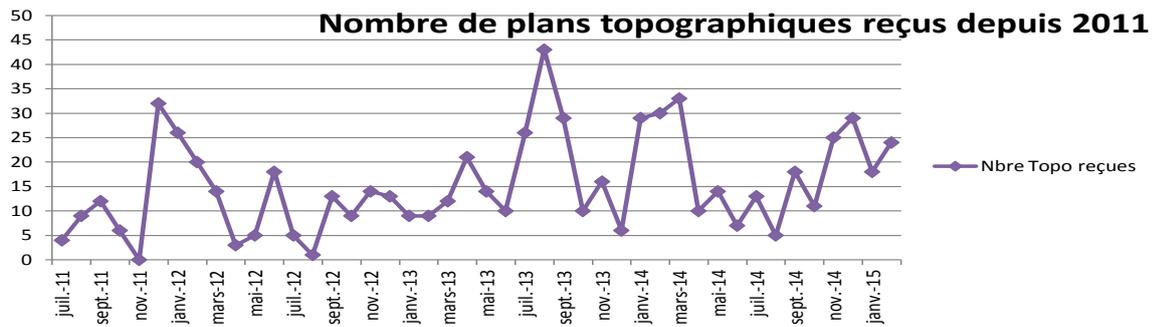
Objets divers	Nombre 2012	Nombre 2013	Nombre 2014
regards de visite	45604	46852	45280
bâches de transfert sous vide	84	81	85
centrales de vide	3	3	3
vidanges	123	132	135
ventouses	213	227	235

- Les plans de récolement en Assainissement Collectif :



*Communes concernées par l'intégration d'au moins 1 plan de récolement en 2014*

- La topographie :



## L'Assainissement Non Collectif :

- Les installations d'assainissement non collectif intégrées dans le SIG :

année	nombre de dossiers créés	cumul
1998	11	11
1999	49	60
2000	138	198
2001	395	593
2002	1080	1673
2003	1648	3321
2004	2296	5617
2005	2954	8571
2006	2666	11237
2007	2211	13448
2008	1859	15307
2009	2225	17532
2010	2921	20453
2011	3541	23994
2012	3519	27513
2013	3796	31309
2014	3027	34336

- Les études de zonage d'assainissement intégrées dans le SIG :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Nouveaux fichiers intégrés</i>	75	50	38	42	31	25
<i>Zonage</i>	26	14	8	7	6	2
<i>Aptitude des sols</i>	36	29	27	29	20	19
<i>Révisions de zonage</i>	13	7	2	6	5	4
<i>Projets</i>	-	-	1	-	-	-
<i>Nbre de cnes concernées</i>		38	30	35	29	25
<i>Nombre de nouvelles Cnes</i>		28	27	29	19	19
<i>Nbre de communes concernées par des données</i>	291	319	346	375	394	413

## **LES EXPORTS D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES :**

Sur demande des partenaires (bureaux d'études, intercommunalités, communes ...), le service Informatique a réalisé l'export de nombreuses données numériques (**382 exports en 2014**). Ces fichiers cartographiques servent à l'instruction des :

- Documents d'Urbanisme
- Projets de futurs travaux
- Etudes Hydrauliques
- Etudes diverses



Les formats utilisés :

- DXF : 290
- PDF : 78
- SHAPE : 14

Par ailleurs, dans le cadre des conventions « Partenaires associés pour la numérisation des cadastres », tous les territoires ont reçu les données cartographiques des réseaux en vue de leur intégration dans les SIG intercommunaux.

Tous ces échanges ont été assurés via l'outil informatique de « Gestion Electronique Documentaire » ALFRESCO.

## **VII – CONCLUSION GENERALE**

L'importance du numérique dans la modernisation de l'action publique n'est plus à démontrer.

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2013-2015 permet :

- D'identifier et de définir les références et les orientations de la modernisation,
- De cadrer les actions de modernisation et de les mettre en œuvre dans un contexte budgétaire et humain réaliste,
- De mieux prendre en considération et d'inscrire dans la durée ces actions,
- De favoriser l'usage des outils numériques par tous et dans tous les domaines.

Le Syndicat a ainsi poursuivi sa modernisation dans le sillage de cette feuille de route.

De nouvelles évolutions d'infrastructure ont été observées en 2014, avec toujours comme cibles principales, la disponibilité des services informatiques et l'intégrité des informations mises à disposition.

Il est à noter que le périmètre fonctionnel continue de s'accroître :

- Ajout de fonctionnalités sur des applications existantes,
- Nouvelles applications.

Les activités présentées dans ce document montrent l'intérêt du SDE17 dans la poursuite de son adaptation au monde numérique.

Ainsi, pour 2015, de nouveaux et importants projets sont identifiés et déjà, pour partie, en cours de réalisation.

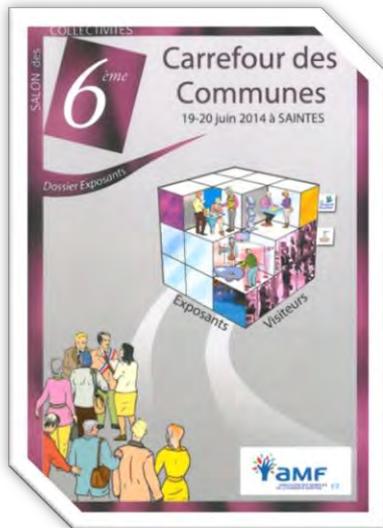


## 1 – Colloques, grand public et expertise

### 7 Mai et 17 Décembre :

Présentation des missions des collectivités locales en matière d'Assainissement Non Collectif auprès des étudiants de BTS GEMEAU du Lycée G. Desclaudes de Saintes.

### 19-20 Juin : 6<sup>ème</sup> Carrefour des Communes

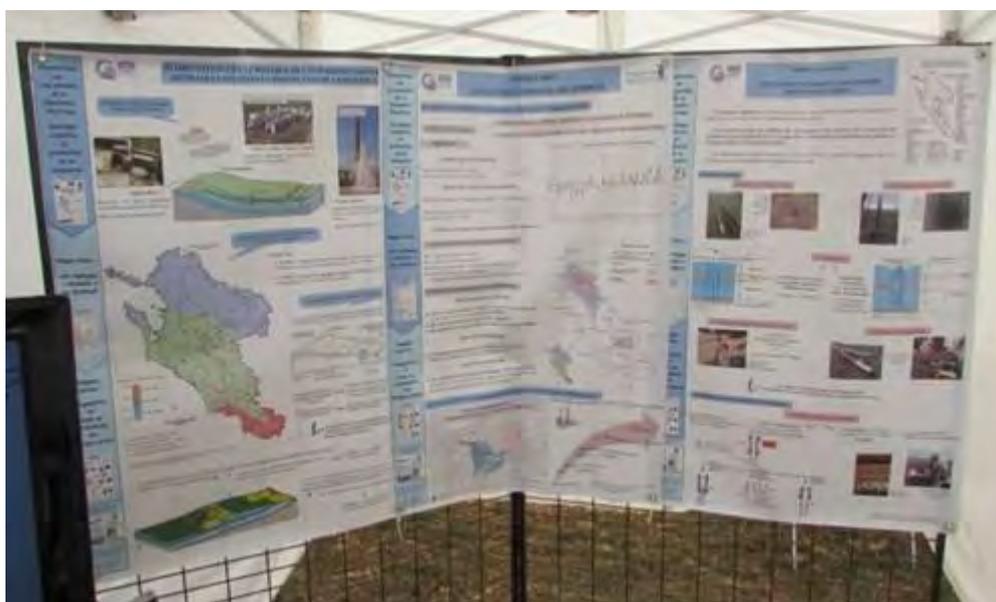


Le Carrefour des Communes, organisé par l'Association des Maires de Charente-Maritime, regroupe des PME, des administrations, des financeurs, ... travaillant ou souhaitant travailler avec les collectivités locales.

## 23 et 24 Septembre : 1<sup>er</sup> Salon de l'Irrigation



Le Syndicat des Eaux a participé au 1<sup>er</sup> Salon de l'Irrigation à St Pierre d'Amilly organisé par l'Association Aquanide, pour présenter les actions de protection de la ressource en eau au monde agricole.



*Panneau du stand sur la ressource en eau*

## 28 Novembre :

Intervention au Colloque organisé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : « Eau et changement globaux : quels choix pour le grand Sud-Ouest ? »

## 16 Décembre :

Dans le cadre des rencontres techniques organisées par l'Association des Maires de France et la FNCCR, le Syndicat des Eaux est intervenu sur le sujet « la Commune et l'Assainissement Non Collectif ».

## ASTE

- Présidence du groupe de travail de révision du fascicule 74 du CCTG (construction des réservoirs en béton)

## 2 – Publications

Le Syndicat a participé à la rédaction d'articles dans « Compétences 17 ». En 2014, les sujets suivants ont été évoqués :



- ① De nouveaux statuts depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014.
- ② Renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'Aunis.
- ③ Référentiel Général de Sécurité : pour une administration électronique en confiance.
- ④ Réforme des statuts et de la gouvernance du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime.

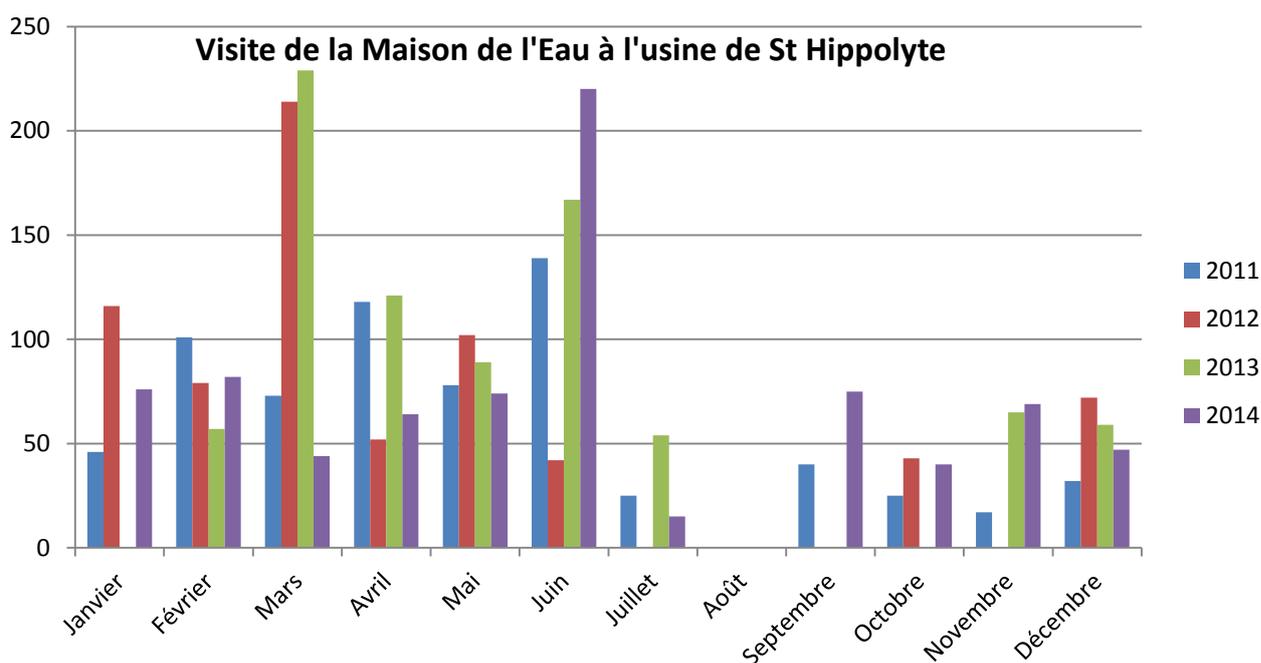
Ces articles sont consultables sur le site internet du Syndicat : [www.sde17.fr](http://www.sde17.fr)

### 3 – Maison de l'Eau

Depuis 2011, le Syndicat des Eaux a confié au CIS de Fouras l'organisation et les visites de l'usine de production d'eau potable de ST HIPPOLYTE. Ces visites se déroulent en 4 temps :

- 1 – L'eau en Charente-Maritime (maquette dans le hall d'accueil)
- 2 – L'eau au microscope dans l'atelier pédagogique
- 3 – L'envers du décor : circuit de visite de l'usine
- 4 – Le grand jeu dans la salle multimédia

Sur les 806 personnes ayant visité la maison de l'eau, 764 sont des scolaires représentant 95 % de visites.



## ***COOPERATION DECENTRALISEE***

---

Dans le cadre des actions concertées avec Charente Maritime Coopération depuis 2006, une nouvelle opération intitulée « Infrastructures et gestion de l'eau – Boffa – République de Guinée » sera réalisée sur 3 années (2014-2016).

Le programme comprendra :

- un programme d'amélioration de l'alimentation en eau potable (forages, puits, pompes, châteaux d'eau,...) sur les communes rurales de Tamila, Tougnyfily et Boffa ;
- un plan de communication et une stratégie de sensibilisation précise dont l'objectif sera d'amener la population à être actrice dans les problématiques liées à la promotion de l'hygiène et de l'environnement, la gestion des points d'eau et la notion de partenariat entre les différents acteurs évoluant autour des points d'eau ;
- un renforcement des capacités consistant en la formation et la professionnalisation des acteurs impliqués dans la gestion de ce projet.

Le montant de l'opération s'élève à 494 045 € HT et la participation du Syndicat sera de 80 000 € HT pour les 3 années.

Une nouvelle convention a été signée avec Charente-Maritime Coopération (CMC) le 18 Décembre 2014.

